BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE ROMA
1
33 -C
5

a/227bm

L'ESPION

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

PAR M. C.***, ci-devant Membre de plusieurs Académies.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez HUET, Libraire, rue Vivienne, N.° 8,
et chez les Marchands de Nouveautés.

AN V. — 1797.

PRÉFACE.

CET Ouvrage a été ébauché, et fait en partie, dans une prison où j'ai passé une année entière, sous la tyrannie des scélérats qui gouvernaient la France en 1793 et 1794. C'étaient des perruquiers, des pâtissiers, des fripiers, des cordonniers, des rémouleurs, tous gens diffamés, dignes, par cette raison, de figurer dans un club infernal, et de devenir juges de leurs propres dénonciations.

J'écrivais la nuit tout ce que j'avais recueilli dans la journée.

Un lièvre en son gîte songeait ;
Car, que faire en un gîte, à-moins que l'on ne songe ?

Je dormais la matinée : mon secrétaire était un espace vuide entre le marbre et le tuyau de la cheminée, auquel j'avais adapté un fort carton, pour

tromper la main des fureteurs, dans les perquisitions. Mon manuscrit était un globe de papier formé d'une multitude de petites bandes que je plaçais les unes sur les autres, sans ordre : comme je parle plusieurs langues, je les employais toutes avec abréviations ; souvent j'y mélais des quarrés de papiers chargés de calculs algébriques et de figures de géométrie. J'aurais défié le plus habile déchifreur, je ne dis pas de débrouiller, mais de trouver la moindre suite à ce chaos d'idées. Il fallait bien me reconnaître ; je numérotais, mais avec les 9 premiers signes du zodiaque, et l'alpha grec, qui me servait de zéro : cette clef et du tems m'ont suffi pour mettre tout à sa place. Tant que nous avons eu un geolier honnête-homme, je prenais peu de précautions : il fallait au comité révolutionnaire un scélérat ; en effet le choix tomba sur le plus atroce des hommes. C'était chez ce nouveau geolier que des tigres, ex-laquais, dénonciateurs

de leurs maîtres, marquaient les victimes pour la guillotine : il y en eut onze. J'eus l'idée, plusieurs fois, de jeter au feu mon globe de papier. Né courageux, réduit au pain et à l'eau, faute de pouvoir payer une taxe arbitraire, souffrant de la goutte, j'avoue que je tenais peu à la vie.

Il fallait éviter que le cerbère et les moutons (1) *connussent la quantité de chandelles que je consommais ; je les faisais moi-même avec des moules de papier, et elles m'éclairaient assez passablement. Je vivais intimément avec mes camarades prisonniers ; mais aucun n'était dans ma confidence. Les uns me croyaient avare, les autres ne concevaient pas comment un homme qui cultivait les arts choisissait, pour amusement, le travail désagréable de faire des chandelles : c'était mon secret.*

---

(1) Ils étaient trois, qui parlaient mal de Robespierre et du comité révolutionnaire. On les faisait connaître aux prisonniers entrans.

On sent qu'un Ouvrage fait de cette manière doit avoir des défauts : au-reste, mon intention n'a jamais été d'écrire l'histoire complette de la révolution Française, mais de la faire passer rapidement en revue, comme sur une roue tournante ; de développer ses causes ; de peindre ses horreurs ; et de laisser beaucoup de détails se perdre dans les grandes masses.

Quel auteur osera jamais tenter de réunir tous les faits relatifs à ce bouleversement de l'empire Français, puisque le procès-verbal seul de la Constituante est un Ouvrge de 68 volumes in-8?

Il en aurait fallu plus de 200 pour décrire, outre les opérations de l'assemblée, les émeutes, les révoltes, les combats, les incendies, les meurtres, les pillages, les insurrections, les guerres de parti, celles de l'extérieur, et toutes les atrocités dont la France a été le malheureux théâtre, dans le cours de cette première assemblée, qui n'a pas été la

plus tumultueuse, quoiqu'elle eût distillé tous les poisons.

J'ai intitulé ce livre : l'Espion de la Révolution Française, *parce que j'en ai fait le plan en prison, et que mes moyens, toujours furtifs, n'ont été qu'un espionnage continuel. Jamais je n'ai eu la prétention de rendre mon Ouvrage public: je jure méme que je ne m'y suis déterminé que sur les invitations pressantes de quelques personnes éclairées, qui y ont trouvé beaucoup plus de choses que deux petits volumes ne paraissaient leur promettre.*

Sur un théâtre qui m'eût mis à même de me procurer des matériaux de toute espéce, j'aurais embrassé un plus grand câdre ; j'aurais suivi les armées Françaises ; j'aurais tracé leurs victoires, leurs défaites, leurs conquétes, leurs revers.....Le pouvais-je, en prison, quand je savais que la plûpart des nouvelles étaient des carmagnoles (1), c'est-à-dire

(1) Expression de Barrère.

des mensonges ? Au-reste, la guerre n'a jamais été entreprise que pour opérer le renversement du trône Français : sous ce rapport, j'en ai parlé.

J'ai pris le parti de diviser cet Ouvrage en chapitres ; d'abord, pour tracer ma marche et éviter les enjambemens : j'ai cru, d'ailleurs, que ces repos seraient agréables aux lecteurs ; peut-être cette manière rapide d'esquisser la révolution paraîtra-t-elle moins séche qu'une histoire chargée de détails.

Je désiré qu'elle plaise, et qu'elle soit utile à ceux qui voudront peindre plus en grand.

L'ESPION

DE LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

PAR M. C.***, ci-devant Membre de plusieurs Académies.

Deux Volumes in-8.°, brochés : 7 l. 10 s., et 9 liv., franc de port.

A PARIS, chez HUET, Libraire, rue Vivienne, N.° 8, et chez les Marchands de Nouveautés.

A VERSAILLES, chez LEBLANC, Imprimeur-Libraire, Place d'Armes, N.° 1er.

CET Ouvrage, écrit avec pureté, contient un coup-d'œil rapide et varié des causes et des effets progressifs de la Révolution, de

l'esprit qui a dirigé les grands meneurs, avec un précis des moyens employés pour corrompre la morale publique et soulever le peuple.

L'Auteur, avantageusement connu dans la république *des Lettres*, a enrichi son Ouvrage d'une foule d'anecdotes curieuses et peu connues, sur tous les événemens, et les principaux acteurs de la révolution Française.

Enfin il n'a rien négligé pour remplir parfaitement le titre de son Ouvrage, qui ne peut manquer d'être agréable aux amis de l'ordre et de la véritable liberté.

N. B. L'historien mal informé doit revenir de ses erreurs.

J'ai dit que le nommé Pinet s'était donné lui-même un coup de pistolet.

Un honnête-homme, placé pour avoir une connaissance parfaite de la vie de ce Pinet, m'a dit qu'il avait été réellement assassiné par son propre domestique, et qu'il existait une lettre de l'assassin, qui convient du crime.

Le caractère de celui de qui je tiens cette anecdote, et la certitude qu'il m'a dit avoir du fait, me déterminent à me rétracter. *Voyez tome premier, page* 41, *note deuxième.*

L'ESPION
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la France avant la Révolution.

La plus parfaite des monarchies de l'Europe, la monarchie française, était dégénérée par une multitude d'abus, au point de nécessiter un autre ordre de choses.

Elle était tellement défigurée, qu'un chef ambitieux et altier pouvait sans peine atteindre au despotisme.

Louis XV en avait fait la tentative dans un lit de justice, lorsqu'il dit : « Nous ne tenons » notre couronne que de Dieu ; le droit de » faire des loix appartient à nous seuls, sans » dépendance et sans partage ».

Cette phrase trouva des contradicteurs, donna lieu à des écrits politiques, et fit désirer une réforme qui, ramenant la monarchie à ses vrais principes, fixât le sort des Français.

Le roi ne gouvernait plus l'état, c'était la cour; par conséquent, l'intrigue.

Les ministres étaient investis de l'autorité souveraine, et l'on ne peut nier que plusieurs (1) exerçaient, au nom du roi, des actes tyranniques.

Les parlemens étaient sans cesse aux prises avec le monarque: ce qui donnait des secousses violentes à l'état, et montrait le besoin d'en assurer les bâses.

La féodalité pesait trop sur les vassaux; les privileges écrâsaient le peuple (2). Les intendans gouvernaient la France à la manière des bachas en Turquie. Les prêtres avaient trop d'influence sur les actions; (la révolution a prouvé qu'il y avait, parmi eux, beaucoup de scélérats (3). La vénalité des charges

(1) Lavrillere donnait facilement des lettres de cachet; on sait l'empire que madame Sabatin avait sur lui.

(2) Chaque nouveau noble donnait lieu à une répartition nouvelle; car la radiation d'un imposable ne diminuait point la somme taxée pour tel canton.

(3) Amar, Joseph Lebon, étaient des prêtres.

mettait la fortune, l'honneur, la vie des citoyens, dans les mains de l'inexpérience ou de l'ignorance.

La dette nationale, produite originairement par les guerres de Louis XIV, depuis, par celles de Louis XV et ses dissipations, était portée à son comble; l'état ne subsistait que par des moyens qui aggravaient le mal, affaiblissaient ses ressorts, et usaient complettement ses rouages.

Louis XV était convaincu que son royaume était mal gouverné; mais regardant les maux de la France comme incurables, il s'étourdissait sur l'état des finances, et détournait, dans le sein des plaisirs, les inquiétudes qui pouvaient empoisonner sa vie.

La convocation des états-généraux était un remede, mais ce prince en connaissait le danger; mais, il voyait la difficulté de rendre des comptes; mais il savait qu'il ne portait plus le titre de *bien aimé*, depuis que ses gouts l'avaient empêché de regarder ses sujets comme ses enfans; il sentait qu'il était sur un volcan, et qu'une révolution ébranlerait son empire; ses vœux se bornaient à ne pas en être le témoin.

Cependant Louis XV avait une espece de

politique, celle d'entretenir plusieurs partis pour renverser ceux que l'intrigue poussait près de lui, lorsqu'ils obtenaient une prépondérance trop marquante.

Il avait la certitude que l'honnête homme ne convenait plus ; qu'il ne se présentait que des gens à systêmes, avides de pêcher en eau trouble, sous le prétexte séduisant de rétablir les finances ; il s'appercevait très-bien que l'on ne mettait, par-tout, que des étaies qui multipliaient les crevasses ; mais, heureux de gagner un peu de tems, il confiait son autorité au premier venu, sans examiner ses facultés morales.

Un de ses ministres (l'abbé Terray) osa imaginer de détruire les tontines, dont presque toutes les actions appartenaient à des pauvres gens, qui, pour se précautionner contre les horreurs de la misère dans leur vieillesse, avaient sacrifié le présent à l'avenir ; il viola un engagement sacré, en rendant l'état héritier des accroissemens ; il arracha la vigne de Naboth.

En-vain les gouvernans voulaient cacher le poids de 150 ans de désordre : en-vain ils s'efforçaient de distraire l'attention des Français par des lotteries, des emprunts : la machine s'arrêtait à chaque instant.

Pendant ce tems, des écrivains clair-voyans instruisaient le peuple, formaient son esprit, et préparaient le levain de la fermentation générale.

Telle était la situation du plus bel empire du monde, lorsque Louis XVI monta sur le trône de ses pères.

Il était facile au jeune roi de se débarrasser du fardeau énorme que ses prédécesseurs avaient mis sur sa tête, et de commencer une carrière nouvelle ; mais, par une probité qui caractérisait ce monarque, il aima mieux consentir à l'économie ; borner ses dépenses ; s'accoûtumer aux privations ; faire des réformes dans sa maison ; se livrer à la douce espérance de payer les dettes de ses ancêtres ; s'oublier enfin, pour répandre plus généralement ses bienfaits.

L'avénement de Louis XVI à la couronne fut marqué par des traits frappans de désintéressement et de bienveillance.

Ses premiers actes de souveraineté furent la remise du tribut de joyeux avénement ; l'abolition de la servitude personnelle dans ses domaines ; celle de la corvée.

La taille (imposition arbitraire) a été fixée immuablement.

Il a dégagé la justice criminelle de toutes ses barbaries, comme la torture, qui forçait un malheureux à être témoin contre lui-même.

Les protestans étaient persécutés ; ils ont reçu une sauve-garde légale, un état civil, qui les admet aux avantages de l'ordre social.

Louis XVI s'est montré pieux sans superstition, sans intolérance ; il a prouvé que dans l'effervescence de la jeunesse et des passions, environné d'objets séducteurs, un roi peut avoir des mœurs pures.

Il est le seul qui, depuis Charlemagne, ait voulu réellement fonder la liberté publique sur des bâses indestructibles, et limiter les bornes de son autorité.

Il est le seul qui se soit détaché volontairement des prérogatives qui semblaient appartenir à la couronne, et les ait déposées sur l'autel de la patrie.

Ce prince, d'une popularité extrême, fut le plus excellent des hommes.

Dans le rude hiver de 1788, étant sorti seul, il vit un chantier de bois, aborda ceux qui le gardaient, et en demanda la destination. Lorsqu'il sut que c'était pour lui, il le fit distribuer aux pauvres.

Irréprochable dans sa conduite, la plus austère probité a toujours réglé ses actions.

Jamais il n'a détourné les yeux des besoins de son peuple. On a pu le tromper par les prétextes dont on couvrait les demandes qui lui étaient faites ; mais, lorsqu'il était question de ses affaires ou de ses gouts personnels, ses réponses étaient toujours : *Il n'y a rien de pressé pour moi* ; s'il signait quelque chose qui le regardât, il écrivait : *Bon, à condition que cela n'occasionnera pas de nouvelles dépenses* (1).

Dans l'état affreux où était le royaume, il était impossible que Louis XVI suivît l'impulsion de ses vertus. Né pour être le chef d'un peuple heureux, il ne régnait point, parce que le gouvernail de l'empire était brisé.

La noblesse, le parlement, le clergé, souvent divisés par l'ambition ou l'intérêt, entendaient gronder un violent orage sur leurs têtes ; ils voyaient les progrès effrayans de la philosophie, et par suite, les points de distance se rapprocher ; alors ils sentirent qu'ils ne pouvaient se soutenir qu'en s'emparant des avenues

(1) Voyez l'avertissement de la description du livre rouge, signé *Camus*, *Goupil de Prefeln.*

du trône ; alors ils s'entendirent pour tromper le meilleur des rois, et le rendre l'instrument de leur despotisme ; mais ils creusèrent plus profondément l'abyme entr'ouvert sous leurs pas.

La dette publique s'accroît, d'une part, par la guerre de l'Amérique, qui, depuis 1777 jusqu'en 1783, a coûté 733 millions ; de l'autre, par les dépenses énormes qu'il fallut faire pour établir une marine capable de résister aux vues ambitieuses de l'Angleterre.

Une jeune reine, assise sur le plus brillant trône de l'univers, entourée de flatteurs qui la séduisent, qui la trompent ; de vampires qui la tourmentent ; de ministres, de mauvaise foi, qui lui montrent les sources où elle peut puiser.

Cette jeune reine, sans expérience, remplie de générosité, se laisse aller aux mouvemens de son cœur, et contribue (sans s'en douter) au dépérissement total des finances.

A mesure que les embarras publics augmentaient, la cour était plus sévèrement examinée.

On accusait la reine de piller les trésors pour les faire passer à son frère l'Empereur ; on calculait les dépenses du comte d'Artois ; l'acquisition de St.-Cloud, la bâtisse du petit Trianon, etc., furent qualifiées de profusions

inutiles ; la malheureuse affaire du collier fit succéder l'indignation à la plainte.

Monsieur ne jouait absolument aucun rôle, et c'est une sagesse très-remarquable ; car il était connu pour être instruit dans les arts, les sciences et la littérature.

Le duc d'Orléans voulut posséder la charge de grand amiral ; il se fit marin, et ne montra point au combat d'Ouessant des qualités guerrières.

On destina cette charge de grand amiral au fils aîné du comte d'Artois ; le duc aigri, cessa de paraître à la Cour. Il lui fut proposé de marier sa fille aînée avec le fils aîné du comte d'Artois ; le duc de Penthievre devait donner sa charge de grand amiral comme dot à sa fille : tout fut accepté, de part et d'autre ; cependant le mariage ne se fit point ; alors, le duc d'Orléans se montra l'ennemi du roi, et soupçonnant la reine d'avoir sollicité cette rupture, il chercha à la rendre odieuse par les plus infâmes libelles. Voilà la cause réelle des grands crimes de la révolution.

L'Amérique révoltée était nouvellement séparée de l'Angleterre par le secours insensé de la France.

Chatam (imitant le père d'Annibal) venait de laisser à son fils Pitt sa haîne contre les Français, ses talens et sa politique.

Le peuple, absolument corrompu par l'esprit philosophique, n'avait plus de morale publique.

La cour n'était composée que de parvenus qui se partageaient les trésors de la France; les besoins journaliers étaient une mine féconde pour les capitalistes; ils prêtaient des fonds, mais à des conditions qui faisaient tomber l'état dans le marasme.

L'influence du clergé tenait à la religion, et la religion n'était plus respectée; les évêques, les abbés, au-lieu de soutenir la dignité de leur état par une grande austérité de mœurs, vivaient à Paris et prouvaient qu'ils avaient les mêmes passions que les autres hommes. Ce qui jeta l'encensoir dans le mépris.

La balance de Thémis était devenue celle de l'intérêt et de la faveur; les courtisannes jugeaient plus de procès que la justice.

Les parlemens dans lesquels se trouvaient un grand nombre d'égoïstes, s'embarrassaient peu que la France chancelât, pourvu qu'ils fussent exempts d'impôts.

D'Orléans, poussé par sa haîne contre la famille royale, était à la tête d'une foule

d'écrivains qui minaient sans cesse le gouvernement et l'autel.

Il fallait à Pitt un conspirateur d'un grand poids : il le trouva dans ce prince qui sans cesse allait de Paris à Londres, pour y chercher des plaisirs et tramer des vengeances.

La paix de l'Amérique avait ramené en France une multitude d'aventuriers, attachés au char de Lafayette ; ils avaient rapporté des Etats-unis, l'amour de l'indépendance, et des idées philantropiques puisées chez les quakers à Philadelphie.

Les grands mots de *fraternité*, d'*égalité*, d'*oppression*, de *tyran*, entraient sans cesse dans leur conversation. Ils brûlaient du désir de quakériser les Français, sans considérer qu'il ne faut pas aller chercher des usages à deux mille lieues de chez soi.

CHAPITRE II.

Les deux Assemblées des Notables.

Les causes que je viens de décrire, faisaient languir toutes les administrations d'une manière effrayante; il n'était plus possible d'acquitter les intérêts des emprunts: Necker, Fleury, Dormesson avaient épuisé les ressources; le mal était tel que la banqueroute paraissait indispensable.

Avant d'en venir à cette fâcheuse extrémité, on prit le parti de convoquer une réunion de notables pour donner des avis. Cette assemblée fut majestueuse; les princes, la noblesse, le haut clergé, les parlemens, les députés des pays d'état, des chefs de municipalités, s'y trouvèrent; Calonne était alors ministre.

Il développa avec netteté l'état affreux des finances; prouva qu'il n'était plus possible d'emprunter, et finit par proposer son imposition territoriale, dont la répartition devait se faire, dans une proportion exacte, et sans exception.

Un cri général se fit entendre ; il fallait des sacrifices, et personne ne voulut en faire.

Le fruit que Calonne retira de son éloquence, fut sa chute, et une malédiction générale.

L'assemblée des notables se sépara après avoir mis au jour beaucoup d'égoïsme, et une auguste nullité.

On congédia l'administrateur général des finances, parce que sa ressource portait sur les priviléges.

Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, fut nommé chef du conseil des finances. Il avait l'esprit systématique ; son caractère était tranchant, impérieux : et les circonstances exigeaient un ministre souple. Il se servit mal-adroitement de l'autorité royale, compromit le monarque des Français, et ne fit que des sottises.

Homme d'esprit, parlant avec beaucoup de facilité, partout ailleurs que dans le labyrinthe de la finance, il se serait fait remarquer ; mais, dans le cours de son ministère, il n'a montré que la plus audacieuse impéritie. Il y a loin d'un beau parleur à un penseur profond.

Brienne débuta par remettre les corvées :

il permit l'exportation des grains, à contre-tems, et contribua à la disette ; il créa six millions de rentes ; il reprit les projets de Calonne, contre lesquels il s'était déchaîné : il fit tenir au roi un lit de justice, qui donna lieu à des protestations de la part du parlement. Loménie de Brienne devint premier ministre ; Lamoignon venait de remplacer Miroménil : ils s'entendirent pour abattre les parlemens, par la création d'une cour plénière.

Le garde des sceaux y travaillait secrétement ; Desprémesnil le sut : il corrompit un des ouvriers de l'imprimerie royale, divulgua le secret, et opéra une coalition entre tous les parlemens. Celui de Paris fut exilé, à Troies en Champagne, et rappelé assez promptement.

Le roi tient un second lit de justice pour obtenir l'enregistrement de différentes ordonnances, et particulièrement un second vingtieme.

Le duc d'Orléans, dont la haîne fermentait vivement, mit opposition à l'enregistrement et se fit exiler *au Rincy*.

L'assemblée des notables et les projets de Calonne avaient mis le royaume dans une grande agitation ; les frères du roi furent

insultés, et par-tout on demandait les états-généraux.

Ni Loménie, ni Lamoignon ne voulaient de ce moyen ; pour en éloigner l'idée, ils s'occupaient toujours de la cour plénière.

Elle devait être composée du chancelier de la grande chambre du parlement de Paris, des princes du sang et autres : le capitaine des gardes de service devait même y avoir voix délibérative : son projet était de procéder à la vérification, enregistrement et publication de tous les édits, ordonnances, déclarations, lettres patentes, etc. ; jusqu'à l'assemblée des états généraux.

Ce plan ne prit point ; Lamoignon s'en apperçut ; il fut conseillé au roi de déclarer purement et simplement ses volontés, et ce mauvais conseil eut son effet. Le parlement protesta de nouveau, et il s'en suivit la fermeture des tribunaux, la suspension des loix ; le soulevement du Dauphiné, la consternation du peuple et son refus de payer les impots.

Le projet de la cour plénière fut suspendu : alors le premier ministre, absolument dérouté, ne sachant ou puiser des idées d'administration, prit le parti, mal adroit, d'inviter la nation à éclairer la nation : ce qui fit naître une foule d'écrits incendiaires.

Monsieur de Brienne, vous fîtes une lourde faute : *Non erat hìc locus.* Vous n'avez pas senti que vous déchaîniez tous les vents et que vous alliez produire une tempête violente. Le ministre reconnut sa faute : incapable de faire face à l'orage, il quitta le ministère, se retira en Italie, laissa le roi exposé à la fatalité des événemens, et obtint la réputation d'un ministre imprudent.

Necker fut remis au timon des finances. Cette circonstance appaisa l'insurrection en Dauphiné, contre laquelle on avait envoyé des troupes.

Le titre donné à Necker fut celui de directeur du trésor royal : Clugny était contrôleur-général : il mourut ; et Taboureau, excellent homme, mais sans énergie, lui succéda. Le Génevois ne voulant aucune entrave à ses projets, exigea un pouvoir illimité, et l'obtint malgré les efforts du clergé contre un protestant ; malgré ceux de la noblesse qui ne voyait dans le ministre qu'un banquier ; malgré enfin la caste des fermiers-généraux, qui redoutait l'ordre méthodique d'un homme accoûtumé à l'exactitude, et bien plus encore, le travail énorme demandé par Turgot.

Le grand prieur, même, porta des plaintes au vieux Maurepas, qui répondit, avec sa

malignité ordinaire : « Si le clergé veut se char-
» ger de payer les dettes, je vous assure que le
» Roi congédiera le nouveau directeur de ses
» finances ».

Necker, né plébéien, avait la confiance de la multitude : l'expérience des siécles passés lui avait appris que, de tous les tems, la cour avait dominé les assemblées nationales, et comme il en était la cheville ouvrière, il ne douta point que les états-généraux, en remettant l'équilibre dans les finances, ne le plaçassent au rang des plus grands hommes : mais voulant mettre sa responsabilité à couvert, il crut devoir provoquer une nouvelle assemblée de notables, pour la consulter et préparer les premières mesures.

Les notables s'assemblèrent une seconde fois en 1788 ; on y disputa beaucoup : chaque corps y montra son esprit, et l'éloquence du ministre échoua contre les opinions qui ne purent se concilier.

Une question anima beaucoup les trois ordres : Délibérera-t-on par tête ou par ordre ?

Le parlement reclama la forme de 1614, mais le tiers-état s'y opposa. En 1614, les trois ordres avaient chacun une représentation égale, et il en résultait que les deux

ordres supérieurs réunis, pouvaient toujours avoir une prépondérance décisive.

Le tiers-état demanda une représentation égale à celle des deux autres corps.

Monsieur, frère du roi, se déclara pour le tiers-état, le comte d'Artois eut une opinion contraire : il parut une foule d'écrits très-vifs, pour et contre, qui dûrent faire conjecturer que les états-généraux seraient très-orageux.

Enfin, le roi fatigué de contestations qui n'aboutissaient à rien, assembla son conseil le 27 décembre 1788, pour examiner à fond la question ; il fit connaître alors :

1.° Qu'il ne voulait rien changer à l'institution des trois ordres appelés à délibérer séparement;

2.° Que les députés du tiers-état égaleraient le nombre des députés des deux autres ordres;

3.° Que les états-généraux se convoqueraient pour le premier mai 1789;

4.° Que, dans chaque baillage, les élections se feraient sur la bâse composée de la population et des impositions.

Loin que la critique s'élevât contre cette détermination, elle fut reçue avec un applaudissement général : ainsi, les clameurs de la

noblesse et du clergé contre la proclamation du 27 décembre, n'ont dû leur existence qu'à quelques esprits entêtés et turbulens.

M. Necker avait un plan arrêté : il n'est guères possible d'en douter.

Son projet pouvait être de se réunir au tiers-état, pour faire payer au clergé et à la noblesse le déficit qui, suivant son exposé, montait à 56,150,000 liv. par an (1), de tirer parti des brouilleries des trois ordres pour porter toute la puissance dans les mains du roi ; de se populariser par la décharge de quelques impôts, à mesure que les dépenses viagères diminueraient les dettes ; et de gouverner le royaume, comme avait fait Richelieu, au milieu de ses ennemis. Dans le vrai, cette politique était bien vue, et il y a apparence que M. Necker connaissait ses forces.

---

(1) Voyez le discours de M. Necker ; Calonne avait fait monter le déficit bien plus haut.

CHAPITRE III.

Convocation des Etats-Généraux ; querelles entre les trois Ordres ; mal-adresse de la Noblesse ; balourdise du Clergé ; victoire du Tiers-Etat.

On avait donné au roi un assez bon conseil, celui d'éviter le voisinage de Paris, dont la masse énorme pouvait donner trop de force au tiers-état ; la mollesse des courtisans étouffa la voix de la raison ; au-lieu de tenir les états-généraux à Orléans ou à Tours, ou à Bourges, ou même à Blois, il fut décidé qu'ils seraient convoqués à Versailles, et qu'on appellerait une force armée aux environs de Paris, pour y maintenir la tranquillité.

Les états-généraux de 1789 ne ressemblaient en rien à ceux qui les ont précédés.

Ce n'était pas un Louis XI, qui voulait reprendre l'appanage du duc de Berry.

Ce n'était pas ceux de Charles VIII, demandés par la dame de Beaujeu, en faveur du duc d'Orléans, pour disputer l'autorité royale.

Ce n'était pas ceux de Louis XII, pour assurer le mariage de sa fille avec le duc de Valois.

C'était la nécessité de subvenir aux besoins de l'état, et de calmer la masse entière des Français, agitée par la situation des finances.

Les intentions du roi étaient pures ; il sentait les ressources de son empire, et, pour en opérer la régénération, il ne voulait que s'identifier avec ses sujets. Voici l'invitation paternelle et touchante qu'il fit à cette occasion.

« Nous avons besoin du concours de nos » fidèles sujets, pour établir un ordre constant » dans les parties du gouvernement, qui intéressent leur bonheur.

» Nous voulons que les trois états se réunissent pour conférer ensemble, tant des remontrances et plaintes, que des moyens et avis qu'ils auront à proposer à l'assemblée générale ; qu'ils élisent des députés dignes de confiance ; que les députés soient munis d'instructions et pouvoirs suffisans, pour » proposer, remontrer, aviser et consentir à » tout ce qui peut concerner les besoins de » l'état, la réforme des abus, l'établissement » d'un ordre fixe et durable dans toutes les » parties de l'administration, la prospérité

BIBLIOTECA VAZ. ROMA

» générale de notre royaume, et le bien de » nos sujets ».

Français ! voilà la source de vos malheurs. Enfin les députés du peuple se rendent à Versailles.

Le premier mai 1789, le roi d'armes, précédé de quatre hérauts, proclâme, dans toutes les places de Versailles, que les députés de la nation seront présentés au roi par le grand-maître des cérémonies.

Le 3 du même mois, le roi d'armes et ses hérauts annonçent au peuple que la procession générale se fera le lendemain, 4; elle se fit.

Les trois ordres se réunîrent dans une salle commune; le roi et la reine y parûrent avec le plus grand appareil. Le roi, sur un trône; son auguste épouse, dans un fauteuil.

M. Barentin, garde des sceaux, fit un discours, dans lequel il exhorta les députés à s'unir pour faire le bonheur du peuple.

M. Necker parla sur les finances, et montra le déficit de 56,150,000 liv.

Le 6, le clergé et la noblesse s'assemblèrent dans des salles particulières, pour vérifier leurs pouvoirs; le tiers-état voulut que la vérification se fît en commun : on persista

de part et d'autre, et l'aigreur s'en mêla.

Il était probable que douze cent personnes d'élites se réuniraient pour la cause commune.

Il l'était également, que toutes les petitesses de l'amour-propre céderaient aux nobles élans du patriotisme.

Par quelle fatalité la discorde et l'esprit de parti se sont-ils emparés de l'assemblée ?

Gémissez, Français ! vos maux naissent de la mésintelligence de vos représentans.

On fut d'abord étonné de la masse de lumières que les députés des provinces apportèrent à Versailles. Mais, pas un seul de ces députés n'arriva exempt de passions ; l'un avait une haîne mortelle contre la cour ; un autre contre les prêtres ; les prêtres eux-mêmes contre les évêques ; un autre détestait les financiers ; le bourgeois aisé voyait avec jalousie les prérogatives des nobles.

Toutes les haînes avaient pour bâses des motifs personnels ; chaque député brûlait du désir de se venger ; tous ont oublié le bien public, pour se livrer à des mouvemens particuliers.

Je pourrais détailler quelques-unes de ces haînes qui me sont parfaitement connues ;

mais il me suffit de pouvoir me rendre compte à moi-même, et d'appuyer ce que j'écris sur des vérités.

Si un génie pacificateur eût pu se faire entendre, il aurait dit à la noblesse : Gardez-vous de monter sur vos échasses ; ne luttez point contre le tiers-état : il a le sentiment de sa force ; il est aigri, vous auriez trop à risquer.

Vous, clergé, faites de grands sacrifices, si vous voulez ne pas tout perdre ; la nécessité a des mains de bronze, elle est plus forte que vous.

Vous, communes, appelées pour guérir l'Etat malade, songez qu'il ne lui faut pas de remedes violens ; vous avez à combattre l'orgueil et l'avarice ; n'irritez pas ces passions fortes ; commencez par être scrupuleusement justes, et si vous êtes les plus forts, n'abusez pas de la victoire, montrez-vous généreux.

Ce génie ne parut point, mais bien celui de la discorde, armé de toutes ses torches, pour incendier les esprits.

La moitié des députés étaient des êtres nuls.

De l'autre moitié, on peut en soustraire 300 sans caractère.

Des 300 restans, 200 au-moins (quoique

doués d'un grand sens) n'étaient point des orateurs, ou *hommes de force* (selon l'expression de Mirabeau) soit par timidité, soit par défaut d'organes.

Ainsi, le sort de la France entière fut livré à l'amour-propre, à l'ambition, aux haînes particulières de 100 individus, qui ont formé des systêmes et des partis différens.

Les uns voulaient l'ancien régime absolûment; les autres, une monarchie modifiée de manière à écarter la crainte des tyrans; d'autres désiraient une démocratie royale; d'autres enfin projettaient de donner au peuple un degré de force assez grand pour balancer tous les pouvoirs, comme en Angleterre, mais en laissant subsister l'autorité royale.

Cette dernière classe se considérait bien comme assemblée nationale, mais absolûment subordonnée au peuple et à la volonté libre du souverain, avec lequel il fallait établir une harmonie nationale; elle ne voulait pas que de simples députés usurpassent tous les pouvoirs, parce que cette usurpation est l'acte du despotisme le plus complet.

Comment accorder des opinions aussi disparates? La chose était impossible: chacun a suivi la sienne avec acharnement, et il en

est résulté que la destinée des Français a dépendu de l'intrigue, de la cabale, de l'empire de la force.

Les états-généraux se sont ouverts par des cris de guerre; les trois ordres, tels que les triumvirs Cœsar, Antoine et Lépide, s'acharnèrent les uns contre les autres, au point qu'il fallut des combats et des victoires. Le tiers-état fit face au clergé, à la noblesse, aux parlemens, à la finance; en réalité c'était le corps qui rassemblait les meilleures têtes: une multitude d'avocats, remplis de moyens, et consommés dans l'art de persuader, devaient lui donner la prépondérance. Les débats furent violens; on perdit 45 jours à discuter la forme sous laquelle les pouvoirs devaient être vérifiés.

Une vanité aussi déplacée que peu réfléchie, éloigna la noblesse de la roture; en-vain on la sollicita, on la pressa de s'unir; en-vain on lui fit entrevoir l'abyme dans lequel elle allait se précipiter: rien ne put la faire abandonner ses prétentions et ses distinctions.

Parmi les députés des villes, il se trouvait des jeunes gens, tellement organisés, que, pour être véritablement des hommes d'état, ils n'avaient besoin que de prendre la triture des grandes affaires.

Ils comptaient sur une assistance fraternelle, et n'éprouvèrent d'abord que le dédain, le mépris, ensuite des sarcasmes et des outrages.

L'amour-propre ne pardonne pas ; l'aigreur ne connaît point de limites.

Le tiers-état sentit ses forces, et prit le parti de les réunir.

Il décida qu'il tiendrait ses séances, et que l'on vérifierait ses pouvoirs sans distinction d'ordres, parce qu'il était convenable que la légalité des nominations fût généralement connue ; c'était décider une très-importante question.

La noblesse et le clergé se récrièrent contre cette prétention ; mais toute conciliation étant devenue impossible, il fallut en passer par-là.

Le tiers-état, soutenu par l'opinion publique, et par quelques nobles réunis à son parti, déclarèrent que le tems se passait en contestations oiseuses ; que la chose publique demandait de l'action, et que l'appel des baillages se ferait le même jour, pour la vérification des pouvoirs communs ; la chose eut lieu, malgré les contradictions. Cette victoire des communes anima singulièrement le peuple; *vive le tiers-état* devint le cri général et le levain des premiers actes de fureur.

Il était probable que les communes, après ce triomphe, se rallieraient autour du trône; elles ne suivirent point cette conduite noble et sage.

Des factieux, dont l'ascendant funeste dominait l'assemblée, égarèrent son patriotisme, animèrent des hommes jeunes, ardens, sortis la veille des bancs de l'école, dont les têtes bouillantes étaient remplies des grandes idées d'Athènes et de Rome. Attaquer des monarques était pour eux le comble de l'héroïsme; ils se croyaient des Démosthènes, des Scœvola, des Brutus, et avaient de grandes prétentions à la gloire.

De cette série de faits, il résulte que la noblesse, *par sa hauteur*, a fourni les armes dont on s'est servi contre elle, et que le clergé, *par son avarice*, n'ayant voulu ni faire des sacrifices ni capituler, a subi la loi impérieuse du vainqueur.

Sans la conduite étrange de la noblesse, le préjugé antique sur lequel elle fondait ses prérogatives, eût été respecté; personne n'avait l'intention de lui refuser des égards établis par l'habitude, ni de retrancher de la société ce que des siécles avaient affermi, ce que les mœurs nationales avaient fortifié.

Sans cette conduite, dis-je, punie avec tant de sévérité, les deux ordres laïcs, rapprochés par la même cause, auraient trouvé des ressources infinies dans les biens des moines, regardés comme inutiles depuis plus de 50 ans, mais avec des modes puisés dans l'humanité.

Sans la conduite des nobles et des prêtres, on aurait élagué tous les abus, détaillés généralement dans les cahiers ; détruit l'inquisition française, sous le nom de *lettres de cachet* ; atténué la puissance des parlemens, pour éviter deux môteurs dans la machine de l'Etat ; corrigé les loix féodales, aboli la servitude, expulsé les justices seigneuriales, si bassement exercées par certains baillis et procureurs fiscaux ; modifié les loix de la chasse, quant à leur effet sur l'agriculture et les propriétés en général ; rayé cette ligne injuste de démarcation, qui empêchait le mérite de percer, soit dans l'état militaire, soit dans la marine, soit dans les tribunaux supérieurs.

Une mal-adresse bien inconcevable, est celle des parlemens ; cet hydre, en avouant qu'il n'avait pas le droit de consentir à la levée des impôts, porta lui-même ses 12 têtes sous la hache qui pouvait les abattre.

Une autre, que la noblesse ne se pardonnera

jamais, fut celle de ne pas avoir apprécié Mirabeau, et de lui avoir laissé le tems de méditer sa vengeance contre ceux qui l'avaient expulsé de leur caste. Véhément comme Démosthène, adroit comme les Gracches, éloquent comme Cicéron, cet homme était fait pour triompher par son ascendant, quelque thèse qu'il pût soutenir (1).

Comment se peut-il que la cour, si vigoureusement attaquée, n'ait pas senti le besoin qu'elle avait de cet orateur ? Il fallait se l'attacher ; il fallait le faire ministre, il le désirait.

Sans la mal-adresse du clergé, ce corps aurait senti les sacrifices qu'il avait à faire : en s'exécutant lui-même, il aurait conservé sa dignité, et obtenu un autre sort que celui auquel on l'a si impérieusement assujetti.

Il est de la plus grande évidence que toutes les grandes fautes ont été commises par la noblesse et le clergé. Tout invitait ces deux classes à s'associer à l'opinion publique, et d'emprunter d'elle toute leur force ; tout les

---

(1) En voici la preuve ; le *veto* occasionnait un grand schisme ; les brandons de la fureur étaient allumés ; Mirabeau prend le parti du *veto*, et tout se calme.

invitait à se réunir au tiers-état qui avait une faveur bien prononcée ; tout les invitait à déclarer qu'elles renonçaient à leurs privileges pour concourir au besoin de l'état. Loin de mettre au jour ces sages dispositions, ces deux ordres montrèrent une morgue étonnante, une obstination sans mesure, et manquèrent absolument l'occasion de traiter avec les circonstances.

L'extrême raideur de la noblesse à la vérification des pouvoirs, la perdit ; elle occasionna ce célebre arrêté (proposé par l'abbé Sieyes) par lequel le tiers-état se constitua assemblée nationale, acte qui détruisit les contre-poids de la constitution monarchique. Ainsi, le premier pas des états-généraux de 1789, fut une usurpation de pouvoirs, et cette usurpation mit une dissonnance éternelle entre les membres appelés pour régénérer la monarchie.

Enfin, sans les mal-adresses réunies de la noblesse et du clergé, on n'aurait pas livré les châteaux au pillage, et les prêtres à l'alternative de se parjurer ou de mourir de faim ; on n'aurait pas renversé les ordres, les classes, les loix, la religion ; enfin, on n'aurait pas fait naître l'anarchie, le plus terrible des fléaux politiques.

Il est un fait bien remarquable, bien étrange, que l'on aura même de la peine à croire: c'est que les prêtres, si mal-traités, avaient favorisé les plaintes du peuple contre la cour.

Sur ces données, on doit croire que la révolution française ne doit ses horreurs qu'à des circonstances fortuites (1).

On a beau analyser la révolution française, on n'y verra qu'un concours de choses absolument etrangères au but primitif de la convocation des états-généraux, qui était de soulager le peuple, de vérifier les dettes de l'état, d'égaliser les recettes et les dépenses, d'établir un ordre fixe dans les finances, et d'en perfectionner le régime.

Toute l'Europe avait les yeux fixés sur cette grande et belle opération, de laquelle dépendait ou l'élévation de la France, ou sa ruine totale.

On eut le désir de nommer d'Orléans pré-

(1) Cependant il est d'autres données (que l'on verra dans le cours de cet ouvrage) qui doivent faire présumer que le plan de la révolution était tracé depuis long-tems.

Louis XV le connaissait; des personnes prévoyantes et instruites ont émigré avant 1789 avec leurs fortunes. Voyez la chanson des encyclopédistes, seconde partie; elle est frappante.

sident, mais la noblesse s'y opposa, et lui-même en fit le refus (malgré ses désirs), pour se populariser et afficher de la modestie.

CHAPITRE IV.

Les Etats-Généraux se constituent assemblée nationale; proclamation du roi pour les suspendre; fermeté du président; le roi se rend à l'assemblée; extrait de son discours; il annulle l'arrêté qui constitue l'assemblée nationale, et rétablit les trois ordres constitutifs; effet de cet acte; organisation d'une armée près de Paris; portrait du duc d'Orléans; plusieurs traits de bonté; comment il s'est perverti.

Le 17 juin 1789, les pouvoirs étant vérifiés, le tiers-état (fortifié par quelques curés), s'en s'embarrasser du clergé et de la noblesse, prononça le serment de remplir ses fonctions, et se constitua *assemblée nationale*; par conséquent le tiers-état est devenu seul responsable du sort de la France, maître absolu, par cette victoire sur la cour, par l'impuissance

de ses adversaires, par la force même qu'il tenait dans ses mains. Cette époque était frappante ; il pouvait faire le bien, établir l'ordre public, fonder un gouvernement heureux sous un roi souple et d'un caractère humain.

Le raisonnement fit place aux idées romanesques ; il gouverna sans boussole.

Le premier décret fut que les contributions non arrêtées par l'assemblée, cesseront dans toutes les provinces. Quel génie désorganisateur a pu dicter une pareille loi ? c'était arrêter le balancier de la machine : il fallait être fou pour en ordonner la promulgation.

L'archevêque de Paris vint se jeter aux pieds du roi ; il lui prophétisa le renversement de son trône, s'il souffrait que cette assemblée nationale envahît un pouvoir dont il était impossible de calculer les bornes : il lui représenta qu'il pouvait, qu'il devait dicter sa volonté suprême, et prévenir les insurrections par une armée nombreuse à ses ordres.

On sut la démarche du prélat ; le bas peuple fut mis en avant, et l'archevêque reconduit à coups de pierres ; et il est certain que sans l'adresse de son cocher, la bonté de ses chevaux, il aurait été la première victime.

Au milieu de ces circonstances, le roi devait se montrer : il le fit, mais non pas de la manière qui convenait à la circonstance. Le monarque, très-embarrassé, ne savait quel parti prendre. Il tint un conseil à Marly, où M. Necker développa le plan d'une séance royale, qui fut approuvé. Tout était d'accord, lorsqu'un officier vint parler à l'oreille du roi. Sa majesté se leva, revint une demi-heure après, avec des intentions opposées au plan projetté.

Qui pouvait faire lever le roi ? la reine seule avait cet empire, et elle était obsédée. La réunion des ordres, si nécessaire dans ce moment, fut manquée, et cet événement doit se mettre au rang des plus grandes fautes.

Le 20 juin, le monarque annonça par une proclamation, que les travaux des états-généraux étaient suspendus, et qu'il ouvrirait le 22, une séance royale. Alors on ferma les portes de l'assemblée : Bailly, président, obtint la permission d'y prendre quelques papiers, puis, invitant ses collegues à le suivre, il les conduisit dans un jeu de paulme : là, les têtes s'exaspèrent ; là, se fit le fameux serment de ne jamais se séparer et de se rassembler par-tout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que le régénération du royaume soit établie sur des bâses solides.

Le 21, des joueurs de paulme vinrent traverser le tiers-état : ce qui le força de se transporter à l'église S.t-Louis : là, une grande partie du clergé se réunit à lui. C'était une révolte alors ; mais l'opinion publique donnait une grande force aux factieux, et les cris de *Vive le tiers-état*, par la populace, augmentaient leur hardiesse.

La séance royale annoncée pour le 22, n'eut lieu que le 23. Le roi y parut avec l'appareil ordinaire des lits de justice. Il y fit lire un discours dont l'objet était de conserver les trois ordres, d'annuller l'arrêté par lequel le tiers-état s'était constitué assemblée nationale.

« Si vous m'abandonnez, dit-il, je ferai seul le bien de mon peuple ; seul je me considérerai comme représentant, et connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer cette harmonie ».

Le roi sortit, accompagné de la noblesse et du haut clergé, après avoir prononcé ces mots : Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer et de vous rendre demain matin chacun dans vos chambres pour y reprendre vos séances. Le tiers-état parut pétrifié ; mais il resta dans

la salle. On députa le grand-maître des cérémonies, pour lui intimer l'ordre de se retirer sans délai.

« Apprenez, dit Bailly, président, que les représentans du peuple ne reçoivent point d'ordre : au-reste, je vais prendre ceux de l'assemblée que j'ai l'honneur de présider.

Mirabeau ajouta : « Vous n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler ; vous ne pouvez être l'organe du roi auprès des états-généraux ; je vous préviens que nous ne quitterons nos places que par la puissance des bayonnettes ».

Aussitôt l'assemblée décrete qu'elle persiste dans ses arrêtés, et déclare les députés inviolables.

Du 24 au 26 il y eut une réunion assez considérable. Le 26, la populace se remua beaucoup. Le 27, le roi enjoignit la réunion totale ; la noblesse voulut encore opiner par ordre ; mais l'assemblée trancha la difficulté.

Paris se trouvait cerné par une armée formidable, commandée par le maréchal de Broglie ; elle était composée de troupes étrangères : et il est certain que le roi pouvait tout.

On disait assez publiquement à Versailles, que le roi allait partir pour Metz ; que dans

cette place forte, il ajournerait les états-généraux : et l'on ne manqua pas d'ajouter à ce projet celui de mille vengeances.

Le moment était favorable pour aigrir le peuple ; Paris manquait de vivres, et l'inquiétude était générale.

La nation attendait avec empressement la réforme des abus dans l'administration des finances : que fit l'assemblée constituante ? Elle s'occupa d'une constitution politique, avant de penser à l'objet de sa mission ; elle laissa le mal s'aggraver, au-lieu d'y apporter remede ; elle fit plus, elle mit toute la circulation de l'état en stagnation.

Pendant ces momens si précieux, d'Orléans rassemblait dans le jardin de son palais beaucoup de brigands, pour ébranler la multitude ; car ceux qui lui étaient dévoués, savaient que le début des révolutions est toujours le massacre.

Ce prince a joué un trop grand rôle dans la révolution, pour me dispenser de donner ici une idée de ses qualités personnelles, tant physiques que morales.

Il fut élevé par un père vertueux, et ses instituteurs furent très-bien choisis.

Au-dessus de la taille ordinaire, on peut

dire qu'il était, par ses formes, un très-bel homme; dans sa jeunesse il avait une physionomie charmante; à cet extérieur il joignait de l'esprit, des connaissances, une manière de s'exprimer noble et agréable; mais il avait de la causticité, et visait à l'épigramme.

Il n'était pas né méchant: en voici la preuve. Ayant involontairement blessé un de ses jokeis, on le vit pleurer amèrement. Il donna ordre de mettre du fumier sous les fenêtres du blessé, pour que le bruit et l'ébranlement ne l'incommodassent point; s'étant apperçu qu'on ne l'avait pas fait, il entre dans l'écurie, prend une fourche et place lui-même le fumier; pris sur le fait par quelqu'un de sa maison, il défendit expressément que l'on parlât de sa bonté.

Un autre de ses jokeis se noyait; le duc, bon nageur, se jette à l'eau et le tire du danger. Le jokei, à genoux, le remercie de lui avoir sauvé la vie: « *Mon ami*, lui dit le prince en le relevant, *la seule chose que j'exige de ta reconnaissance, c'est de te faire couper les cheveux plus courts, pour que j'aie moins de peine à te sauver, si le même accident t'arrive en ma présence* ».

La manie du duc, cependant, était de

paraître dur ; il n'aimait ni qu'on le surprît dans un acte de sensibilité, ni qu'on fît l'éloge de son cœur.

Fastueux dans les grandes occasions, personne n'était plus simple dans ses vêtemens ordinaires, ni plus affable dans le commerce familier.

Malheureusement il se livra à la mauvaise compagnie, fut entraîné dans la crapule, prit un ton mal-honnête, et affecta une espece de cynisme dans sa débauche.

Alors sa figure se bourgeonna ; le vice mit son cachet sur son âme comme sur son visage, et il devint le plus méprisable des hommes.

Il n'est point probable qu'il eut jamais le désir d'être roi ; son caractère ne se prêtait point à cette espece d'ambition ; mais je crois que ses courtisans le désiraient, et s'accordaient avec le ministre anglais, pour changer la branche regnante des Bourbons, événement cru, par *Chatam*, nécessaire à la domination absolue de l'Angleterre sur les mers (1). Je

(1) Un fait prouve que l'Angleterre était mal disposée pour Louis XVI ; en mai 1789, les Anglais avaient une surabondance de grains ; le roi en demanda 20,000 sacs ; Pitt s'opposa à ce qu'ils fussent livrés. Mais après l'in-

crois que d'Orléans consentait par faiblesse à tout ce qu'on lui proposait, et que par faiblesse encore, il rompait toutes les mesures. Il était trembleur, et d'une timidité excessive: ce n'est pas là le caractère d'un factieux: on le faisait agir, voilà le vrai (1). Je suis bien loin d'être l'apologiste de ce prince; il fut un monstre, mais on a amplifié ses crimes; l'histoire de sa conjuration est fausse (2). Le

---

surrection du 5 octobre, il en fit la remise au duc; cependant le peuple Anglais, plein de mépris pour d'Orléans, le forçait de crier, en public, *God save the king*: ce qui veut dire, *Dieu bénisse le roi.*

(1) Dans les circonstances décisives, toujours il s'est conduit avec pusillanimité.

(2) L'assassinat de Pinet, dans la forêt du Vésinet, et le vol de son porte-feuille, sont des faussetés.

Pinet s'est donné, lui-même, un coup de pistolet; il fut pansé par le nommé *Daran*, chirurgien, que j'ai connu; le coup n'était point derrière la tête: quant au porte-feuille, une dame de Paris avait remis, la veille, une grosse somme; elle vint la réclamer: Pinet indiqua le lieu où était son porte-feuille; il n'y était plus; mais sa famille, alors pauvre, a vécu depuis avec faste: ces faits sont publics.

L'auteur de la conjuration de Louis-Philippe d'Orléans, dans une multitude de circonstances, s'est écarté de la vérité, en voulant tout faire cadrer avec son système:

duc d'Orléans était un homme sans morale, susceptible de la plus grande haîne, capable de se livrer à tous les excès de la vengeance: il fallait qu'il fût ainsi pour remplir les vues de ceux qui le gouvernaient, et ils s'entendaient parfaitement pour détruire les idées de vertu qu'il puisait dans la société de son épouse.

L'occasion d'humilier le roi, la reine et toute la cour, qui le méprisaient, lui parut une circonstance heureuse: il trouva des adulateurs, des intrigans portés à le seconder, et s'aveugla au point de ne pas s'appercevoir qu'il était à-la-fois l'instrument dont on se servait pour payer les insurrections, et l'espoir

---

Il dit, volume deuxieme, page 131, « D'Orléans se crut tellement le chêf de la nation Française, qu'il fit toutes les dispositions nécessaires pour qu'au moment où il monterait sur le trône, les armoiries de sa branche prissent, par-tout, la place de celles de la branche aînée des Bourbons ».

Ce raisonnement est très-mauvais; les branches cadettes portent, dans leurs armes, un lambel.

Était-il probable que d'Orléans, voulant régner, en mît un dans ses armes? Les mots *vive d'Orléans*, écrits sur les plaques, dont l'auteur de la conjuration parle, prouvent que d'Orléans pouvait désirer d'être lieutenant-général du royaume, mais non roi de France.

sur lequel une horde de scélérats établissait sa fortune (1).

CHAPITRE V.

Premières manœuvres du duc d'Orléans pour être lieutenant-général du royaume ; on commence à atténuer l'autorité royale ; les villes, les campagnes se couvrent de brigands ; ils allaient incendier, de la part du roi ; assassinats divers ; flagorneries des députés ; Necker est renvoyé ; insurrection à cet égard.

Le génie des Français était de faire beaucoup de réformes : on en avait besoin ; mais l'esprit destructeur s'empara des membres qui avaient le plus d'influence, et cet esprit dirigea presque toutes les opérations.

Jamais il ne parut de plan qui eût pour bâse l'amour du bien public.

(1) Ainsi, quand je parlerai du duc d'Orléans, je désignerai, en même tems, les brigands atroces qui le dirigeaient.

Le roi était de bonne foi ; il désirait la régénération de son empire ; son économie, une probité stoïque et des mœurs pures, le rendaient le monarque qu'il fallait à la France pour l'opérer. Mais le tiers-état venant de vaincre la noblesse et le clergé, voulait encore humilier la royauté.

En-vain Louis XVI doubla les députés du tiers-état ; en-vain il chercha à concilier les difficultés ; en-vain il réduisit sa dépense ; en-vain il opéra la réunion des ordres qui étaient en état de guerre (1) : quelque chose qu'il fît, il ne put réussir à plaire : on ne lui sut gré de rien.

Il existe un fait bien étrange, c'est que l'insurrection du 14 juillet, dont nous parlerons avec détails, avait été arrêtée à Passy par le parti d'Orléans, et que les articles de la conspiration se distribuaient publiquement au palais-royal ; alors on prodiguait aux soldats

---

(1) Je ne puis taire une anecdote fort singulière. Lorsque le roi eut donné gain de cause au tiers-état, en rentrant dans sa chambre, il trouva le portrait de Charles Ier. ; il l'examina quelques minutes, et dit : « Je vous entends, mais la chose est faite ». Probablement c'était une miniature.

l'argent, la bonne chère ; on enseignait aux prostituées l'art de les corrompre ; on jetait par les fenêtres des paquets d'argent, avec ces mots : *Soyez des nôtres, l'argent ne vous manquera pas.* Le palais-royal était un volcan d'où sortaient les feux qui embrâsaient la France. Le plus grand nombre des gardes-françaises fut corrompu par le nommé *Valadi*, ancien officier du corps.

Mais voici les articles de la conjuration de Passy :

« Il y aura une insurrection générale à Paris et dans les provinces, et l'on profitera du mouvement, pour proclamer d'Orléans lieutenant-général du royaume ».

« On opérera une disette totale de pain, pour rendre le roi odieux et forcer les bourgeois à prendre les armes ».

« On assassinera Flesselles, prévôt des marchands, Berthier, intendant, Foulon, son beau-père, le comte d'Artois, les princes de Condé, de Conti, de Lambesc, l'abbé Maury, etc. ».

« On assassinera quiconque s'opposera à l'accaparement des grains ».

« On pillera tous les châteaux ».

« On massacrera tous les royalistes ».

A-peine ce plan fut-il arrêté, que les grandes villes furent couvertes de brigands, et les campagnes d'incendiaires. Ils avaient de faux édits et de fausses pancartes qui ordonnaient, de la part du roi, de brûler tous les châteaux.

Dans le seul Dauphiné, trois mois après l'assemblée des états-généraux, on en comptait trente-six de brûlés et pillés; à Caen, à Cherbourg, en Bourgogne, au Mans, et partout ailleurs, on exerçait les mêmes atrocités.

Bordier, comédien, fut envoyé à Rouen, où le parlement le fit pendre.

Belzunce voulut préserver Caen de la famine: il fut massacré (1), et on le mangea.

Le maire de S.t-Denis, nommé Chatel, tenta de sauver sa patrie de la famine: il fut mis en pieces (2).

---

(1) Il dit aux femmes, qui le torturaient à coups de couteau: « *Laissez faire les hommes, tant de barbarie ne convient point à votre sexe* ».

(2) Voici un fait qui prouve que le massacre du maire de S.t-Denis n'était pas l'effet d'une effervescence spontanée. Un paysan rencontre *Chatel*, et lui demande une prise de tabac; le maire ouvre sa tabatière; alors le paysan lui dit: « Tenez, monsieur le maire, il est aussi sûr que nous jouerons ce soir à la boule avec votre tête, qu'il l'est que je tiens une prise de votre tabac ».

Lorsque les états-généraux, par le conseil de Sieyes, furent convertis en assemblée nationale, sans considérer que le roi n'est qu'usufruitier de la couronne ; qu'il ne peut enfreindre le serment qu'il a fait à son avénement, d'en soutenir les droits, pour les transmettre à ses successeurs : on commença, contre le vœu du peuple, à le regarder presque comme nul, acte qui brisa l'échelle pyramidale de la subordination, rompit les rapports entre le roi et ses sujets, anéantît le pouvoir exécutif, rendit le corps législatif absolu, et sacrifia l'empire au désordre de l'ochlocratie. On persuada qu'il était nécessaire de soulever le peuple, de recourir aux moyens de terreur, et qu'il fallait des fédérations patriotiques.

On commença par créer beaucoup de comités : l'un s'appela *Comité des recherches* ; à sa tête étaient Cochon, Pardieu, Sillery, Voidel, etc.

Un autre devait établir les clubs, recruter les sujets, soulever les soldats ; le duc de Chartres, Menou, Carra, Sillery et autres en étaient les directeurs ; Sieyes était derrière le rideau.

Les anti-orléanistes, Malouet, Virieux et

Clermont-Tonnerre, voulurent établir des *contre-clubs* : ils ne réussirent pas.

A cette époque, on ôta les chaînes des galériens ; on prit des patriotes sur les grandes routes, dans les cachots ; on donna aux uns le bâton municipal ; on employa les autres sur des tréteaux, pour prêcher la licence. Il était facile de persuader à la vile populace que l'amour de la liberté consistait dans le vol, le pillage, et que pour être patriote, il ne fallait que devenir scélérat.

Cette doctrine trouva un grand nombre de sectateurs.

L'effervescence de Paris allait toujours en croissant ; l'assemblée était inquiète ; un orage violent grondait sur sa tête : elle prit le parti de flagorner le roi.

Mirabeau lui disait le 9 juillet : « Et comment s'y prend-on, Sire, pour vous faire douter de l'attachement et de l'amour de vos sujets ? avez-vous prodigué leur sang ? êtes-vous cruel, implacable ? avez-vous abusé de la justice ? le peuple vous impute-t-il ses malheurs ? vous nomme-t-il dans ses calamités ? a-t-on pu vous dire que le peuple est impatient de votre joug ? qu'il est las du sceptre

des Bourbons ? Non, non, la calomnie n'est pas absurde, elle cherche un peu de vraisemblance pour colorer ses noirceurs ».

Le curé Grégoire parlait dans le même esprit. Les fourbes ! à cette époque on enivrait, on soudoyait les héros de la bataille ! Necker avait perdu son crédit à la cour ; on le regardait comme la cause de la situation cruelle où elle se trouvait. Il reçoit l'ordre de sortir sur-le-champ de la France, et le bruit se répand que d'Orléans va partager son exil.

Il est impossible de rendre la rumeur que cette nouvelle fit naître. Paris était en mouvement, le palais-royal ressemblait à une ruche bourdonnante. Un groupe considérable se porte chez *Curtius*, enleve les bustes du duc d'Orléans et de Necker, les couvre d'un crêpe, et les porte en triomphe, chapeau bas. Un détachement de Royal-Allemand arrive ; celui qui portait le buste du duc d'Orléans le laisse tomber dans la boue ; un coup de sabre abat la tête de Necker.

Un orateur propose de proclamer d'Orléans lieutenant-général du royaume (1) et Necker

(1) Il est bon d'observer que, pendant ce tems, Mirabeau proposait la même chose à Versailles.

ministre inamovible. Camille Desmoulins parle en énergumene, le pistolet à la main ; il crie, aux armes ! et propose un signe de rallîment, qui est la cocarde : d'abord elle fut verte ; je dirai bientôt l'époque où l'on prit les couleurs d'Orléans.

Le prince de Lambesc tenta d'arrêter le désordre ; on lui reproche de ne pas avoir assez réfléchi ses moyens ; mais, quoi qu'en dise la calomnie, pouvait-il réfléchir ?

Le tocsin sonne la nuit du 13 au 14 ; une multitude d'hommes se trouve réunie sans savoir pourquoi ; on enfonce les boutiques des armuriers ; on brûle les barrieres ; on pille quelques établissemens : le tout pour monter les têtes à l'insurrection.

CHAPITRE VI.

Prise de la Bastille ; massacre de Launay et de Flesselles ; affaire des 11 soldats délivrés des prisons ; délire des Parisiens à ce sujet ; les électeurs de Paris envahissent l'autorité ; d'Orléans se lie à ce nouveau parti ; on force le roi de rappeler Necker ; Louis XVI se rend à l'assemblée ; extrait de son discours ; on exige qu'il aille le répéter à Paris, il y consent ; il est blessé légèrement ; le roi autorise la garde bourgeoise ; il congédie son armée, détruit, par cet acte, son parti, et se met à la merci de ceux qui veulent sa perte ; on commence à lanterner.

Le bruit circule que la bastille est un arsenal rempli d'armes, et qu'il y a un projet de s'en servir contre Paris. — Il faut s'en emparer, crient plusieurs voix..... oui... oui... oui ! Aussitôt, 15 ou 20 coupe-jarets, quelques hommes déguisés en femmes, marchent et sont suivis d'une armée de peuple. Des soldats-

aux-gardes offrent de conduire le siége, et la troupe s'organise. On va chercher des armes, du canon : tout était prêt, gargousses, mêches, cartouches, etc.; on arrive, les curieux deviennent soldats : l'attaque commence.

Launay était gouverneur de cette forteresse (qui avait résisté au grand Condé) ; sommé de se rendre, il reçoit une nombreuse députation, feint de capituler, fait lever les ponts, et ordonne le massacre des ambassadeurs de la populace.

Le canon ronfle, on brise les chaînes, les ponts-levis, on escalade ; le fort est enlevé ; le pillage, le massacre en sont les suites.

Launay est pris, on le traîne à la place de Grêve, et il est assommé au bas de l'escalier de la maison-de-ville.

L'action est barbare, mais Launay fut perfide et cruel.

Dans les papiers de ce gouverneur, se trouva, malheureusement, une lettre de *Flesselles*, prévôt des marchands, qui lui promettait des secours ; on vole chez lui, il s'échappe ; un nommé Moraire le tue ; et les deux têtes, placées sur des piques, servent d'étendards aux vainqueurs. Peu après, on massacra Foulon et Berthier. Il résulte, de ce récit, que les

héros, tant vantés, du 14 juillet (1), n'étaient qu'un ramas de scélérats ivres, la plûpart notés d'infamie, payés par les meneurs de l'assemblée nationale, du parti d'Orléans.

Il est des ouragans populaires qui font, en un instant, les ravages de vingt siecles; c'est ainsi qu'opéraient les Goths et les Vandales: on pouvait, avec la même facilité, détruire le Pont-neuf ou le palais des Thuilleries.

La vérité est, qu'un pareil mouvement ne pouvait venir du peuple, à qui les lettres de cachet étaient très-indifférentes: pourquoi n'a-t-il pas détruit les châteaux de *Ham*, de *Doulens*, de *Guise* et autres?

La Bastille, considérée comme fort, inquié-

---

(1) Il est bon de remarquer que cette Bastille, regardée comme un dépôt de victimes immolées à la haîne des grands, n'offre (par une récapitulation formée sur pieces authentiques) que 300 emprisonnemens en 315 années, dont le cours renferme les tems les plus orageux de la monarchie, les guerres civiles, et les regnes des ministres, à qui l'on a reproché les plus grands abus de pouvoirs. Il est notoire que, pendant les premiers mois de la constituante, il a été emprisonné dix fois plus de personnes, arbitrairement, que pendant les 315 années.

Le fait est que la Bastille n'a pas été détruite comme prison, mais comme forteresse.

tait ; on voulait la détruire, parce que l'on craignait une réaction de la part des mécontens : ainsi, les héros de la Bastille n'étaient que des coquins bien payés pour faire un coup-de-main, et les fêtes sur la prise de la Bastille ne sont que des niaiseries populaires qui opèrent des dépenses inutiles. Il est tems de lever le rideau sur les absurdités.

La prise de la Bastille fut un coup de foudre pour la cour ; mais elle crut, un instant, que le soulevement de Paris la débarrasserait des états-généraux : c'est ce qui détermina le roi à montrer de la fermeté, lorsque la translation de l'assemblée à Paris lui fut proposée. Il répondit que lui seul connaissait les mesures qu'il fallait prendre.

Le duc de Liancourt vint raconter, d'une maniere forte, l'état affreux de Paris. Le comte d'Artois, peu effrayé, répondit : « C'est un tas *de sans-culottes* (1) que l'on mettra à la raison. — Ce que vous appelez des sans-culottes, répondit le duc de Liancourt, est une armée en fureur : elle a pris la Bastille, et peut venir à Versailles »..... D'un ton douloureux il ajouta : « *Votre tête est à prix* ». Voilà la cause de

(1) Voilà l'origine de la caste des sans-culottes.

l'émigration du comte d'Artois. Elle était déterminante.

L'esprit de Paris était à la tempête ; vers cette même époque, 11 soldats, insubordonnés et voleurs, sont incarcérés à l'Abbaye ; ils imaginent de faite jeter, au palais-royal, un écrit, dans lequel ils annoncent que la cause de leur détention est le dévoûment qu'ils ont montré pour les intérêts du peuple.

Dans l'instant 200 jeunes gens partent du palais-royal, et sont suivis par une multitude de curieux.

Cette troupe entre dans les maisons, pille tous les outils qu'elle peut trouver, va briser les portes de la prison, enleve les 11 soldats, fait un repas somptueux, en leur honneur, les mene à la comédie, les garde la nuit, fait des illuminations, et force le corps qui les avait punis, à les réintégrer. Voilà bien les Parisiens ! tête légere, exécution prompte, point de raisonnement.

Dans ce moment de crise, les électeurs qui avaient nommé les députés de Paris s'avisent de se croire une puissance ; ils demandent une salle à la municipalité, pour délibérer ; on la leur accorde ; aussitôt cette bisarre assemblée s'empare des trésors, du péage des barrieres,

arrête les couriers du roi, porte l'audace jusqu'à les fouiller.

D'Orléans s'accroche à ce nouveau parti ; il est convenu qu'il viendra offrir son épée au tiers-état, et qu'on le proclamera lieutenant général du royaume : l'instant est fixé ; le duc ne paraît point ; mais ce jour fut l'époque où l'on arbora la cocarde tricolore (1).

Lafayette fut élevé, par ce même corps, au grade de général de la milice parisienne, parce que, par respect, il avait baissé son épée devant la majesté de la populace : c'est en rampant, que le serpent avance.

Après l'expédition de la Bastille et le renvoi de M. Necker, des adulateurs adroits viennent chez le roi, et lui disent :

« Sire, vous êtes l'idole de votre peuple ; sire, le ministre que vous venez de disgracier avait son suffrage et son estime ; sire, les troupes cantonnées dans les environs de Paris répandent l'inquiétude, l'effroi et la famine ».

Cela signifiait : sire, vous êtes le meilleur des rois, nous sommes des sujets bien soumis ;

---

(1) D'abord elle était verte ; on la changea pour ne point porter la couleur du comte d'Artois.

mais nous voulons que Necker soit rappelé, et que vos troupes soient licenciées.

Les avis que la cour recevait de l'état de Paris, étaient affligeans ; il fut décidé, au conseil du roi, que d'Orléans se rendrait au château, et qu'il offrirait de se rendre médiateur entre le peuple et le roi.

Quel beau rôle à jouer ! mais il fallait un cœur, et celui du duc était gangrené : il parut et s'avilît ; alors, Louis indigné prit le parti de se rendre à l'assemblée nationale, et d'y prononcer le discours suivant :

« Je vous ai assemblé pour vous consulter sur les affaires importantes de l'état ; il n'en est pas de plus instante et qui affecte plus mon cœur, que les désordres affreux qui régnent dans la capitale ».

« Le chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses représentans, leur témoigner sa peine et les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme ».

« Je sens que l'on a donné d'injustes préventions ; je sais que l'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté : serait-il donc nécessaire de vous rassurer sur des récits aussi coupables, et démentis d'avance par mon caractère connu » ?

« Eh bien ! c'est moi qui ne suis qu'un avec ma nation ; c'est moi qui me fie à vous ; aidez-moi donc, dans cette circonstance, à assurer le salut de l'état : je l'attends de l'assemblée nationale. Le zèle des représentans de mon peuple, réunis pour le salut commun, m'en est un sûr garant ; et comptant sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles ; je vous autorise et vous invite même, à faire connaître mes dispositions à la capitale ».

Cette démarche du monarque ne dissipa point les inquiétudes ; on exigea qu'il vînt à Paris répéter sa déclaration ; il s'y rendit dans une voiture peu fastueuse, et ce voyage fut un acte de courage : il est bien probable que l'on avait le projet de l'assassiner.

Le monarque fit la route au milieu de huit canons, entouré d'une horde armée de haches, de piques, de bâtons ferrés.

Lafayette avait défendu que l'on criât *vive le roi.* On tira, de loin, un coup de fusil sur la voiture du monarque : la balle alla tuer une femme nommée *Duprateau* ; le roi même fut blessé dans la foule, mais si légèrement qu'il ne s'en apperçut qu'en se déshabillant.

Beaucoup de députés le suivîrent à pied. Rendu à la maison-de-ville, il répéta ses intentions, fut harangué et arbora la cocarde tricolore, aux cris de *vive la nation*. Il méritait bien que l'on y ajoutât *et le roi*.

Louis autorisa alors l'établissement d'une garde bourgeoise, détruisit la force de son parti, et se mit à la merci de ceux qui voulaient sa perte.

La garde bourgeoise était composée de tous les hommes appelés aux assemblées primaires, par conséquent nombreuse et formidable. Par une bisarrerie sans exemple, il n'existait aucune relation entre elle et le monarque; ainsi trois ou quatre millions d'hommes pourvus d'armes et de munitions, n'avaient pour chef que des municipaux. Cette armée ne tarda pas à se rendre maîtresse des grandes villes, des garnisons, sans que le ministre de la guerre pût diriger ses mouvemens. Il en est résulté que l'armée de ligne, même sans le secours des séductions, était subordonnée à l'armée municipale.

C'est ainsi que se détruisit l'autorité royale; tout cela pouvait s'éviter, et jamais combinaisons ne furent plus fausses que celles des courtisans, aux conseils desquels le roi avait confiance.

A cette époque, les trois ordres se réunirent. Quel moment pour détruire le despotisme ! On continua de prêcher au bas peuple que sa volonté est la puissance suprême.

Les mouvemens de Paris devaient faire sentir qu'il était impossible de résister à une pareille population, et qu'elle donnerait l'impulsion à toute la France ; par conséquent il fallait éloigner le roi et lui faire tenir les états-généraux, soit à Metz, soit à Compiégne ; alors, soutenu par de fortes garnisons, il aurait pu maintenir l'ordre et contenir les mutins.

Une grande faute fut d'avoir expulsé M. Necker qui avait le suffrage du peuple ; son rappel dut humilier le roi, et quand un roi est humilié, sa couronne chancelle.

On verra bientôt quelles furent les suites de cette excessive condescendance. Le peuple, toujours féroce quand il est excité, continua de montrer son avidité pour le sang : c'était à qui se ferait bourreau.

La mode de lanterner, c'est-à-dire, de pendre des hommes à des potences de réverberes, fut en vogue pendant quelque tems, et de proche en proche la terreur se répandit dans les provinces.

Toutes les passions se heurtaient dans l'assem-

blée : les députés n'examinèrent point si la science de gouverner est pratique, et s'il n'est point imprudent de renverser un édifice dont le tems a prouvé la stabilité, pour en élever un autre absolûment expérimental et sans modele.

CHAPITRE VII.

Abolition des droits féodaux ; on donne au roi, comme par dérision, le titre de restaurateur de la liberté française ; suites funestes du décret contre la féodalité ; on conseille au roi de faire un grand exemple dans la personne du duc d'Orléans ; émigration des princes ; sa cause ; l'assemblée voulait l'émigration ; les Anglais multiplient les caricatures contre le roi et la reine ; haîne de Pitt contre les Français.

Le premier décret qui parut après le licenciment de l'armée, fut l'abolition des droits féodaux sans indemnité, décret inconsidéré et marqué du sceau de la plus grande injustice (1).

(1) Ce jour-là même, le duc d'Orléans rencontra le nommé Bellisle, et lui dit : Comment trouvez-vous que

Ce décret célebre est du 4 Août 1789 ; à-la-vérité le 8 on proclama Louis, le restaurateur de la liberté française ; et le *Te Deum* fut chanté dans sa chapelle.

« J'accepte (dit le roi) avec reconnaissance le titre que vous me donnez ; il répond aux motifs qui m'ont guidé, lorsque j'ai rassemblé autour de moi les représentans de ma nation ».

« Mon vœu est d'assurer avec vous la liberté publique, par le retour si nécessaire de l'ordre et de la tranquillité ; vos lumières et vos intentions m'inspirent une grande confiance dans le résultat de vos délibérations ».

« Allons prier le ciel de nous accorder son assistance, et rendons-lui actions de grâces des sentimens généreux qui régnent dans votre assemblée ».

Quelle comédie ! l'assemblée jouait son roi, et il était impossible que la cour eût de la confiance ; mais les démarches de Louis prouvent que réellement il parlait d'après son cœur.

Après le décret contre la féodalité, l'anarchie se montra avec toutes ses formes hideuses.

---

nous avons opéré cette nuit ? = Fort mal, monseigneur. = Comment cela ? = C'est que vous vous êtes ôté quinze cent mille livres de rente. Le duc ne s'en doutait pas.

On assassina des maires, des administrateurs; on pilla, on brula les châteaux, sans s'informer de quel parti était le propriétaire. Ce n'était pas toujours des brigands de profession; c'était la populace entière, fanatisée par des orateurs publics, chargés de prêcher l'insurrection. C'était des paysans avides, qui, pour se libérer avec leurs seigneurs, trouvaient que l'incendie ou le pillage des archives étaient des moyens très-commodes (1).

L'Égalité était admise; les droits de l'homme connus, quoique non sanctionnés; ainsi, ce nivellement, subversif du gouvernement monarchique, eut son effet, avec d'autant plus de succès que les clubs célébrant chaque jour la force et la puissance du peuple, maîtrisaient la marche de l'assemblée nationale, et la forçaient, peut-être, à une démagogie plus forte qu'elle n'en avait l'intention.

Alors une lutte très-décidée, entre le peuple et l'autorité, se prononça tellement, que les

(1) La même chose arriva sous le roi Jean. Le roi de Navare, qui jouait le rôle du duc d'Orléans, leva l'étendard de la rébellion, et plus de cent mille paysans voulurent exterminer la noblesse. Les hommes, guidés par l'intérêt, sont toujours les mêmes.

contribuables refusaient les contributions fiscales, moyen bien sûr pour les attacher au nouveau gouvernement.

C'est donc par des vues mal combinées; c'est donc par un esprit de système ; c'est donc enfin par le défaut de principes élémentaires, que l'assemblée constituante désorganisa la France.

Le mouvement général qui s'opérait dans tout le royaume, annonçait un grand événement. Le roi n'était pas encore complettement avili : il lui restait de la force ; aumoins il pouvait compter sur la fidélité des troupes de lignes ; sa marche était tracée ; il fallait un coup décisif, la punition de d'Orléans et de ses instigateurs.

Ce conseil lui fut donné par des généraux dignes de sa confiance, et par ceux qui l'approchaient avec intimité : plein de candeur, plein de bonne foi, il préféra laisser son sort dans les mains de son peuple, dont il se croyait aimé.

On lui représenta ce qui pouvait se faire par ce qui avait été fait. On lui peignit la versatilité du peuple et le tableau des rois détrônés pour avoir lâché les rênes de leur

empire. Il persista dans ses résolutions pacifiques, et se perdit.

Le massacre, le pillage, les incendies continuant à faire des progrès, les princes sentirent qu'ils étaient perdus s'ils restaient ; ils prirent la résolution d'émigrer, et une grande partie de la noblesse les suivit.

On a dit hautement que l'émigration des princes est la cause premiere de tous les maux qui assiégent la France,

1.° En ôtant au monarque ses défenseurs naturels ;

2.° En privant le royaume des royalistes, c'est-à-dire, en anéantissant le parti qui, seul, pouvait militer contre la tyrannie populaire ;

3.° En détournant les secours (contre l'oppression) que les circonstances devaient nécessairement amener.

Il est impossible de savoir ce qui serait arrivé, s'il n'y avait pas eu d'émigration ; mais il est des données sur lesquelles on peut raisonner assez solidement.

La noblesse se voyait l'objet de la haîne du peuple, c'est-à-dire, de la partie de ce peuple dont elle était créanciere ; elle était entre le feu et les poignards, sans pouvoir ni réclamer, ni se plaindre, ni se défendre.

La nature a donné à tous les hommes le droit imprescriptible de fuir la tyrannie, et de chercher par-tout leur bien-être, et il n'est pas possible de regarder la fuite comme un crime, quand la frayeur en est la cause.

La plûpart de ceux qui ont fui avaient raison de craindre, puisqu'ils ont vu massacrer leurs voisins, et incendier leurs asiles; mais *ils ont fui leur patrie au-lieu de la défendre.*

La patrie leur devait sûreté; les gouvernans les ont laissé opprimer...; et contre qui défendre la patrie? contre des hommes qui tenaient l'instrument de la mort, et s'en servaient comme elle?

Mais *ils ont méconnu la volonté du peuple.*

La volonté du peuple est-elle dans une série de forfaits, dans ces cataractes de sang dont on inondait la patrie?

Qu'est-ce que le peuple? c'est un être collectif qui n'a pas de volonté.

Semblable à la mer, il ne se met en mouvement que par une impulsion extérieure; de l'argent, de l'eau-de-vie, des promesses et quelques forcenés adroits: voilà les vrais moteurs de la prétendue volonté du peuple.

Si l'assemblée nationale avait eu de bonnes intentions, affligée de la fuite des princes, elle

aurait sollicité l'intervention du roi pour les engager à revenir ; elle aurait promis de faire respecter les personnes et les propriétés ; elle aurait pris des mesures pour arrêter les violences, les atrocités effrayantes qui se commettaient au nom de la liberté.

Elle n'en fit rien ; elle continua au contraire à lâcher la bride à la horde massacrante.

Donc les émigrés avaient lieu de prévoir et de craindre le sort affreux dont ils étaient si évidemment menacés.

Après deux ans de fatigues, de malheurs, d'anxiétés, il a été proposé d'ouvrir les bras aux fugitifs ; cette mesure était raisonnable, humaine, sage : on peut croire qu'ils auraient fait des démarches pour obtenir la paix, et que cette guerre atroce, qui détruit la génération présente, et ôte à la France peut-être la moitié de sa force, se serait terminée.

Voulait-on les punir, les faire participer aux frais d'une guerre qu'ils avaient provoquée ? on pouvait leur ôter la jouissance de leurs biens pendant quelques années, mais les leur rendre en bon état, après l'expiration de ce terme. L'ostracisme, à Athènes, bannissait pour dix ans l'homme dangereux, mais il ne rompait aucun des liens qui l'attachaient

à sa patrie : rien ne le poussait au désespoir ; il pouvait aller où il voulait, faire ce qu'il voulait : à son retour il trouvait sa famille, ses amis, ses propriétés, et rentrait dans la classe des citoyens.

Rien de prudent, rien de raisonnable, rien de juste n'a été fait, parce que les gouvernans de l'empire Français n'étaient pas des sages.

Ah ! si, sans être des sages, ils avaient eu, seulement, les premieres notions de la politique, ils auraient senti que la métamorphose spontanée du caractere Français, était l'ouvrage des Anglais ; ils auraient combiné les fréquens voyages de d'Orléans, avec l'ambition de ses satellites ; ils se seraient apperçu que toutes les caricatures contre le roi étaient des productions Anglaises, esquissées sur la connaissance des moyens qu'il faut employer pour dépopulariser un roi, le rendre odieux, et monter les têtes pour le faire périr ; ils auraient vu la suite de ce propos tenu par Chatam à Georges II : *Tant que la maison de Bourbon sera sur le trône de France, jamais l'Angleterre n'aura la souveraineté des mers.*

Personne ne doutait de la haîne de Pitt contre la France, et chacun savait que nous avions plusieurs dettes à payer aux Anglais, savoir :

Le massacre, le soulevement d'Irlande opéré par 60 millions que Richelieu envoya à l'Anglais Hamden, sous Louis XIII;

La mort de Charles I.er, à laquelle la politique de Richelieu a pu avoir part (1).

La guerre d'Amérique, et ses suites funestes pour l'Angleterre.

Péthion a fait un voyage à Londres avec madame de Sillery. Carra a proposé aux jacobins le duc d'York pour roi de France.

Il est très-probable que Pitt, d'Orléans, Mirabeau, Lafayette, Dumourier, Péthion, Roland, Servan, Brissot, Carra étaient les anneaux d'une même chaîne.

Au-reste, il ne fallait qu'avoir le sens commun, pour se persuader que l'Angleterre arracherait le sceptre de la main des Bourbons, si elle en trouvait l'occasion; et que, pour bouleverser entièrement sa rivale, elle profiterait de toutes les inconséquences, bévues et balourdises que nous ferions. Hélas! nous l'avons mieux servie qu'elle n'osait l'espérer (2).

---

(1) Il a été dit que Pitt avait voulu acquitter sur Louis XVI la lettre de change que Richelieu avait tiré, en 1641, sur la tête de Charles I.er

(2) Jamais il n'y eut tant d'Anglais en France qu'au

CHAPITRE VIII.

Projet de Mirabeau de changer la branche régnante pour gouverner lui-même ; discours incendiaire de Camille Desmoulins, avant la journée du 6 octobre ; détail sur cette journée.

On ne peut pas douter que Mirabeau, mécontent de la cour et de sa caste, n'eût formé le projet de renverser l'ancienne noblesse, de produire une nouvelle branche régnante, et de devenir le pilote de l'état. Il fallait, pour cela, tuer le roi, la reine, le dauphin, et ce fut pour opérer cette infâme conjuration, que se firent les préparatifs de la journée du 6

commencement de la révolution ; le duc d'Orléans les accueillait, et probablement ils étaient ses banquiers pour opérer les insurrections.

Il y en a eu un à Marly, nommé...., qui a fait guillotiner une multitude de personnes : homme de sang et de carnage, il avait la confiance du tribunal révolutionnaire. Le fait est, qu'il a disparu lorsque Robespierre cessa de régner, et que personne ne sait qui il était.

octobre 1789. Il est sûr que l'on s'en occupait en septembre ; des témoignages dignes de foi en donneront la conviction.

Voici, d'ailleurs, un fait qui arriva vers le milieu de ce mois de septembre 1789 :

Camille Desmoulins (âme damnée de Mirabeau, et admis au conseil de d'Orléans) était au café de Foi, monté sur une escabelle, le corps à la fenêtre ; il harangua le peuple de cette maniere :

« Je viens, messieurs, de recevoir une lettre de Versailles ; on m'apprend que la vie du comte de Mirabeau n'est pas en sûreté ; c'est pour la défense de notre liberté qu'il se trouve ainsi exposé : il est trop juste que nous défendions ses jours ».

« L'empereur vient de faire la paix avec les Turcs : ce qui le met dans le cas d'envoyer des forces contre nous ; la reine, vraisemblablement, voudra l'aller joindre, et le roi, qui aime son épouse, ne voudra point la quitter ».

« Si nous lui permettons de sortir du royaume, il faudra au-moins que nous prenions le dauphin pour ôtage ; mais je crois que nous ferions mieux, pour ne pas être exposés à perdre ce bon roi, de députer vers lui 15 mille hommes, pour l'engager à faire enfermer la reine à

S.t-Cir, et amener le roi à Paris, où nous serons surs de sa personne ».

« Les troubles actuels sont fomentés par des prélats dont nous devrions avoir les têtes ».

Tel était ce Camille Desmoulins, qui, un instant, a inspiré de l'intérêt.

On croirait que pour jouer ce rôle, il eût fallu avoir de l'énergie: point du tout; Camille Desmoulins était un plat gredin, plus lâche encore qu'insolent; il adorait Mirabeau, parce que celui-ci l'empêchait de mourir de faim.

La journée du 6 octobre 1789, est célebre dans l'histoire de la révolution; nous allons en suivre le fil, et en donner quelques détails, non d'après Rabaut de St.-Etienne, peut-être intéressé à atténuer les faits, mais sur les bâses irrévocables de la vérité.

Sur la fin de septembre, Blaizot, libraire, porta lui-même des livres à Mirabeau. Le législateur renvoya plusieurs personnes qui étaient avec lui, ferma la porte, et dît au libraire:

« Par amitié pour vous, je vous préviens que dans peu vous verrez de grands événemens, des horreurs, du sang répandu à Versailles; mais n'ayez point d'inquiétudes personnelles ».

Le 3 octobre, les ouvriers travaillans en fer à la salle du palais-royal, furent employés à faire des piques.

Le 4, d'Orléans se rendit à Versailles, et fut environné d'une populace qui criait *vive le père du peuple*; on a observé qu'il ne marchait que chargé d'argent.

Alors Mirabeau disait à ses créanciers : « Soyez tranquilles ; je vais être ministre, cela est sûr ».

Le même jour 4, quelques gardes-françaises et gardes nationales de Paris tentèrent d'exciter un soulevement.

Quelqu'un leur ayant demandé pourquoi ils voulaient émouvoir le peuple ; ils répondirent :

« Nous sommes venus sonder le terrein, bientôt nous reviendrons mettre l'ordre ».

Pour exécuter le projet de d'Orléans, il fallait des égorgeurs et un prétexte ; les égorgeurs étaient prêts, Mirabeau trouva le prétexte.

Le même jour 4 octobre, vers le soir, les brigands payés par d'Orléans se rassemblent au palais-royal et forment des groupes.

Un orateur dit : « que le comte d'Artois avait fait déposer dans les greniers de ses

écuries deux mille voitures de blé, pour répandre la disette ».

Un autre : « que des fermiers s'étaient rendus à l'hôtel-de-ville de Versailles et avaient déclaré que des seigneurs aristocrates étaient venus proposer d'acheter tous leurs grains, en les menaçant de les faire pendre, s'ils vendaient à d'autres.

Un grand négre, sans livrée, mais connu pour appartenir au duc d'Orléans, criait avec force : que les gardes-du-corps étaient des scélérats, qu'ils avaient maudit la nation, qu'ils conspiraient contre l'assemblée nationale et avaient foulé aux pieds la cocarde tricolore (1) : voici la source de cette infâme calomnie.

Le régiment de Flandres est appelé par la municipalité de Versailles, pour empêcher les violences qui s'exerçaient sans-cesse, et qu'elle ne pouvait reprimer.

Les gardes-du-roi se rappelant qu'ils avaient été régalés à Cherbourg par plusieurs régimens d'infanterie, résolurent de donner un

(1) Pauvre peuple, comme on te conduit ! Si un homme raisonnable eût observé que ces dénonciations étaient absurdes, on l'aurait assassiné.

repas de corps. Le jour fut fixé au premier octobre, dans la salle des spectacles.

De 600 gardes, il n'en parut que 80 au repas.

Tout se passa très-bien ; les grenadiers de Flandres se présentèrent à l'amphithéâtre ; on les fit entrer dans l'intérieur du fer-à-cheval, et l'on accorda la même faveur aux grenadiers des gardes-suisses, ainsi qu'à une troupe de chasseurs qui vint demander la permission de porter les santés du roi, de la reine, et de boire à la prospérité de la famille royale.

Ces toasts, de convenance dans le palais du souverain, furent proposées et bues avec allégresse. Le roi est annoncé, avec le prince de Poix ; il paraît d'un air riant, et fait le tour de la table, au bruit des acclamations les plus tendres.

Ce repas fut très-amical : il ne s'y passa rien de tumultueux.

Les gardes-du-roi avaient leurs cocardes uniformes, et c'est un fait bien démontré qu'ils n'ont pas foulé aux pieds la cocarde tricolore ; car, ayant invité les chefs de la garde nationale, ils auraient insulté leurs convives : ce qui ne peut se supposer ; à-la-vérité, le nommé Lecointre, officier de la

garde de Versailles, fut oublié, et ce fut un motif de jalousie et de haîne.

La reine et le dauphin parurent au repas, et leur présence excita un enthousiasme universel.

Il fut proposé de chanter le quatuor *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* il ne se trouva point; on y suppléa par l'air : *ô Richard, ô mon roi!*

On doit convenir que tout ceci est dans l'ordre naturel, et que rien ne ressemble à une conspiration ; mais comme on cherchait un prétexte d'insurrection, on le trouva dans cette scène touchante, sur laquelle la calomnie versa tous ses poisons.

Dans la soirée du 4, il se manifesta à Paris une telle fermentation, que les amis du roi et ceux des gardes, conçurent de vives alarmes; les ministres furent prévenus de ce qui se passait; ils restèrent dans l'inaction.

La matinée du 5 fut orageuse à Paris; les femmes des faubourgs S.t-Antoine et S.t-Marceau, celles des halles, etc., entrent dans les maisons, et, de force, font des recrues énormes; aucune raison ne fut admise: il fallut les suivre. On avait eu la précaution ce jour là, de laisser manquer le peuple de

pain. Un malheureux boulanger en avait fourni; on le traîne pour le pendre; une femme offre une corde ; Gouvion arrive, et le sauve.

La populace fait le siége de la maison-de-ville ; des femmes, soutenues par des brigands, s'emparent d'un magasin d'armes, volent de l'argent, pendent un prêtre municipal (1); et veulent mettre le feu au bâtiment, avant de se rendre à Versailles pour obtenir du pain.

Le scélérat Maillard (qui fut juge le 2 Septembre) offre de conduire cette horde; il prend un tambour, bat l'appel, et marche à la tête des femmes.

Cette bisarre armée se réunit aux champs-élisées; pendant ce tems, le tocsin sonne et la générale ne cesse de battre dans tous les quartiers.

Ce même jour, 5 Octobre, la séance des législateurs s'ouvrit par la lecture de la réponse du roi, sur la sanction demandée aux droits de l'homme: cette lecture donna lieu à de vives discussions, dans lesquelles on fit intervenir vaguement le repas des gardes-du-corps; les orateurs étant interpellés de parler sans

---

(1) Une femme reste, coupe la corde et le sauve ; ce prêtre s'appelle *Lefèvre*.

ambiguité, Mirabeau fit alors cette réponse:

« Si l'assemblée veut déclarer qu'il n'y a en France de personne sacrée que celle du roi; je me charge de nommer et de dénoncer. On sentit que cela regardait la reine.

Tandis que Lafayette écrivait à l'assemblée nationale, pour l'instruire de la situation de Paris, arrivent chez lui des grenadiers.

« Mon général, dit l'orateur de cette troupe, nous sommes députés par les six compagnies; le gouvernement nous trahit; il faut que cela finisse; la source du mal est à Versailles; il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris: il faut exterminer le régiment de Flandres et les gardes-du-corps qui ont osé fouler aux pieds la cocarde nationale ».

Si le roi est trop faible pour porter sa couronne, qu'il la dépose; nous couronnerons son fils, on nommera un conseil de régence, et tout ira mieux ».

Lafayette veut détourner cette résolution; il ne peut y parvenir (On sent que les grenadiers étaient séduits). Il sort, il harangue, personne ne l'écoute; il entend crier de tous cotés: à Versailles!

Bailly survient, on le bafoue, on lui crie: du pain! à Versailles!

Lafayette veut temporiser, le tumulte s'accroît, des cris affreux se font entendre ; le général pâlit ; enfin, arrive un ordre de la commune qui lui ordonne de se transporter à Versailles. Qu'il y a loin de Bailly et de Lafayette aux tribuns, aux héros de l'antiquité, qui savaient par des mouvemens spontanés appaiser le peuple? le maire et son acolite ne déployèrent aucune énergie.

Lafayette, après avoir lu l'ordre de la commune, donna en tremblant celui du départ.

Huit cens hommes et trois compagnies de grenadiers étaient armés ; il avaient trois pieces de campagne : le reste de l'armée était un ramas de vagabons peu redoutables.

L'assemblée avait connaissance des forces qui allaient arriver ; plusieurs membres s'élevèrent à une hauteur gigantesque ; Péthion, l'infâme Péthion, dénonca la fête militaire, et ce fut le moment où Mirabeau indiqua la reine comme complice ; Grégoire appuya la motion du préopinant, et s'unît aux Lameth et à Péthion, pour demander des victimes.

On a prétendu que les ducs de Chartres et de Montpensier avaient crié des tribunes : *oui, il faut des lanternes* ; mais des adolescens sont-ils capables d'une pareille atrocité ? j'aime

à ne pas le croire. Cependant deux jokeis arrivent, ils parlent à l'oreille des ducs, qui sortent avec précipitation.

Peu après parurent beaucoup de femmes, avec du canon ; elles avaient précédé l'armée.

M. Mounier présidait ; Mirabeau lui dit : « Vous n'avez d'autre parti à prendre que de vous trouver mal, pour rompre l'assemblée (1) ».

Le roi était à la chasse ; un courier lui apporte une lettre de M. St.-Priest ; cette lettre l'informe du danger qui le menace, et le supplie de s'éloigner. Le ministre annonçait bien une émeute de femmes, mais il ne parlait point de l'armée parisienne qui était en marche. « *Je ne fuirai pas*, dit le roi, *il y a du bruit, voyons ce que c'est* ». En arrivant il entend battre la générale. On ferme les grilles, on place, à chacune, six gardes ; les troupes de ligne se mettent en bataille sur la place d'Armes. Dans ce moment arrive l'armée Parisienne ; l'avant-garde, composée de femmes, était conduite par Maillard ; elle se rend à l'assemblée nationale ; on l'introduit.

---

(1) Mirabeau voulait rompre la séance, pour conduire les rébelles.

Le chef annonce que les Parisiens viennent demander du pain. « Nous avons, dit-il, arraché toutes les cocardes noires que nous avons rencontrées en route ; il en tira une de sa poche, la déchira, la foula aux pieds, en disant : « Nous forcerons tout le monde à prendre la cocarde patriotique ». Cette menace fit murmurer. — Ne sommes-nous pas tous frères ? — « On ne vous conteste pas cela, reprend Mounier ; mais vous n'avez le droit de forcer personne ». Maillard fait la dénonciation qu'un aristocrate a voulu corrompre un meûnier pour l'empêcher de moudre. — Nommez, lui crie-t-on. Le dénonciateur, embarrassé, nomme l'archevêque de Paris. — Vous êtes un imposteur ; l'archevêque de Paris ne se mêle point de farine.

Pendant ce tems, l'armée Parisienne était sur la place d'Armes, faisant des efforts pour effaroucher les chevaux des gardes et produire le désordre. M. de Savonière quitte les rangs, pour secourir un garde ; on tire sur lui plusieurs coups de fusils : il a le bras cassé. On vient à son secours : « Mes camarades, dit-il, ne faites pas attention à moi ; songez au roi, et sur-tout craignez les imprudences ». Ce brave homme mourut de sa blessure.

Mounier, président, et quelques députés se rendent chez le roi, accompagnés de douze femmes. Le roi leur parle avec tant de bonté, qu'elles tombent à ses genoux, et sortent en criant *Vive le roi !* On les moleste, on les accable d'injures, on les accuse de s'être laissé corrompre : ces femmes demandent à reparaître devant le roi : on y consent ; elles reçoivent un écrit qui se communique, et les cris de *Vive le roi* se répandent de tous côtés.

Pour faire cesser cet heureux moment, ceux qui conduisaient la faction d'Orléans firent tirer sur les gardes ; la décharge fut considérable, mais si mal ajustée qu'il n'y eut que deux blessés. Les gardes-du-roi crurent d'abord que ce n'était qu'une marque d'allégresse ; mais ils furent bientôt détrompés.

La troupe la plus furieuse était la garde nationale de Versailles ; Lecointre l'avait aigrie, et il ne cessait de l'irriter.

On en prévint les gardes-du-corps ; ils allaient à sa rencontre, pour offrir un pacte d'amitié, lorsque M. Destaing les rencontra : « Vous avez affaire, leur dit-il, à des tigres ; retirez-vous : il est impossible de faire entendre raison à ces gens-là ; vos camarades viennent

d'être fusillés ; et moi qui commande la garde, j'ai couru des risques.

Pendant ce tems Mounier sollicitait le roi de sanctionner le décret du 4 août et les droits de l'homme ; le roi céda. « Cela ne suffit pas, répondit Mounier ; je prie votre Majesté de me donner son consentement par écrit. Le roi écrit : J'accepte purement et simplement les articles de la constitution, ainsi que la déclaration des droits de l'homme.

Mounier sort triomphant ; en entrant à l'assemblée il montre le papier.

Un étranger qui se trouvait là, osa tenir ce propos : « Les usurpateurs font passer leurs loix à la faveur de l'effroi ».

On regarde l'étranger. « Ce n'est pas moi qui parle, continua-t-il, c'est votre maître, Jean-Jacques. Ecoutez-le :

« Le choix du moment d'une institution est un des caractères les plus surs, pour distinguer l'œuvre du législateur d'avec celle du tyran ». Et l'étranger tourne le dos, sans être connu.

Le danger de la famille royale augmentait à chaque instant ; on tenta de la mettre en sûreté ; il n'était plus tems ; toutes les issues étaient gardées.

La sollicitude du monarque se portait sur

ses gardes, et en effet ceux qui paraissaient étaient maltraités ; il ne put s'en rassembler qu'un petit nombre dans la cour des ministres ; de-là, on les fit défiler un à un, sur un autre terrein ; s'étant apperçus que l'on pointait contre eux une piéce de canon, il leur fut ordonné de se porter sur le tapis verd.

Le duc d'Orléans était à Versailles, vêtu d'un habit gris, sans décorations, mais environné de gens qui criaient :

« Il nous faut la tête de la reine ; nous ne voulons plus de l'ivrogne pour notre roi.

Les femmes ajoutaient : « Qu'on nous donne d'Orléans, nous aurons du pain ».

Lafayette ayant fait faire halte à son armée, en exigea le serment d'être fidelle à la nation, à la loi et au roi.

Ensuite il se rend à l'assemblée nationale, d'un air satisfait. « Soyez tranquilles, Messieurs, dit-il, j'ai fait jurer à ma troupe, d'être fidelle au roi ».

De-là, le général se rend chez le monarque, c'était le 5, il était onze heures du soir ; au bout d'une demi-heure, il sort et rassure les gardes : « Tout est arrangé, le roi a fait quelques sacrifices ; demain vous porterez la cocarde nationale.

Peu après on entend les tambours des gardes-françaises qui venaient d'être rétablis à leurs postes ; ils se rangent en bataille et exigent, avec menace, l'ouverture de toutes les grilles ; c'était une bêtise du général de l'armée Parisienne, par laquelle le château était livré ; et comme une bêtise va rarement seule, il en fit une seconde, celle d'aller provoquer la levée de la séance ; c'était précisément ce que désiraient les députés factieux, pour préparer les esprits à la journée du 6 octobre. Lafayette était un étourdi sans connaissance des hommes ; mais l'homme véritablement coupable fut Destaing, chef de la garde nationale de Versailles ; il ne se montra point : rien n'était plus facile que de diviser la garde de Versailles ; le cri *à moi les honnêtes gens !* suffisait : le plus grand nombre l'aurait suivi, et il ne serait resté contre les gardes-du-corps qu'une écume peu redoutable. Cet officier ne manquait ni de bravoure, ni d'intelligence ; mais d'après sa conduite on doit croire qu'il ne voulut point agir efficacement. La reine fut la seule que Lafayette ne tranquillisa point : « Je sais, dit-elle, que l'on demande ma tête ; ma mère m'a appris à ne pas craindre la mort ; je l'attendrai avec fermeté ».

Dans un autre moment on la pressa de fuir le danger qui la menaçait : sa réponse fut : « *Non, je n'abandonnerai ni le roi ni mes enfans* ». On lui remet un billet de la main d'un ministre ; il contenait ces mots : « Je préviens votre majesté qu'elle sera égorgée demain ». C'était la nuit du 5 au 6 ; elle le lit avec calme, et va se mettre au lit.

Les députés voués à d'Orléans couraient dans les rangs des soldats. On y distingua Barnave, Mirabeau, Chapellier, Péthion.

« La liberté, enfans ! criaient-ils ; il faut nommer un régent, et ce régent doit être d'Orléans. Prenez garde à vous, les gardes-du-corps forment une conspiration ; ils ont tué deux de vos camarades ».

Les officiers frémissaient, mais les soldats plus crédules se laissaient entraîner. D'autres députés, du même parti, étaient au cabaret, et s'occupaient à faire délivrer de l'eau-de-vie à discrétion. Que faisait Lafayette ? Il était dans son lit : ce qui l'a fait nommer le général Morphée (1). Que faisait Destaing ? Il dormait. Cette apathie est incroyable. La

(1) Il est malheureux ; mon cœur répugne à l'accabler. On dit qu'il s'est repenti de cette faute.

journée du 6 commença par une messe que d'Orléans fit dire dans l'église de S.t-Louis: la messe finie, fut le signal du carnage.

Vers les 6 heures du matin, Lafayette et Destaing dormaient encore, malgré le bruit et les hurlemens de la populace; vers cette heure, des assassins se présentent à la grille du château, et les gardes-françaises les laissent entrer. Deux hommes, déguisés en femmes, montent les escaliers, reconnaissent les lieux et disparaissent.

Les gardes-du-corps n'étaient guères qu'au nombre de 80. Lullier, maréchal-des-logis, allarmé, fait prendre les armes à ceux du corps-de-garde, et passant courageusement à travers la multitude, va les poster: à chaque pas il entendait dire: *les voilà, tuons ces b.... là.*

Le duc de Guiche se rend chez Destaing, et lui annonce ce qui se passe: celui-ci, de son lit, lui répond: *Je sens que vos gardes sont dans une position très-critique; faites le mieux que vous pourrez.*

On conduisit les gardes à Trianon; à-peine y étaient-ils qu'un de leurs camarades, déguisé, vient les prévenir que la garde nationale s'est emparée de leur hôtel, et leur exposer le

danger qu'ils couraient s'ils se laissaient envelopper. Ils quittent Trianon et vont à Rambouillet, d'abord, parce qu'ils avaient entendu dire que le roi s'y rendrait, et qu'ils espéraient favoriser sa retraite, et ensuite, parce que le chemin est bordé de plaines.

Pendant que ceci se passait, les conjurés habillés en femmes, parmi lesquels on a reconnu les Lameth et Barnave, distribuaient à pleines mains de l'argent aux soldats et au peuple On prodiguait encore les vivres et les rafraîchissemens. D'Orléans parut sur la place d'Armes, et l'on cria *vive d'Orléans*; le prince sourit et causa familièrement avec ceux qu'il connaissait.

Les brigands se partagent; les uns vont à la chapelle, les autres pénetrent, sans obstacle, dans la cour des princes.

Ces derniers se précipitent sur le garde en faction, nommé Deshuttes, et le percent de coups. La populace se disputait ses membres encore palpitans, lorsqu'un antropophage à longue barbe, se présente pour couper sa tête et la mettre sur une pique. Le compagnon de Deshuttes s'échappa.

Après cette expédition, les brigands escaladèrent le grand escalier, ayant avec eux

d'Orléans qui leur montra la salle des gardes de la reine. — Où est la coquine? disaient les femmes. Il faut manger son cœur, etc. La pluie nous a percées, mais la b..... le payera cher.... Vive d'Orléans!

Lullier se présente: Malheureux! leur dit-il, respectez l'asile de votre roi. — A bas les armes! Les hurlemens recommencent, et dans l'instant les portes sont brisées.

D'Orléans n'avait disparu que pour aller chercher une autre bande de brigands..... Elle paraît; aussitôt quelques gardes vont chez la reine et lui crient: *sauvez-vous*. La reine se leve, et va se réfugier dans les bras de son époux. Elle envoye aussitôt chercher ses enfans.

On n'entendait que les cris: *Il faut lui couper la tête... Où est-elle?*

Durepaire, garde-du-corps, fait face à la multitude, et dit: *Malheureux! c'est à moi que vous aurez affaire.* Il combat, il est accablé. Avant de succomber, il crie à Lullier: *Prenez garde à vous, vous allez être frappé par derrière:* présence d'esprit admirable. Durepaire, porté sur le grand escalier, rassemble ses forces; il combat; blessé, ses camarades viennent à son secours et le sauvent.

Un autre garde a la tête fracassée d'un coup de crosse de fusil ; baigné dans son sang, il se cole à côté de Durepaire, et échappe à ses meurtriers ; en s'éloignant, on tire sur ces deux gardes ; la balle va tuer un des assassins : le cadâvre est emporté ; on le dépose sur l'escalier, et l'on crie au peuple: « N'épargnez pas les gardes-du-corps, ils égorgent les citoyens ». Il y eut des combats par-tout où se trouvèrent des gardes-du-corps.

Les brigands répandus dans le château, tuent Varicourt, garde de la reine, et son corps est porté à la grande barbe, qui lui coupe la tête et la met à côté de celle de Deshuttes. On brise les portes de l'appartement de la reine, et ne la trouvant point, on entend une voix dire : *Le coup est manqué.*

On va à l'œil-de-bœuf ; des grenadiers en secouaient violemment les portes. Chevannes, garde-du-corps, et trois autres se présentent: — Que voulez-vous, grenadiers ? — Que vous preniez la cocarde nationale. — Nous avons notre cocarde ordinaire, jamais nous n'en avons porté d'autre. — En ce cas on nous trompe ; tout Paris croit que vous avez la cocarde noire. — Chevannes dit : Messieurs, si c'est une victime que vous demandez, je

reclame cet honneur, c'est moi qui commande le poste; mais, pour-dieu, respectez notre bon roi. Les grenadiers répondent: *Loin d'en vouloir à votre vie, nous venons pour vous défendre.* Alors les bras s'ouvrent de part et d'autre; les gardes-du-corps et les grenadiers se serrent et s'embrassent..... Mes yeux se mouillent; je respire un moment.

L'homme à la grande barbe murmurait de ce qu'on l'avait fait venir de Paris et qu'il n'avait encore coupé que deux têtes.

J'ai dit que l'on s'était emparé de l'hôtel des gardes-du-corps. Ce n'était pas seulement dans les rues qu'on les poursuivait; on allait dans les infirmeries; mais les malades étaient en sûreté.

Seize gardes-du-corps allaient être immolés, lorsque Lafayette paraît, rallie les grenadiers et sauve la vie à ces victimes. Plus loin, c'était de vieux exempts et brigadiers, à cheveux blancs, que l'on conduisait à la mort. — Vous pouvez nous égorger, disaient-ils, mais nous ne mourrons pas déshonorés. — Non . . . , nous ne vous égorgerons point: et on leur saute au cou... Que de réflexions à faire sur le caractère versatile du peuple!

Le roi prend le parti de se montrer à son

balcon, environné de ses gardes ; ceux-ci agitent leurs chapeaux, montrent des cocardes tricolores, jettent leurs bandoulières, et crient *vive la nation !* on répond par *vive le roi !* alors tous les gardes réservés pour être assassinés, sont portés en triomphe sous les fenêtres du roi, et sont comblés de caresses.

On demande la reine; elle paraît, avec ses deux enfans. — Point d'enfans, point d'enfans! La reine paraît avec fermeté, et l'on crie : *Vive la reine.*

La face des choses étant changée, d'Orléans paraît, parle à la multitude, et les hurlemens recommencent. On veut que le roi aille à Paris, et la sédition se renouvelle. Le roi demande des députés: « *Volons*, dit Mounier, *il n'y a pas à hésiter* ». Mirabeau s'y oppose, parce que l'on ne peut pas aller chez le roi sans délibération; les galeries appuyent l'objection. Mais, dit Mirabeau, le vœu du roi est-il écrit? — Non, mais voilà deux députés porteurs de la demande. Mirabeau repliqua:

« *Il n'est pas de notre dignité d'aller chez le roi ; on ne peut pas délibérer dans le palais des rois.* — *Notre dignité*, répond Mounier, *consiste à remplir nos devoirs.* Le président ne convertît personne.

L'avis parvient au roi ; il porte sa main sur son front. « *Il ne faut pas*, dit-il, *exposer la vie de plusieurs, pour sauver un seul homme ; J'irai à Paris* ».

La résolution du roi, vole de bouche en bouche, et l'on y répond par une salve de canon. Rien ne pouvait plus contrarier d'Orléans que ce parti pris par le roi. Alors l'assemblée envoya au monarque une députation, lui dire qu'elle était inséparable de sa personne. Aussi-tôt, le roi écrit à l'assemblée la lettre suivante:

« Je suis touché de la nouvelle marque d'attachement que me donne l'assemblée nationale ; elle doit savoir que mon vœu est de ne jamais me séparer d'elle. Je vais à Paris, avec la reine et mes enfans, et donnerai des ordres pour que l'assemblée puisse venir y continuer ses travaux ».

Mirabeau demanda qu'on nommât des députés pour accompagner le roi, et voulut en être, *pour appaiser le peuple, s'il y avait du tumulte.* — *Monsieur*, lui répondit Mounier, *quand on a l'art d'appaiser le peuple, on a celui de l'émouvoir* ».

Le roi désirait faire quelques préparatifs : on ne le lui permit pas ; il fallut partir brusquement.

Il était une heure lorsqu'il monta en voiture, avec la reine, ses deux enfans et madame de Tourzel. L'homme à la grande barbe, couvert de sang, placé entre deux hommes portant les têtes de Deshuttes et de Varicourt, ouvrait la marche.

Que cent membres de la convention n'ayent pas eu le pouvoir d'empêcher l'horreur de ce voyage, c'est ce qu'il est impossible de présumer.

Dès que le roi fut en voiture, d'Orléans fit charger des charriots de blé et de farine, qui accompagnèrent le cortege.

La famille royale, en traversant la place d'Armes, eut la douleur de voir des femmes, assises sur le cadâvre d'un garde, occupées à dévorer la chair saignante du cheval de ce même garde. Si on lisait cela dans un voyage chez les sauvages les plus barbares, à-peine le croirait-on.

On fit halte à Sevres. Un garçon perruquier passa; on lui mit le pistolet sur la gorge, pour le forcer à poudrer et arranger les cheveux des deux têtes qui servaient d'étendards.

CHAPITRE IX.

Arrivée du roi à Paris ; il va à l'hôtel-de-ville. Les poissardes viennent demander la reine ; reconciliation entre le peuple et les gardes-du-corps ; la ville de Versailles envoye une députation ; le roi est rigoureusement gardé ; fuite de plusieurs députés : leurs motifs ; on découvre les intrigues de d'Orléans ; il nie chez le Ministre Montmorin ; Lafayette caché, se montre et le confond ; le roi l'envoye en Angleterre ; conditions de cette mission ; on fait arrêter le duc à Boulogne ; il passe en Angleterre, tient sa parole, malgré les efforts de ses conseils, et l'abondance renaît.

LORSQUE le roi arriva à Paris, la horde massacrante criait aux bons Parisiens: *Nous vous amenons le boulanger, la boulangère, et le petit mitron.*

Pendant toute la marche on ne cessa de tirer des coups de fusil autour de la voiture: ce qui entretenait l'inquiétude. Enfin après

cinq heures de marche, exténué de fatigue, mourant de faim, le roi arrive à l'hôtel-de-ville de Paris, et y essuye plusieurs bordées de harangues, dans l'une desquelles Bailly appelait cette affreuse journée *un beau jour.*

Le roi répondit qu'il venait avec plaisir et *avec confiance* dans sa bonne ville de Paris. Bailly répéta au peuple les paroles du roi, mais point exactement. La reine, d'un ton ferme et assuré, lui dit: *Vous avez oublié, monsieur, le mot* confiance *dont le roi s'est servi. — Vous l'entendez, messieurs*, dit Bailly au peuple, *vous seriez moins heureux si je n'avais pas fait cette omission.* Après cette pénible séance, le roi fut conduit au château des Thuilleries, où rien n'était préparé pour le recevoir.

Telles furent les effroyables journées des 5 et 6 Octobre 1789. J'ai omis peu des faits principaux; mais il faudrait un gros volume pour en rendre tous les détails.

On avait renvoyé, le 5, les gardes-suisses, sans-doute parce qu'il n'avait pas été possible de les corrompre; on ignore encore qui avait donné cet ordre; la garde de Versailles était gagnée, fanatisée; le régiment de Flandres tourna ses armes contre le roi; l'assemblée

nationale resta à son poste, sans prendre part aux événemens; les cent-suisses furent neutres; il ne resta au monarque que les gardes-du-corps, qui agirent avec un dévoûment digne d'admiration, mais sans ordre, et par pelotons. Tout prouve que le parti d'Orléans était dix fois plus fort que celui du roi.

Les rues de Paris furent éclairées la nuit du 6 au 7; on promena les deux têtes comme trophées, et cette détestable fête fut continuée le lendemain.

Il résulte de tout ceci, que les soulevemens des 5 et 6 Octobre, étaient préparés de longue main, et que leur objet était de nommer d'Orléans régent, ou lieutenant-général du royaume, non pas parce qu'il était plus capable de gouverner que Louis XVI, mais parce que Mirabeau, Barnave, Péthion, et autres, voulaient tenir les rennes de l'état.

Le 8 Octobre, les poissardes vinrent aux Thuilleries demander la reine.

Madame Elisabeth, sœur du roi, parut, et pria que l'on voulût bien donner à la reine le tems de passer un déshabillé.

La reine se présente au balcon; on lui demande la grâce de relever un chapeau qui empêchait qu'on ne vît parfaitement la beauté

de ses traits, et elle le fit avec la plus grande complaisance. Le propos qu'elle tint ce jour-là aux poissardes, est très-remarquable.

« Je veux être votre bonne mère (leur dit-elle), et vous faire autant de bien que vous avez dit de mal de moi ».

Elle promit au peuple de dégager du Mont-de-piété toutes les reconnaissances qui n'excéderaient pas 24 liv.; malheureusement il s'en trouva pour trois millions, et l'on ne put exécuter la promesse qu'en partie.

C'est ainsi que cette malheureuse reine se livrait à ses inclinations bienfaisantes, et ne calculait point.

Le roi étant installé à Paris, il était intéressant que la reconciliation se fît entre le peuple et ses gardes; elle eut lieu aux Thuilleries et au palais-royal; les dames s'attendrirent; beaucoup de filoux prirent des habits de femmes, et l'on observa que chaque embrassement bien tendre, était scellé par l'escamotage d'une montre, tabatière ou bijoux.

La ville de Versailles envoye une députation au roi; elle exprime des doléances, non-seulement sur la perte qu'elle vient de faire de la présence *d'un roi chéri*, mais encore sur celle dont elle est menacée.

Bailly, à la tête d'une autre députation de la commune, vient se perdre dans les complimens; il dit au roi que la ville de Paris devait avoir le privilege de posséder sa personne sacrée; il dit à la reine que la ville de Paris est heureuse de penser que sa majesté a contribué à cette grâce. Quoi! le roi est arraché de son palais par la violence! et l'on vient le flagorner de cette manière! Il serait difficile d'imaginer rien de plus impudent.

La détention du roi fut assez rigoureuse; il n'eut que la liberté de se promener dans le jardin, environné par les soldats de Lafayette, qui marchaient sur ses pas.

A cette époque, 300 membres de l'assemblée nationale, indignés de ce qui se passait, demanderent des passe-ports; on s'allarma de cette désertion, et il fut décrété que l'on n'accorderait aucun passe-port que sur des motifs exposés dans l'assemblée même; cela n'empêcha point Lally-Tollendal et Mounier de déserter.

Lally-Tollendal justifia sa fuite par un écrit rendu public.

« Il a été, dit-il, au-dessus de mes forces de supporter l'horreur de mes fonctions ».

« Ce sang, ces têtes, cette reine presque égorgée, ce roi amené esclave à Paris, au

milieu des assassins, ces cris, *tous les évêques à la lanterne*; un coup de fusil que j'ai vu tirer dans la voiture de la reine; la conduite de Mirabeau, celle de Barnave, riant ensemble quand des flots de sang coulaient; Mounier, échappé, par miracle, à 19 assassins: voilà ce qui m'a fait jurer de ne plus mettre les pieds dans cette caverne d'antropophages, etc. ».

Les Orléanistes sentirent le danger qui les environnait; ils tinrent conseil, et résolurent d'aller au-devant du coup qui se préparait contre eux.

Mirabeau fut choisi pour conduire l'affaire; on convint qu'il demanderait à l'assemblée nationale l'examen de la conduite de d'Orléans sur les journées des 5 et 6 octobre.

Mirabeau écrivit au duc, qui ne quittait plus Passy, de se rendre à l'assemblée: d'Orléans lui répondit: *Ne faites rien, j'ai changé d'avis.* Mirabeau était compromis, il fut outré et s'exhala en invectives. *Le B...*, dit-il, *il dévore le vice et ne peut le digérer* (1).

---

(1) La manière dont Mirabeau s'est exprimé, est tellement obcène, qu'il n'a pas été possible d'y mettre une gaze. J'ai adopté une autre tournure, moins expressive peut-être, mais qui rend l'idée.

D'Orléans se flattait ; il avait toute l'artillerie insurrectionnelle à ses ordres: on verra comment il se tira de cette affaire.

Peu après l'arrivée du roi à Paris, l'abondance reparut, mais elle dura peu. Lafayette et Bailly allèrent à la source de la disette ; ils découvrirent que d'Orléans faisait enlever les pains que les boulangers cuisaient la nuit, et employait des moyens infernaux pour corrompre les districts et les campagnes ; qu'il entretenait des journaux incendiaires, tels que celui de Prudhomme ; qu'il était le maître de la presque totalité des grains ; que lui seul dirigeait les mouvemens populaires ; et qu'il devait y avoir une insurrection le 19 octobre, dont l'objet était d'égorger la famille royale.

Lafayette se rendit chez le roi, tira de sa poche un papier, et lui dit : *Sire, voici le moment de tout revéler.* Alors, il fit part au roi des infamies de d'Orléans, et le roi lui prouva qu'il n'en ignorait aucune. Il fut convenu que l'on donnerait un rendez-vous à d'Orléans chez Montmorin : le duc y vint, et le ministre l'instruisit des choses dont il était accusé ; d'Orléans nia tout avec force. Alors, Lafayette sortant d'un cabinet, le confondit. Le duc se trouva mal ; on lui donna

un verre d'eau, et il lui fut signifié de se rendre chez le roi, pour recevoir ses ordres ; d'Orléans obéit.

« Je sais tout, lui dit le monarque ; j'ai le pouvoir de donner un grand exemple : j'oublie vos écarts, mais je mets à mon oubli une condition : c'est que vous me donnerez votre parole d'honneur, votre parole de prince, que vous ouvrirez les greniers qui sont à votre disposition, et que vous ferez refluer en France, les grains que vous avez exportés ».

« Partez pour l'Angleterre ; je dirai que je vous ai donné une mission importante : ce moyen sauvera votre honneur ».

Je ne puis taire une observation qui, sans-doute, n'a pas échappé à mes lecteurs ; que l'on suive Louis XVI, toujours il est grand et quelquefois sublime.

Le duc fit part à son conseil de ce qui s'était passé ; Mirabeau le conjura de ne point obéir, et de permettre au-moins qu'il lût un mémoire à l'assemblée, pour la déterminer à empêcher son départ.

D'Orléans lui répondit qu'il désavouerait le mémoire, si on le lisait, et qu'il tiendrait sa parole. En effet, il partit et la tint religieusement.

Une réflexion se présente assez naturellement, c'est que d'Orléans manquait de caractere, et que dans les atrocités qui couvrent son nom d'un opprobre éternel, il n'a réellement été qu'une machine dont Mirabeau, Laclos, Sillery, Latouche et autres coquins en sous-ordre, se servaient au gré de leurs passions. Il leur fallait un chef et beaucoup d'argent. D'Orléans avait reçu des humiliations de la cour; il était aigri: ces malheureux ont profité de cette disposition, pour filtrer dans son cœur les poisons de la vengeance, et pour y parvenir ils ont mis en jeu tous les ressorts de son amour-propre: voilà la clef de tout.

La faction qui voulait conserver son chef, fit croire que le départ de d'Orléans était une *lettre de cachet.* Lorsqu'il fut parti, elle envoya un courier à Boulogne, où le duc s'était rendu. Ce courier criait dans les rues: *Ne laissez point partir le prince, c'est le père du peuple, la France est perdue s'il s'éloigne.*

Il se fit un soulevement. Les Municipaux de Boulogne trouvèrent son passe-port très en régle; mais ils députérent quatre d'entr'eux à l'assemblée nationale, pour connaître ses

intentions. Ces députés arrivèrent à Paris, du 18 au 19 octobre. On leur dit que le passe-port était bon ; ils reçurent l'ordre de retourner à Boulogne et de laisser partir le duc.

On peut blâmer Louis XVI de ne pas avoir donné une grande publicité aux preuves acquises contre le duc d'Orléans, et de ne point avoir frappé du même coup tout son parti; mais le roi était prisonnier, il ne jouissait pas de la plénitude de sa puissance, et il avait de grands ménagemens à garder avec son ennemi; d'ailleurs, il n'avait pas un conseil sur lequel il pût compter.

Les circonstances ont prouvé la sagesse du roi.

D'Orléans remplît ponctuellement ses engagemens. Dès qu'il fut en Angleterre, les côtes de Normandie se couvrirent de convois, et il y eut un moment d'abondance.

Il est sûr que ce prince, éloigné, pouvait faire plus de mal que près. Ce trait confirme au-moins l'idée que j'ai de lui : il n'était pas né scélérat, mais il le devint : et ce fut l'ouvrage de ses conseils.

CHAPITRE X.

Une insurrection était préparée pour le 19, elle a lieu le 21 octobre ; François, boulanger, est pendu ; atrocité de Garan de Coulon et du peuple ; la reine envoie à la veuve François 6000 liv. ; cette insurrection produit la loi martiale ; Mirabeau parle contre ; cruauté des Orléanistes ; on propose de rappeler le duc, pour qu'il se justifie ; le Châtelet condamne Favras innocent ; procès du duc d'Orléans ; extrait de quelques témoignages contre lui ; prononcé du Châtelet ; Chabroud fait son rapport ; décision de l'assemblée.

Les chefs du parti d'Orléans ne furent pas aussi généreux que le duc ; les mouvemens préparés pour le 19 eurent leur effet le 21 octobre : il était question de livrer les boulangers à la populace ; on en sauva quelques-uns, en les envoyant en prison.

Le nommé François, très-honnête homme, fut pendu parce qu'il avait mis de côté quel-

ques pains pour ses pratiques. Ce fut une femme qui, prenant un de ces pains, dît au peuple qu'il était moisi. François est conduit au comité de police ; il prouve son innocence ; on parle en sa faveur. *Garan de Coulon* répondit : *vous faites toujours esquiver nos ennemis* ; et le boulanger fut livré à la populace. Sa femme, enceinte de trois mois, ne le voyant pas revenir, va s'informer de ce qu'il est devenu ; arrêtée sur le pont Notre-Dame, elle leve les yeux, et voit sa tête sur une pique ; elle crie, on lui présente le reste sanglant de son mari ; on la force de poser ses levres sur cet exécrable trophée.

La reine envoya 6000 livres à la veuve du boulanger, par le duc de Liancourt.

Infortunée Marie-Antoinette, on a exagéré tes défauts (qui n'en a point) ! Jamais on n'a apprécié l'excellence de ton cœur.

L'assassinat du boulanger donna lieu à la loi martiale, proposée par Lafayette, pour éviter les émeutes.

Comme cette loi contrariait les Orléanistes, Mirabeau (qui précédemment en avait présenté le projet) parla contre.

« *Quel monstre*, dit-il, *répondra par des coups de fusil à un peuple attroupé, qui criera : donnez nous du pain* ». Barnave, les

deux Lameth appuyerent Mirabeau, mais en-vain ; la loi passa, et l'absence de d'Orléans fit manquer l'objet réel de la conspiration qui devait éclater le 19.

Les conspirateurs n'étaient pas gens à abandonner la partie ; lorsqu'une trame ne réussissait pas, on en remettait une autre sur le métier, et toujours la disette était le grand moyen.

La commune de Paris avait envoyé à Vernon un de ses membres, nommé *Planter*, pour faire sortir des grains qui se trouvaient en dépôt ; aussitôt les conjurés font partir une bande de brigands pour s'y opposer ; ils soulevent la populace, et deux fois Planter fut pendu et délivré ; il dut la vie à un jeune Anglais.

Les brigands espéraient le pillage, il en fut autrement. On envoya des troupes ; on déploya le drapeau rouge ; le sang coula, et les brigands se retirerent. Il arrivait continuellement des convois à Paris, ce qui mit le comble aux regrets d'avoir laissé partir le duc d'Orléans, qui, je le répete, n'était qu'*un prête-nom*.

C'est à cette occasion, qu'un ami de Mirabeau lui disait : voilà pourtant l'homme que vous vouliez mettre à la tête du gouvernement ;

« *lui !* (répond Mirabeau en fureur) *je n'en voudrais pas pour mon laquais* ».

Peu après le départ de d'Orléans, le député Menou, son ardent ami, se mit en avant, pour commencer sa justification sur l'affaire du 6 octobre.

Il dît à l'assemblée :

« Le duc d'Orléans est député de Crépy, en Valois. Je n'examinerai pas s'il a pu abandonner sa première mission ; mais il court des bruits scandaleux sur son compte ; il est de notre dignité de voir le duc d'Orléans se justifier ; je demande, en conséquence, qu'il soit tenu de venir rendre compte de sa conduite » ; tout le parti appuye sa motion. Latouche se plaignit d'être nommément inculpé, et demanda que ses actions fussent examinées, non par le parlement, mais par le comité des recherches ; ces propositions furent combattues, et comme l'assemblée quittait Versailles, dans ce moment, pour se rendre à l'archevêché, il n'y eut rien de décidé.

Les députés vinrent flagorner le roi et lui offrir le titre de *meilleur ami de la nation* ; de-là, ils passerent chez la reine ; des réponses senties et touchantes furent improvisées, et des accla-

mations, *vive le roi et la reine* ! éclaterent de toutes parts.

Versailles, revenu de son ivresse, vint réclamer son bon roi, par une harangue; on répondit aux députés que des sujets fideles pouvaient rivaliser d'amour et de sensibilité, et qu'on prendrait la demande en considération. Les Orléanistes étaient aux abois; ils n'en devinrent que plus acharnés. On fit sentir au duc la nécessité de recouvrer les sommes énormes qu'il avait dépensées, et cette raison le rendit aux scélérats qui le conseillaient.

L'opinion s'accréditait que le duc avait payé les massacres des 5 et 6 octobre, et il fut convenu qu'il fallait la détruire.

On sonda le châtelet, on lui fit entendre que le parlement serait abattu, et que leur tribunal deviendrait cour suprême. Alors, on demanda que cette cour fût autorisée à juger, en dernier ressort, les crimes de lèze-nation, et l'on y consentit, espérant que *Voidel* serait le grand inquisiteur de la France.

Le prix de la dénonciation d'une conspiration avait été fixé depuis 100 jusqu'à 1000 louis. Il est facile de concevoir que dans une ville corrompue, un pareil appas devait fournir des milliers de dénonciations.

Les juges du châtelet absolvaient tous les accusés, parce qu'il ne s'en trouvait point de coupables: ce qui désespérait Voidel. Lafayette désirait assez, que l'on donnât au peuple le spectacle de l'exécution d'un noble, ou d'un gros financier. On mit Augeart, fermier-général, en avant; il fut absous. On opta, ensuite, entre Bésenval et Favras: le dernier fut sacrifié, et il est impossible de mourir ignominieusement, avec plus d'héroïsme. Quatremer lui dit: « Monsieur, votre vie est un sacrifice que vous devez à la tranquillité publique ». Jamais on n'avait entendu un juge dire à un accusé, qu'il était condamné quoiqu'il ne fut pas coupable. Il y a de la lâcheté à prononcer une telle sentence, et en convenir est une atrocité. Favras mourut en grand homme; il dicta une suite de faits intéressans, reprit le secrétaire d'un faux qu'il avait écrit, corrigea les fautes d'ortographe de l'acte, et fut à la potence avec une très-grande tranquillité. Un officier de la garde eut la barbarie de venir lui dire: *Allons donc, dépêchez-vous, le peuple vous attend.* Favras répondit: « Je n'ai plus que deux ou trois lignes à dicter, et je suis à vous ». Favras, sur l'échelle, dit: « Citoyens,

je meurs innocent ; priez pour moi le dieu de bonté » ; et le sacrifice fut consommé.

Enfin, on entame le procès de d'Orléans au châtelet : les témoins, les preuves arrivent de toutes parts, et se multiplient à l'infini.

Voici quelques dépositions prises dans un volume immense : toutes ont un très-grand poids.

Déposition de M. Miomandre, officier au régiment de Turenne.

« Le 5 octobre, en sortant de la terrasse, je fus arrêté par un chasseur, dont la douleur était peinte sur la figure : je lui demandai s'il avait besoin de secours, il me répondit qu'il n'avait besoin que de la mort. Puis il prononça ces mots, sans liaison » :

« Notre bon roi..... cette brave maison du roi... Je suis un grand gueux... Les monstres! qu'exigent-ils de moi ? ... — Qui ? lui demandai-je. — Ces j... f... de commandans et d'Orléans »..... Dans l'instant il vint du monde. Cet homme voulait se tuer ; sa fureur était telle, que nous ne pûmes, un garde-du-corps et moi, l'empêcher de se blesser ».

« Je me rends à Paris ; on ne veut pas me

laisser passer au pont royal ; plus loin on s'empare de ma voiture, de mes chevaux, et je suis obligé de me sauver ».

« Revenu, le 6, à Versailles, je veux savoir ce que sont devenus mes frères, gardes-du-corps ».

« Je me rends au grand escalier ; j'y vois deux cent-suisses, dont l'un ôte respectueusement son chapeau. Je lui demande qui il salue. — C'est le duc d'Orléans. Ce prince était avec deux femmes de tournures gigantesques ; je les examine, et je m'apperçois que ce sont deux hommes déguisés.

Déposition de M. Fondeville, député.

« J'ai entendu dire, à des femmes bien mises, qui se trouvaient dans la foule : Nous savions bien que nous le ferions sanctionner ».

« Lorsque la salle fut remplie de piques, une femme s'approcha de moi, et me montrant un poignard, me demanda si l'appartement de la reine était bien gardé, et s'il ne serait pas possible de s'y introduire ? Ayant répondu que cela ne se pouvait pas sans s'exposer à être puni, cette femme me regarda avec

fureur, et parut dévorée du désir de commettre un grand crime ».

« Je me rendis chez la reine, tout le monde était consterné ; quelqu'un voulut parler ; la reine imposa silence, parce qu'il y avait près d'elle un valet-de-chambre du duc d'Orléans ».

« Il pouvait être 8 heures du matin, lorsque je vis, dans la cour, le duc d'Orléans, ayant un sac dans sa poche, qui paraissait pésant, et une badine à la main, souriant au peuple, qui criait : vive d'Orléans ! le voilà ! c'est le père du peuple ».

« Ensuite j'ai vu le duc chez le roi, observer froidement ce qui s'y passait ».

M. *Delasalle*, autre député, dit (Voyez ladite procédure criminelle du châtelet, sur la journée du 6 octobre 1789) :

« Qu'allant à Paris le 6, il fut arrêté à Sévres par une troupe de gens armés, qui l'ont forcé de retourner, ne voulant pas le laisser passer *que tout ne soit fini* »;

« Qu'ayant demandé ce que cela signifiait, il fut répondu : qu'il fallait que la reine eût le cou coupé, et que l'on fît des cocardes avec ses boyaux » ;

« Que M. Durban, principal commis du bureau des finances, lui avait assuré que, depuis

quelque tems, les ouvriers qui travaillaient aux ferremens de la nouvelle salle de spectacle du palais-royal, avaient abandonné cet ouvrage pour faire des piques et des lances »;

« Que ces ouvriers étant interrogés par M. Durban, sur le motif qui leur faisait fabriquer des armes, ils avaient répondu en avoir reçu l'ordre du chef d'atelier ».

Le chevalier de Laserre, brigadier des armées du roi, a déposé :

« Qu'ayant entendu des femmes crier *vive le roi*, il leur avait dit : *Bon ! vous avez affaire à un excellent père* ; qu'une femme répondit : Non.... f...., c'est *vive le duc d'Orléans !* qu'il faut crier.....; que voyant du mouvement, il s'y rendit, et entendit ces mots : *Marchons, notre père est avec nous.* — Et qui est donc ce père ? — *Et sacredieu ! c'est le duc d'Orléans.* — Est-il ici ? — Eh, f....! est-ce que vous ne le voyez pas ? — Qu'ayant cherché des yeux, il avait apperçu, en effet, le duc d'Orléans, en frac rayé, qui, du doigt, indiquait la salle des gardes. Il a ajouté, qu'on avait vu Mirabeau courir les rangs du régiment de Flandres, et, parmi le peuple,

Barnave, Chapellier, un Lameth, déguisés en femmes.

Messire Mathias, curé du diocèse de Clermont, a déposé,

« Que le lundi, 5 octobre, au soir, étant dans la salle de l'assemblée nationale, auprès de quelques femmes, il leur avait entendu dire qu'elles voulaient aller souper avec la reine, mais qu'elles attendaient nombreuse compagnie.

« Que parmi les atrocités que ces femmes se permirent, une tint cet affreux propos: Nous avons apporté la serviette la plus fine et la plus blanche, pour porter à Paris les entrailles de la reine »; au surplus, le pasteur a déclaré avoir vu un député leur donner de l'argent.

Mais rien n'est plus positif que la lettre de Laclos à Latouche, chancellier du duc; la voici:

« Monseigneur savait que le châtelet instruisait l'affaire du 6 octobre; il vous charge de prévenir messieurs Dupont et Quatremer (que vous gagnerez facilement) en vous concertant avec M. de Mirabeau, qui peut tout éluder ».

« Rappelez-vous que monseigneur ne triom-

phera que par le discrédit et l'avilissement de Lafayette ; faites un emprunt de 1500 mille liv. ; n'épargnez-rien pour ramener l'amour du peuple ».

« Pendant ce tems, MM. de Mirabeau et Chabroud justifieront publiquement monseigneur, et donneront du nerf à ses projets, pour annihiler totalement la cour. Dites à M. Ferrier de continuer son mémoire contre Lafayette et le châtelet : il est très-captieux, et prendra dans le public ; enfin, triomphez des juges par présens, par douceur, ou en ameutant contre eux ; la crainte les décidera ».

Signé, LACLOS.

On fit ce que l'on put pour entraver les juges, au point que Pardieu, qui présidait le comité, osa leur dire : « Si vous persistez à vous occuper de cette affaire, ni l'assemblée nationale, ni le comité, ni la municipalité, ni le commandant, ne répondront de votre sûreté ».

Un juge répondit froidement :

« Nous ne sommes point effrayés de vos menaces ; les magistrats ne connaissent que leurs devoirs ; ils savent mourir sur les fleurs-de-lis, quand il le faut ».

Cette scène n'empêcha point 40 juges de

prononcer qu'il y avait lieu à accusation. Mais sur le rapport de Chabroud, et quelques phrâses de Mirabeau, l'assemblée se couvrit d'opprobre, en décrétant *qu'il n'y avait pas lieu à accusation.*

Ici, le pouvoir législatif s'est emparé, bien visiblement, du pouvoir judiciaire.

Cet acte inconsidéré est une des véritables causes des malheurs de la France ; car, si d'Orléans, Mirabeau et leurs acolytes eussent été punis, les factions se seraient détruites d'elles-mêmes, et le roi n'aurait pas été exposé aux outrages qui l'ont forcé à s'éloigner.

Jamais l'assemblée n'a recherché une seule fois les corrupteurs du peuple ; jamais elle n'a fait le moindre effort pour empêcher la populace de se livrer aux plus coupables excès ; jamais elle n'a défendu les placards incendiaires, les libelles diffamatoires qui se multipliaient, les prédications sur des tréteaux par des forcenés.

Tout cela se faisait sous les yeux des législateurs, et propageait le délire révolutionnaire dont elle avait besoin pour détruire tous les ressorts de l'empire, désorganiser la société et provoquer des insurrections.

CHAPITRE XI.

On atténue les égards dûs au roi ; on le calomnie ; on souleve les soldats ; situation de Louis XVI ; son discours ; régime inquisitorial ; affaire d'Avignon ; réflexions diverses ; discours projetté par M. Gilbert des Voisins à ses soldats ; excitateurs employés par l'assemblée nationale ; infamie des municipalités.

Dès que le roi fut prisonnier (car il l'était réellement) pour atténuer les égards qu'lui étaient dûs, on fit courir le bruit que le trône était environné de conspirateurs : ce qui répandit l'allarme ; on rompit, par tous les moyens possibles, cette chaîne antique qui liait les Français à leur roi.

Il fut publié, avec une hardiesse incroyable, que la fidélité et l'obéissance n'étaient plus les vertus principales du soldat ; et il en coûta des sommes énormes pour opérer partout des soulevemens. Les Lameth répandirent à Nancy plus de 300 mille livres.

M. d'Hervilly fut maltraité à..... par ses propres soldats ; Mirabeau , le cadet , courut des dangers ; il emporta les cravattes des drapeaux de son régiment ; à Perpignan , il y eut une révolte considérable ; l'armée navale fut travaillée de la même manière ; à Toulon , d'Albert de Riom a presque été jeté à l'eau ; des femmes s'en mêlaient , elles entraient dans les casernes , et versaient de l'eau-de-vie aux soldats. En-vain Louis XVI tenta de ramener les esprits , on le livra aux outrages des libellistes; l'opinion publique était corrompue , le malheureux monarque avait même des ennemis puissans en Angleterre ; milord Stanhope et le docteur Price l'attaquaient sans-cesse.

Plus Louis montra de popularité et de candeur , plus on fit d'efforts pour le noircir ; la licence parut sous le nom de liberté , l'insolence , l'audace , se montrèrent sous celui d'égalité. Louis était encore environné d'un fantôme de splendeur.

Flatté par le royaliste qui le trompait , repoussé par les représentans de son peuple , qui le méprisaient , il gémissait des désordres , et ne pouvait les reprimer : à-peine avait-il le droit de se plaindre.

Voici l'extrait du discours qu'il vint prononcer à l'assemblée, le 4 février 1790.

Je me plais à suivre ce bon roi dans ses démarches ; toutes sont des traits de pinceaux qui montrent l'excellence de son caractère.

« La gravité des circonstances où se trouve la France, m'attire au milieu de vous : le relachement progressif de tous les liens de l'ordre et de la subordination ; la suspension, ou l'inactivité de la justice ; les mécontentemens qui naissent des privations particulières; les oppositions, les haînes malheureuses qui sont la suite inévitable des longues dissentions; enfin, l'agitation générale des esprits : tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité et du bonheur du royaume ».

« Un grand but se présente à vos regards... C'était, je dois le dire, d'une manière plus douce et plus tranquille que j'espérais vous y conduire, lorsque je formai le dessein de vous rassembler ; livrons-nous de bonne foi aux espérances que nous pouvons concevoir..... Que par-tout on sache que le monarque et les représentans sont unis d'un même intérêt et d'un même vœu.... Ceux qui ont abandonné de grands privileges pécuniaires, ceux

qui ne forment plus comme autrefois un ordre politique dans l'état, se trouvent soumis à des sacrifices dont je connais l'importance; mais, j'ai la persuasion qu'ils auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans les avantages publics, dont l'établissement des assemblées nationales présente l'espérance ».

« J'aurais bien des pertes à compter, si, au milieu des grands intérêts de l'état, je m'arrêtais à des calculs personnels; mais je trouve une compensation pleine et entière, dans l'accroissement du bonheur de la nation, et c'est du fond de mon cœur que j'exprime ce sentiment ».

« Je ne dois point le mettre en doute; en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez sûrement, avec sagesse et avec candeur, de l'affermissement du pouvoir exécutif, condition sans laquelle il ne saurait exister aucun ordre durable au-dedans, ni considération au-dehors; nulle défiance ne doit vous rester; ainsi il est de votre devoir d'assurer, au bien de l'état et à la liberté publique, cette stabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active et tutélaire. Vous aurez, sûrement, présent à l'esprit que, sans une telle autorité, toutes les parties

de votre système de constitution resteraient à-la-fois sans lien et sans correspondance ; et en vous occupant de la liberté, que vous aimez et que j'aime aussi, vous ne perdrez pas de vue que le désordre en administration, en amenant la confusion des pouvoirs, dégénère souvent par d'aveugles violences dans la plus dangéreuse et la plus allarmante de toutes les tyrannies ; ainsi, *non pas pour moi, messieurs, qui ne compte pas ce qui m'est personnel*, mais pour le bonheur de notre patrie, je vous invite à vous affranchir de toutes les impressions du moment, qui pourraient vous empêcher de voir dans son ensemble ce qu'exige un royaume tel que la France, et par sa vaste étendue, et par son immense population, et par ses relations au-dehors..... Par quelle fatalité, lorsque le calme commençait à renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les provinces ? Par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès ?..... Eclairez le peuple que l'on égare..... Ah ! s'il savait combien je suis malheureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes ! peut-être il m'épargnerait cette douloureuse amertume..... *Que ceux qui*

s'éloigneraient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent ; je les payerai de ma reconnaissance et de mon affection.

Au retour du roi, la reine dit à ceux qui l'environnaient : « Je partage les sentimens du roi ; je m'unis de cœur et d'esprit à la démarche que son amour pour son peuple vient de lui dicter ; voici mon fils, je l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères, et je lui apprendrai, de bonne-heure, à respecter la liberté publique, et à maintenir les loix, dont j'espère qu'il sera le plus ferme soutien ».

Après cette démarche du souverain, si sage, si désintéressée, si tendre, n'est-ce pas une chose bien étonnante, que le génie qui dirigeait l'assemblée, n'ait pas discontinué de l'avilir ?

Qu'est-ce qui constitue une monarchie ? C'est qu'un seul gouverne selon les loix.

Quel était le vœu des Français ? Que ses représentans fissent des loix, de concert avec le souverain ; donc il fallait un rapport direct entre l'assemblée et le roi ; donc il fallait un concours de puissance ; car, sans ce concours, les députés, dépositaires de la force, ne seraient

que des tyrans oligarchiques, comme le furent les tyrans d'Athènes.

Le roi avait le *véto suspensif* : c'était un droit attaché à sa qualité de monarque ; pourquoi avoir trouvé mauvais qu'il en usât ? Pourquoi avoir exigé qu'il sanctionnât ce qu'il désapprouvait ? Pourquoi avoir voulu le rendre un signataire subordonné ?

Quoi ! le doge de Gênes a le droit de mettre en débat les propositions qu'il juge convenables, et cette faculté serait refusée au chef d'un vaste empire, parce que 20 étourdis veulent avoir une domination exclusive !

Français ! que la prévention ne vous aveugle plus ; il est tems de lever le bandeau de l'erreur.

Votre intention a-t-elle jamais été que vos délégués réunissent en eux seuls les deux pouvoirs, législatif et exécutif ? Prononcez. — Cela était nécessaire, disent vos députés ; autrement on ne serait venu à bout de rien. — Mais, je le répete, vous vouliez une monarchie ; il ne fallait donc pas dépouiller le monarque de ses prérogatives monarchiques ; et puisqu'il était représentant suprême, il fallait qu'il fût roi libre.

Le 16 mars 1790, les lettres de cachet furent

abolies, et il fut permis, à ceux qui étaient frappés de l'exil, de revenir.

On applaudît à ce décret, mais on ne vit pas des mêmes yeux l'immense pouvoir confié aux corps administratifs nouveaux.

Ces corps voulurent régner en despotes dans leurs cantons, et soumettre la discipline militaire à des délibérations municipales.

La vengeance était le seul moteur de ces petits tyrans ; incapables de prendre des mesures sages, ils mirent les prêtres entre les outrages et la diffamation ; les nobles, entre le feu et les assassins : et comme leur conduite n'était pas désapprouvée, il y a apparence qu'ils remplissaient les vues de l'assemblée nationale.

Cette marche frappa d'étonnement tout ce qui n'était point populace ; de l'étonnement on tomba dans la crainte, et de la crainte dans la stupeur. Enfin, on respecta les représentans, comme les Manichéens respectent les dispensateurs de tous les maux.

Un nouveau décret paraît le 20 juin 1790 ; il prononce qu'on ne reconnaît plus en France d'ordres, de noblesse, de titres : c'était un moyen sûr pour augmenter les mécontens ; il produisit son effet. Les émigrés se répan-

dirent dans toutes les cours, et n'eûrent pas de peine à prouver que les brandons de la discorde ne s'allumaient en France que pour embrâser l'Europe entière. Alors le régime inquisitorial s'établit avec une très-grande force.

La ville de Paris enjoignit à toutes personnes qui voudraient voyager, de se pourvoir de certificat pour obtenir un passe-port, et elle ordonna aux districts de prendre des renseignemens bien exacts, avant de délivrer des certificats : ce qui assujettissait les gens les plus honnêtes, aux caprices des certificateurs. Le comité de la police voulut que les colporteurs ne criassent que les décrets de l'assemblée ; les districts forcèrent les propriétaires de maisons et les locataires à rendre compte de tous les déménagemens ; enfin, on établît le système d'oppression qui, depuis, a toujours été en augmentant.

Que des tyrans, jaloux de leur autorité, fassent de pareilles choses : rien n'est extraordinaire ; mais, que 1200 citoyens choisis par une nation puissante, pour réformer des abus, se comportent de cette manière : c'est ce qui est difficile à concevoir.

Vers ce tems, l'esprit d'insurrection se pro-

pageait chez l'étranger, et particulièrement à Avignon qui devint bientôt, comme la France, un théâtre d'horreurs et de carnage (1). Cette ville, agitée par quelques séditieux, sur le prétexte de l'oppression (tandis qu'il n'existait pas une société plus libre et moins chargée d'impôts) se déclara indépendante, et voulut se mettre sous la domination française.

La possession du Pape, pour le comtat Venaissin, remonte jusqu'en 1273, et pour Avignon, jusqu'en 1348. Il n'est guères de princes en Europe qui aient des titres plus anciens et plus sacrés : à-la-vérité les rois de France sont rentrés plusieurs fois en possession du comtat Venaissin.

Louis XIV s'en empara en 1663, mais il le restitua en 1664, au traité de Pise. En 1688, il réitéra cet acte d'autorité, mais il restitua encore en 1689.

---

(1) On a observé que les pays méridionaux ont une férocité encore plus exaltée que les septentrionaux.

Théodore de Beze raconte que, pendant les guerres de religion, les habitans d'Orange mirent, sur les cadâvres des catholiques tués à Mornas et jetés à la rivière, des écriteaux conçus en ces termes : Péagers d'Avignon, laissez passer ces hommes, ils ont payé à Mornas.

Louis XV suivit cet exemple en 1769, et restitua de même, en 1774.

Depuis long-tems, le germe de la discorde fermentait à Avignon ; il éclata le 10 juin 1790, avec violence, et le sang coula dans les rues de cette ville malheureuse : les citoyens s'égorgèrent pour des causes d'opinions.

Une capitulation sembla devoir arrêter le carnage, mais la nuit suivante, on renouvela les arrestations : des potences furent dressées, et des citoyens vertueux subirent cet infâme supplice. Depuis, cette ville a été le théâtre de toutes les horreurs que l'esprit humain peut inventer.

C'est au milieu de ces abominables scènes que la ville d'Avignon déclara hautement son indépendance, et demanda sa réunion à l'empire français.

Est-ce donc parmi tant de violences, est-ce donc dans le moment où une foule de citoyens fugitifs avaient déserté la ville, que l'on pouvait recueillir un vœu libre ? sur-tout, lorsque la municipalité est ébranlée ; sur-tout, lorsque les autorités supérieures demandent des comptes rigoureux, auxquels il est probable qu'on voulait se soustraire?

Cependant, un membre de l'assemblée,

nommé Bouche, après avoir rapidement parcouru l'histoire d'Avignon, déclare que son petit territoire intercepte la communication, et par sa localité, donne retraite à tous les fraudeurs, voleurs, etc.; que c'est le foyer de la malveillance, et qu'il faut accepter le vœu du peuple Avignonais.

Ce M. Bouche avait sans-doute oublié les décrets par lesquels l'assemblée avait déclaré que la France ne voulait pas s'agrandir.

A cette époque, l'Europe entière était en mouvement.

La désorganisation de la monarchie française, inquiétait toutes les puissances: partout, il se faisait des préparatifs, au-moins pour prévenir la contagion.

Aux premières nouvelles, en France, de cette disposition générale, des armées se réunissent de toutes parts; des camps se tracent, des ateliers de bronze, de fer, des manufactures d'armes s'élevent; des millions d'hommes, comme par enchantement, s'exercent, en uniforme, dans les évolutions militaires.

Coblentz devient un centre de réunion pour les émigrés; l'esprit de parti se développe avec un acharnement extrême, et les querelles font verser le sang des Français avec profusion.

On parlait d'un comité Autrichien qui communiquait secrétement de la cour à Vienne. Rien n'était plus faux ; il fut imaginé pour rendre la reine odieuse, donner au roi un air de mauvaise foi, et fournir le prétexte de le surveiller avec plus de rigueur, c'est-à-dire, de resserrer les liens qui le tenaient captif.

Cette atroce calomnie fut repoussée d'une manière victorieuse, mais elle avait produit l'effet que l'on en attendait.

Il faut bien du tems pour détruire l'erreur qu'un instant fait naître.

Il était impossible que l'assemblée nationale ne s'apperçût pas que ses opérations étaient mauvaises ; que, si elle suivait son plan désorganisateur, il en résulterait des séditions continuelles, dont ses membres seraient un jour les victimes. *On n'est pas prophète dans son pays ;* c'est un proverbe, donc, c'est une vérité.

Ne devait-elle pas sentir, cette assemblée, qu'en donnant à ses successeurs l'exemple du despotisme, elle préparait un désordre bien plus grand que celui qu'elle venait de créer.

De bonne foi, pouvait-elle croire que la France, livrée à 83 départemens composés chacun de 5 ou 6 districts, pût être gou-

vernée comme un seul corps mis en mouvement par l'impulsion d'un même esprit?

N'avait-elle pas vu les abus sans nombre de cette administration ?

Quoi! 36 intendans faisaient la besogne, et il faut plus de six mille administrateurs, et peut-être trente mille bureaux, pour faire les mêmes affaires (1); et on établit une puissance composée de 40 mille municipalités, qui tyrannise la surface entière du royaume.

Lâchez la bride au peuple, il devient despote: cette vérité est reconnue.

Peut-on croire que 1000 ou 1200 hommes, plus ou moins, tirés tous les deux ans de leurs études, de leurs ateliers, de leurs boutiques, de leurs charrues, puissent administrer un grand empire? Une assemblée permanente n'est-elle pas une source continuelle de jalousies, d'intrigues, de désordres et de dépenses? Si les loix sont bonnes, à quoi sert l'assemblée du peuple ? Quand l'architecte a fini son bâtiment, sa présence est inutile, il s'en va.

N'eût-il pas mieux valu décréter une assemblée du peuple, tous les cinq ans, pour réformer les abus et modifier les lois dont

(1) Voilà la cause de la disette du bois.

l'exécution éprouve des difficultés? et n'eût-il pas été sage de ne pas choisir Paris pour le lieu du rassemblement, parce que les intérêts de son énorme population ne sont pas les mêmes que ceux des autres parties de la France? Son agiotage, une circulation exclusive, les opérations des changes, les grandes affaires, la multitude d'étrangers que divers intérêts y attirent, ouvrent mille portes à la fortune, par les suites du désordre.

Ah! que de moyens cette ville possede pour corrompre des législateurs qui ont des passions!

Dans une grande monarchie, l'autorité du roi et celle du monarque sont inséparables: Isolez ces deux autorités, les pouvoirs se confondent, se heurtent, se détruisent: il n'y a plus de force centrale; l'empire n'a plus de régulateur.

C'était exposer la nation Française au mépris, que de restreindre la qualité de roi à celle de fonctionnaire public, car ce travestissement dénature la monarchie.

Il n'était pas possible que le roi fût fonctionnaire public, comme le furent les consuls de Rome.

Il ne pouvait même être pouvoir exécutif,

car il n'était que le chef du pouvoir exécutif, titre qu'il tenait de la loi. Lorsqu'on lui a ôté cette suprématie, on a brisé la force publique ; on l'a disseminée ; tout le monde voulut régner, donc personne ne dut obéir.

Il fallait, a-t-on dit, détruire le despotisme, celui du roi, celui des ministres, celui des intendans, celui des finances, etc. Quand on a la jaunisse, tous les objets paraissent jaunes.

Il est absurde d'avoir confondu le despotisme avec l'ordre administratif, qui exige une grande sévérité. Au-reste, rien n'était plus facile que de tempérer tous les despotismes, les uns par les autres, en fixant les autorités d'une manière précise ; cela aurait mieux vallu que d'établir le despotisme des départemens, le despotisme des districts, le despotisme municipal, le despotisme du comité des recherches le despotisme des clubs, le despotisme des soldats, le despotisme des folliculaires, enfin, le despotisme de la populace, le plus tyrannique de tous. La punition de cette conduite irréfléchie, n'a pas été lente ; la force publique et la sûreté ont disparu, ainsi que les arts ; le pauvre n'obtient plus de charité ; un impôt effrayant a été mis sur les diverses marchandises (1). La

(1) J'appelle impôt, la rapacité des marchands.

confiance (bâse du commerce) a fait place au brigandage ; la disette s'est montrée, et l'anarchie civile et militaire ont couronné les inconséquences des législateurs. Pour prouver cette dernière vérité, voici un discours que M. Gilbert des Voisins devait prononcer à ses troupes, à Valence, le 4 juin 1790 :

SOLDATS,

« La France éprouve une révolution, dont l'histoire ne fournit pas d'exemples; le royaume est dans une subversion générale ; tous les ordres sont anéantis et dégradés ; les cours de justice sont enlevées ; la noblesse ne peut aider le paysan, le journalier ; le militaire se déshonore ».

« Quelques ambitieux, sous le faux prétexte d'un meilleur ordre de choses, et d'une liberté mille fois plus odieuse que le plus affreux despotisme, sont parvenus à armer le peuple contre une constitution aussi ancienne que la monarchie, dans laquelle il n'y avait que quelques abus à réformer ».

« On est parvenu à rendre cruels et féroces les Français, dont le caractère était la douceur ; on les a détachés de l'amour qu'ils portaient à leur roi ; on les voit insulter à la

majesté de son palais, le souiller de sang, et finir par l'en arracher ».

« Soldats, jadis mes compagnons, contemplez ce tableau; frémissez d'horreur et de remords; vous vous êtes livrés à la licence et à l'indiscipline; vous avez méconnu, insulté vos officiers; vous vous êtes avilis en vous rendant accessibles à l'appas des séductions prodiguées pour faire de vous des traîtres; vous avez encouragé, servi, propagé le désordre; par vous le roi est sans pouvoirs, la France sans gouvernement, la patrie sans défenseurs.... Ah! malheureux!... rougissez, mais réparez vos erreurs; unissez-vous aux princes pour contribuer à rendre au roi sa liberté et sa puissance; au militaire, sa considération; à la France, son bonheur ».

L'assemblée nationale ne connût bien sa force qu'après la prise de la Bastille et le siége du château de Versailles: sentant, par ces deux circonstances, combien le peuple est facile à conduire, elle a employé tous ses moyens pour le fanatiser complettement, en le tenant sans-cesse sur le gateau électrique; tous les excitateurs possibles ont été mis en avant.

Celui de l'orgueil produisit des effets étonnans; de la fange sortirent des dominateurs.

Celui de l'opulence fut le plus fort, mais le moins sensible : tout le monde voulut jouir des avantages de la richesse, personne ne hazarda d'en montrer l'éclat.

L'excitateur électrique de la modestie n'eut son effet que sur l'habit : ainsi la modestie devint une mascarade ; celui de l'amitié ne fut qu'une décomposition de la chose ; au-lieu des liens solides qui unissent les âmes, on ne vit plus que des filets plus fragiles que ceux qui nagent dans l'air, et sont emportés par les vents.

L'excitateur du patriotisme, en théorie, devait produire fraternité, liberté, égalité, vertu, etc., dans la pratique ; il ne fut question que d'intérêts personnels : chaque patriote sentait que la patrie le touchait peu, mais il en entendait parler d'une manière si affectueuse qu'il finissait par croire que l'amour de la patrie existait, et qu'il ne fallait que se dire patriote, pour l'être en effet. Les gens sages criaient : *Détruisez cette machine électrique, elle désolera les familles* ; d'autres dirent : *loin de la détruire, il faut la fortifier.* Les uns l'attaquent, les autres la défendent, et l'on finit par s'égorger.

Le peuple ressemble assez aux enfans ; les

petits garçons déplument leurs oiseaux ; les petites filles brisent la tête de leurs poupées ; la populace va aux exécutions, et si l'on donnait la question en public, il s'y trouverait beaucoup de spectateurs.

De tous les ressorts qui font mouvoir les hommes, il n'en est pas de plus puissant que le fanatisme.

Le Turc, fanatisé par le ministre de Mahomet, court à la mort, pour boire le vin que lui présentent les houris, dans des coupes d'émeraude.

Fanatisez le peuple en masse, donnez-lui des armes, des mêches, des poignards, il ira incendier, piller, massacrer : il fera plus, il croira ce que l'on peut imaginer de plus absurde. En voulez-vous un exemple ?

Lisez les annales de Gênes, vous verrez que du tems des croisades, il vint une armée de pellerins pous passer en Syrie, persuadée que la mer allait se retirer pour lui livrer passage.

L'esprit humain une fois sorti des routes de la nature, erre autour de la vérité, et s'enfonce dans les ténébres, où le flambeau de la raison s'éteint absolument.

« *Donnez-moi une patente, disait* Cromwell, *et je vais lever une régiment de meur-*

triers ». Ce mot n'a pas été perdu : il a été proposé de le réaliser.

Je dis donc, que pour étouffer la force des mécontens, on fanatisa le peuple, on lui dicta des tragédies de cannibales.

Les instigateurs de ces horreurs n'étaient pas ignorés ; la voix publique les nommait ; l'assemblée connaissait ses membres gangrenés, mais elle laissait le mal s'invétérer.

La masse entière des législateurs permit que des orateurs, pris dans son sein, se fissent présidens de clubs, théâtres où l'homme le plus emporté était le plus applaudi ; où les délations, admises sans preuves, provoquaient les proscriptions ; où la prétendue opinion publique sortait du cerveau brûlé de quelques énergumènes, animés par la fureur, la vengeance ou la cupidité.

Tandis que le peuple se livrait, avec impétuosité, aux plus affreux brigandages, voici comment les corps constitués des provinces se comportaient. Quelques traits feront pressentir les horreurs qui doivent former la chaîne épouvantable de la révolution.

Les chartreux de Cahors cultivaient des arbres nains, pour eux et leurs amis : ils firent présent de quatre petits poiriers à M. de Beaumont,

officier distingué, neveu de l'archevêque de Paris.

La municipalité de Cahors, minutieusement zélée, bêtement pusillanime, déclare « M. de Beaumont coupable d'avoir témérairement et malicieusement dégradé les biens nationaux, et le condamne à 300 liv. d'amende; ordonne que les quatre petits poiriers seront portés, le mercredi, jour de marché, devant la porte de M. de Beaumont, pour y rester quatre jours, et être gardés à ses frais par quatre officiers; que l'on attachera un écriteau conçu en ces termes : *Louis de Beaumont, dégradateur de biens nationaux*; et en outre, qu'il sera imprimé mille exemplaires de la sentence, pour être distribués et affichés ».

Voilà le début de la jurisprudence populaire; loin d'y apporter remede, on a paru l'approuver.

Je ne doute pas que les quatre arbres nains, portés comme trophée, et les sentinelles placées près d'eux, n'aient produit, dans Cahors, un grand effet..... Pauvre peuple! un théâtre de saltimbanques t'amuse, des absurdités excitent tes grands mouvemens.

Que le maire de Cahors ait été un imbécile plein de fiel: l'imagination se prête à

cela ; mais qu'un corps de magistrats se soit réuni pour commettre une infâme stupidité, et que cette infâme stupidité ne soit point blâmée par les corps supérieurs, c'est ce que l'on ne peut concevoir. Une femme grosse était malade au village d'Equéherien, près de Guise, et elle était connue pour mieux aimer son ancien pasteur que le nouveau. Arrivent chez elle des magistrats de village, accompagnés du nouveau curé : *Madame*, dit l'homme ci-devant habillé de noir, *vous êtes en danger, il faut vous confesser et recevoir le viatique.* — Messieurs, à-la-vérité, je ne me porte pas bien, mais je sais ce que j'ai à faire, et vous prie de vous retirer.

Alors, les municipaux, déployant leurs écharpes, chassent à coups de bâtons les gardiens de cette femme : *Ceci est affaire de police, vous vous confesserez, madame :* la malheureuse, qui croyait à la liberté, éprouve une commotion vive, son enfant se détache avant le terme, et meurt.

Près de là, d'autres municipaux de village, dans un procès-verbal, font parler un mort.... J'aurai des faits plus graves à raconter, mais ceux-ci, pris au hasard dans une multitude, ne me paraissent pas inutiles, parce que l'objet

de la convocation des états-généraux ayant été de réformer les abus et de régénérer la France, il est bon de connaître quels furent les premiers pas vers cette régénération, l'esprit de vertige qui animait les têtes, la manière scandaleuse dont la licence s'est introduite, et l'absence absolue des moyens répressifs.

On commença par confondre les tribunaux de judicature et d'administration, et tout fut abandonné aux caprices de la force.

Les pouvoirs de départemens et de districts; ceux accordés aux municipalités, aux soldats, n'eûrent point de limites; et comme les hommes sont enclins à étendre leur domination, il s'en suivit que la machine du gouvernement se trouvant sans balancier, sans régulateur, dût aller au gré de ses ressorts, et qu'on a pû calculer, comme prophétiser la destruction complette de ses rouages.

Telles fûrent, en général, les circonstances qui déterminèrent une multitude d'émigrations.

Quel homme juste pourrait blâmer l'abandon d'un pays où l'autorité et la force se trouvent dans les mains du délire et de la fureur?

CHAPITRE XII.

Apathie des puissances de l'Europe sur l'état de la France ; les droits de l'homme ; leur critique ; réflexions sur l'égalité et la liberté.

Que faisait l'Europe entière, pendant cette succession allarmante de troubles et d'horreurs?

Pitt, brûlant du désir de se venger, suivait son plan désorganisateur ; les autres cabinets, conduits par des ministres, ou inhabiles ou irrésolus, peu instruits des causes de la révolution, ne calculant ni la force du torrent, ni les limites où il peut s'arrêter, contemplent avec une espece de joie, l'empire français prêt à s'effacer lui-même du grand théâtre politique.

Mais, bientôt, voyant le fanatisme se propager, et le fracas d'un trône renversé lancer ses débris jusques dans leur asile, ils apperçoivent le danger ; leur haîne, leur jalousie font place à une pitié tardive.

Enfin, froissés entre la joie et la crainte,

ils se préparent à la guerre, au-moins pour se garantir d'une funeste contagion.

Très-peu avant la translation du roi à Paris, un métaphysicien très-impolitique, mais plein d'orgueil, s'avisa de compulser Grotius, Condillac, Rousseau, le code américain, et accouche laborieusement des droits de l'homme, fondés sur les bâses fausses de l'égalité et de la liberté.

Des gens clair-voyans lui disent : — Monsieur l'abbé, étouffez ce monstre politique ; si vous le laissez vivre, il produira le vandalisme, l'insubordination et le désordre. — Mais, mon ouvrage est compilé, il est sublime, je ne veux pas avoir travaillé en-vain. — Eh bien ! déposez votre déclaration, votre chef-d'œuvre dans les tribunaux, pour éclairer les juges, mais ne la publiez point. Voulez-vous travailler pour le peuple, c'est-à-dire, voulez-vous le rendre meilleur ? établissez ses devoirs d'une manière précise, et faites-les câdrer parfaitement avec les droits de l'homme. Faites dire au peuple : *Personne n'est au-dessus de moi, je suis libre ;* c'est égarer la morale publique, c'est détruire tous les rapports qui unissent les hommes. *Personne n'est au-dessus de moi :* donc, je ne dois d'égards à personne.

Je suis libre : donc, tous les freins qui s'opposent à mes volontés, sont brisés.

Voilà, M. l'abbé, la source des outrages que le peuple se permet envers ceux qu'il avait toujours respectés ; voilà, M. l'abbé, la cause des crimes auxquels il s'est livré avec tant d'audace. Mais, examinons un instant votre prétendu chef-d'œuvre, qui se trouve par-tout encâdré, comme le sont les tables de la loi chez les Juifs.

Commençons par le préambule :

« Les représentans du peuple Français cons-
» titués en assemblée nationale, considérant
» que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des
» droits de l'homme sont les *seules* causes
» des malheurs publics et de la corruption
» des gouvernemens, etc. »

D'abord, il est faux que l'ignorance soit la seule cause des malheurs publics ; c'est absolument le contraire : s'il se trouve un mauvais sujet dans un village, qui prêche la désobéissance : c'est toujours celui qui a fait quelques études ; mais suivons :

« Ont résolu d'exposer dans une déclaration
» solemnelle, les droits naturels, inaliénables
» et sacrés de l'homme..... afin que les actes

» du pouvoir législatif et ceux du pouvoir » exécutif, pouvant être à chaque instant » comparés avec le but de toute institution » politique, en soient plus respectés ».

Mais cette faculté de comparer mettra des entraves continuelles aux autorités; chaque individu se croira juge des contradictions, s'il y en a; il en fera naître s'il n'y en a pas: qui sera le juge entre la loi et celui qui ne veut pas qu'on l'exécute?

Ce principe est très-dangéreux, et il a été la bâse de tous les mouvemens séditieux. Les Jacobins, les Cordeliers, les Feuillans, les clubs en général, prouvent cette vérité.

« Les hommes *naissent* et *demeurent* libres » et égaux en droits; les distinctions sociales » sont fondées sur l'utilité commune ».

Tout droit date d'une convention, et comme il est convenu que le fils d'un savetier n'a pas les mêmes droits que le fils d'un prince, il en résulte que les hommes, en société, ne naissent point avec les mêmes droits, excepté les droits attachés à leur nature; car le plus despotique tyran ne peut pas dire à son esclave : *Je te défends de sentir le mal que je te fais; je te défends de digérer* : mais quand même les hommes naîtraient égaux en droits, ce n'est

pas une raison pour qu'ils *demeurent* égaux; le criminel a perdu ses droits à la liberté.

Si l'on a voulu dire : *Les hommes naissent avec le droit égal de posséder leurs droits inégaux*, cela ne valait pas la peine d'être écrit.

Quant aux distinctions, il en faut, sans-doute; ainsi on a induit le peuple en erreur, en lui faisant croire à l'égalité positive, et à la souveraineté sans réserve.

« Le but de toute association politique, est » la conservation des droits naturels et impres- » criptibles de l'homme; ces droits sont, la *liberté*, » *la propriété*, *la sûreté*, et la résistance à » l'oppression ».

La liberté, oui; la propriété, oui encore; la sûreté n'est pas un droit, c'est une convention politique.

Quant à la résistance à l'oppression, ce n'est pas un droit de l'homme; le sauvage ne peut être opprimé; la guerre n'est point une oppression. Si un voleur m'attaque, je résiste: voilà mon droit; j'en use, parce que la société n'est pas là pour me défendre; mais si chaque homme en société, a le droit de se défendre quand il se croira opprimé, alors toute contrariété sera une oppression; il se défendra, et la loi n'aura

point d'effet : ainsi, ce prétendu droit est un germe de révolte.

« Le principe de toute souveraineté réside » essentiellement dans la nation ; nul corps, » nul individu ne peut exercer d'autorité qui » n'en émane expressément ».

Faute d'avoir défini la souveraineté, chaque club, chaque groupe, chaque attroupement lanternant, tuant, massacrant, guillotinant, prétend agir en vertu de la souveraineté nationale.

Le principe de la souveraineté du peuple, mal expliqué, est donc destructif de l'ordre.

« La loi ne doit défendre que les actions nui- » sibles à la société ».

Mais les actions nuisibles dans un canton, sont très-utiles dans un autre. De deux choses l'une ; ou le législateur regardera comme nuisible ce qu'il lui plaît de défendre, ou chaque individu sera juge de ce qui n'est pas nuisible ; dans le premier cas, le législateur fera une loi qui ne nuira pas à son canton ; dans le second, la loi sera jugée mauvaise, et le droit de résister à l'oppression détruira le ressort du gouvernement.

« La loi est l'expression de la volonté géné- » rale ». Bon ! « Tous les citoyens ont le droit

» de concourir personnellement à sa formation ».

Ce principe est très-dangéreux.

Le concours de tous les citoyens est une chose impossible. La différence des territoires, des besoins, des esprits, empêchera souvent que le consentement soit général; ainsi, tout homme, à qui une loi sera défavorable, pourra la méconnaître : des pétitions, pour et contre, paraîtront ; quelle sera la volonté générale ?

Céder ou passer outre ont des inconvéniens ; l'un montre de la faiblesse ; l'autre étouffe la liberté.

Pour qu'une loi soit bonne, il faut que le peuple statue sur le peuple, et ne considère que lui-même. Voyez le contrat social.

« La loi *ne doit* établir que des peines stricte-» ment nécessaires ».

La loi ne doit ! Cette manière vague de raisonner établira une controverse éternelle entre le législateur et le délinquant, entre la loi et le critique. La loi n'est point un être ; elle est faite par des hommes sujets à erreur.

« La libre communication des pensées et des » opinions est un droit le plus précieux de » l'homme ».

« Tout citoyen peut donc parler, écrire, » imprimer librement, sauf à répondre de l'abus

» de cette liberté, dans les cas déterminés par » la loi ».

Tout abus doit produire un mal, pour l'éviter il fallait définir en quoi consiste l'abus de parler, d'écrire et d'imprimer, autrement on laisse à l'arbitraire la faculté de prononcer sur l'exception que la loi exprime.

« Tous les citoyens ont le droit de constater, » par eux-mêmes, la nécessité de la contribu- » tion publique ».

Jamais un paysan ne constatera la nécessité d'une contribution, à moins qu'il ne soit excepté.

« De la consentir librement ».

Il ne la consentira que forcément.

« D'en suivre l'emploi ».

Il verra par-tout des inutilités.

« D'en déterminer la quotité ».

Tout pour ses voisins.

Rien n'est plus avide, plus égoïste, plus injuste que le payan, en fait d'intérêt.

« Toute société, dans laquelle la garantie » des droits n'est pas assurée, ni la séparation » des pouvoirs, déterminée, n'a point de cons- » titution ».

Et voilà justement pourquoi la France n'a point de constitution.

J'invite mes lecteurs à lire l'analyse de la constitution de 1789, 1790 et 1791, par M. de Clermont-Tonnerre ; ils y verront que chaque article porte, avec lui, la condamnation de ses principes.

On a donc trompé le peuple, quand on lui a présenté ces droits comme une bâse solide, sur laquelle toutes les loix devaient s'appuyer.

Cette déclaration devait être une série de maximes si claires, si précises, que le législateur lui-même ne pût s'en écarter.

Ici chaque article a son exception, et il est constant qu'en fait de législation, tout doit être de rigueur.

Si l'un réclame le principe, et l'autre l'exception, qui décidera ?

Louis XVI a eu la vue plus longue que tous les philosophes de l'assemblée constituante, lorsqu'il a senti les dangers des droits de l'homme, et a montré de la répugnance à les sanctionner.

L'égalité suppose une vertu générale, et il n'y a point de vertu générale, à moins qu'elle ne prenne sa source dans une vertu générale, comme à Sparthe ; on a beau prôner l'égalité, jamais, jamais la France ne la sentira que pour en abuser. Au reste, la souveraineté du peuple

et l'égalité sont incompatibles, car le principe du despotisme est l'égalité ; c'est ce que voulut dire Tarquin, lorsqu'il abattit les têtes de pavôts plus élevés que les autres : lui, despote, voulait des hommes égaux, et la souveraineté du peuple n'a jamais existé que dans l'enfance de la politique. Tous les législateurs ont mis une ligne de démarcation entre le peuple et la souveraineté, parce que l'obéissance ne peut être ordonnée que par un pouvoir au-dessus de celui qui obéit.

« L'égalité (dit Burlamaquy) exclut toute » subordination, comme l'égalité de deux poids » fait qu'ils restent en équilibre : il faut donc » qu'il y ait, dans la nature même de ceux » que l'on veut subordonner l'un à l'autre, des » qualités essentiellement différentes, sur les- » quelles on puisse fonder la relation du supé- » rieur à l'inférieur ».

Si l'homme trouvait par-tout une subsistance assurée, aucun homme n'en aurait asservi un autre ; donc sans les besoins l'égalité subsisterait.

Ne faut-il pas quarante ouvriers pour un maître? autrement qui cultiverait la terre ? Plus il y a de bras, plus la terre rapporte ; donc le système de l'égalité est un principe de famine. Les Ephésiens eurent leurs sans-culottes.

Cicéron, qui valait bien nos législateurs, rapporte, comme une dépravation, ce qu'ils dirent en exilant Hermodore : Que personne parmi nous ne se croye supérieur à un autre ; si quelqu'un est dans ce cas, qu'il s'éloigne.

L'aristocrate Héraclite a prétendu que celui qui avait osé parler ainsi, méritait la mort.

Mais, supposons un instant l'égalité incontestable; le législateur Sieyes devait sentir qu'une vérité n'est pas toujours une régle de politique, et que les ressorts qui font agir les hommes ne doivent pas être connus de tous.

Composez une société de gens égaux; elle n'aura ni chef, ni loix, ni force.

Les factions de Rome n'ont pris un caractère de férocité, que quand les distinctions civiles cessèrent d'exister.

Alors on vit des têtes sanglantes dans le *forum*; alors tous les patriciens déshonorés se jettèrent dans le parti du bas peuple, pour tenir à quelque chose, et trouver des appuis.

Lecteurs, comparez ces faits historiques, avec ce que vous avez vu.

Je crois que si, au-lieu de dire : Tous les hommes sont égaux, on eût dit: tous les hommes sont *aristocrates*, on se serait bien approché de la vérité.

Qu'est-ce qu'un aristocrate, dans le sens de la révolution ? C'est celui qui n'est point partisan de l'égalité.

Eh bien ! il n'existe personne qui n'ait le désir de s'élever au-dessus de ses semblables.

L'enfant, dès le berceau, montre cet esprit; il est impérieux avec sa nourrice ; il l'est avec sa bonne ; il l'est au collége avec ses camarades, s'il a quelque supériorité.

L'homme qui travaille pour s'élever est un *aristocrate* ; car il ne veut pas rester dans la classe commune.

C'est une chose incroyable, que les effets spontanés qu'ont produit les droits de l'homme, et la doctrine de l'égalité.

Traçons-en une légère esquisse :

1.° L'oubli de tous les égards.

Voici une lettre, datée de Blois, écrite au roi avant son départ pour Varennes :

« Les amis de la constitution ne savent que parler son langage ; (le langage de la constitution !) le ton de fierté ne la quitte jamais ; (est-il possible d'être plus bête ! le propre d'une constitution n'est pas d'être fière) nous ne vous ferons point de complimens ; la liberté ne nous a point appris l'art des

complimens; (il fallait dire l'égalité) le corps municipal vous a fait une adresse ; nous improuvons une expression comme inconstitutionnelle : nous ne vous reconnaissons point comme notre souverain, nous sommes les sujets de la loi, et point les vôtres ».

« En vous déléguant la première fonction du second de ses pouvoirs, elle ne s'est point dessaisie de la souveraineté ».

Quelle logique ! eh bien ! cette bêtise de quelques artisans bilieux, a trouvé des admirateurs. C'est la grenouille qui s'enfle.

2.° Un mouvement général s'est fait sentir en raison inverse de l'ordre naturel ; le valet est devenu insolent, irrité par des passions viles, ne voyant plus de dégrés entre lui et son maître, il a suivi les impulsions de son orgueilleuse avidité, et s'est fait dénonciateur.

3.° Les gens les plus ineptes et les plus impudemment impérieux, ont été portés, par les sociétés populaires, à des places importantes.

J'ai vu un violon sauter, d'un orchestre, au grade de commissaire des guerres.

J'ai vu un cordonnier quitter sa boutique pour être proclamé général.

J'ai vu prendre des cadrans solaires et des

arabesques pour des signes de féodalité (1).

On a bien fait de dire et l'on a eu raison de croire que l'homme de mérite a le droit de prétendre à tout, selon sa vocation : car le génie est un brevet de noblesse donné par la nature. Mais quand Monsieur le chancellier m'a appris que toutes les occupations sont honorables, je puis croire qu'il n'a pas voulu dire *également honorables*; car autant vaudrait être savetier que chancellier.

Peut-être eût-il été plus vrai de dire : « La vertu peut se rencontrer dans tous les états ; par conséquent, tout état peut être honoré par celui qui l'exerce ».

---

(1) Voici une déclaration prise pour moi, étant en prison: je supplie le lecteur d'excuser cette citation. J'ai l'écrit sous les yeux.

« Viie la demande du citoyen... Le comité zacordera » zau dit citoyen, pour le jour qu'il sera demandèr par » le dt. citoyen bient entendue que le dt. citoyen ne sor- » tira pointe de.... et le comite lui envoiera zun jean- » darme le jour qu'il sera demander.

Les mambre du comité, etc.

Tels étaient les gouvernans. Qu'auraient dit ces gens-là si l'on avait mis dans leurs boutiques des gens qui ne sussent pas râser ou mettre un fond à une vieille culotte?

Quant à la *Liberté*, c'est un être que le peuple ne connaît point ; dites-lui qu'elle consiste à faire tout ce que l'on veut, pourvu qu'on ne nuise point à autrui, il vous répondra : Ce n'est point cela ; être libre, c'est n'être asservi à aucune loi ; c'est le droit de s'emparer des propriétés qui conviennent ; d'insulter qui l'on veut quand on est le plus fort ; de violer ses engagemens sans avoir peur des huissiers ; de piller, d'incendier, de tuer sans crainte d'être pendu. En voulez-vous la preuve ? c'est que depuis que nous avons des législateurs à la tête du gouvernement, tout cela se fait sans contrariété.

Ainsi, la liberté française, telle qu'elle est conçue par le peuple, n'est autre chose que l'anarchie.

Il paraît, au surplus, que le mot *peuple* n'a pas encore une acception bien déterminée ; car si l'on se plaint de mauvais traitemens, on vous répond : *il faut avoir patience ; il faut souffrir ; il ne faut point contrarier le peuple.*

Par conséquent la souveraineté du peuple n'est que la souveraineté des artisans.... Ah ! je me trompe, les artisans travaillent : ce sont d'honnêtes gens ; je ne prétends parler que de la tourbe fainéante et mal intentionnée, de-

venue féroce, par la seule raison qu'elle se croit libre, mais d'une liberté semblable à celle des loups, des renards, des fouines.

Examinons un instant les effets de cette liberté, tant prônée, tant chantée, dont on a tant multiplié les signes.

Je ne puis vaquer à mes affaires ; je ne puis faire le plus petit voyage sans être arrêté, examiné, interrogé : si par hazard j'ai égaré mon passe-port, je suis suspect, et quoique bien connu, on m'incarcère.

Ma femme est absente pour affaires ; elle m'écrit : *sois tranquille, tout va bien.* Sa lettre est ouverte par des commissaires, on y voit une conspiration ; des gendarmes viennent me prendre, me conduisent en prison, je ne sais pourquoi ; on m'interroge sur une conspiration ; mon étonnement me donne l'air coupable ; on me montre la piéce de conviction, je prouve qu'il est question d'une affaire de commerce ; on ôte mes chaînes, mais avec injonction d'être plus circonspect à l'avenir.

On me tourmente pour payer des impositions ; la nation me doit, je me présente pour être payé : on me demande des piéces qu'il est impossible d'obtenir, des certificats que l'on me refuse. — Mais je ne demande à recevoir

que pour vous payer ; retenez ce que je vous dois, et cessez vos poursuites. — Point. Commencez par payer. — Je ne le puis, à moins que vous ne me payiez vous-mêmes ce que vous me devez. — C'est égal, on vendra vos meubles.

Je ne suis pas sorti de chez moi, je le prouve par mes infirmités; un coquin me dénonce comme émigré : cela suffit ; on saisit mes biens. — Mais j'ai la goutte, je ne puis marcher ; mille témoins déposeront que..... — Vous êtes émigré, la preuve est sûre, voilà la liste.

Je suis chef de famille, la disette est à craindre, j'achette du blé, du ris, des provisions pour quelques mois ; mon ennemi va déclarer que je suis un accapareur ; sur ce prétexte, une horde de brigands entre chez moi, me pille, dévaste ma maison ; mon crime est d'avoir été bon père et prudent ; je connais les voleurs : ma plainte n'est point admise, leur action est approuvée.

J'ai chez moi des armes pour me garantir des brigands ; on vient me les enlever. — Mais ma maison est isolée, vous me mettez en proie aux assassins. Rien n'est écouté.

J'ai un cheval ; il est nécessaire à mon état, à ma santé. Point d'égards. — Mais

le cheval est à moi. — Non : il est à la Nation. — Je l'ai payé. — Tant mieux, il n'est plus à payer. — Vous me volez. — On vous le remboursera, mais n'y comptez pas ; c'est moi qui vais le monter.

J'ai un peu d'argent, épargné pour vivre, dans ma vieillesse ; il faut que j'en fasse la déclaration ; il faut que je m'en dépouille.

Je n'ai point d'argent, mais je suis soupçonné d'en avoir ; on vient chez moi faire des perquisitions, comme si ce qui m'appartient avait été volé.

Je suis tranquile, je ne sors point, je ne médis de personne ; je ne me mêle point des affaires de l'état ; on me dénonce comme indifférent, et sous ce rapport je suis exposé aux persécutions.

On éléve un arbre de la liberté, je ne puis me rendre à cette auguste cérémonie, parce que je suis malade ; des soldats viennent me chercher, me forcent d'aller baiser l'arbre : je m'incline pour faire cet acte ; on me pousse la tête, on me casse le nez et les dents, pour me punir d'avoir été malade (1).

---

(1) Ce fait est arrivé à *Noyon*.

Nous avons des exemples de nations qui ont voulu être libres, mais jamais elles n'ont établi vaguement les principes de la liberté, jamais elles n'ont supposé au peuple des vertus qu'il n'a pas; jamais elles n'ont soumis leur empire au hazard d'une expérience politique. Ces nations ont posé les fondemens de leur liberté, sur un système de morale, et lui ont imprimé un caractère sacré.

Jamais, depuis que le monde existe, aucun peuple n'a établi un gouvernement sur le principe de l'égalité. Serait-ce par hazard que cette conception n'est point venue? non certainement.

A Lacedémone il y avait des Ilotes.

A Athènes des esclaves, et c'était le plus grand nombre.

A Rome on distinguait les chevaliers et les plébéiens.

En France on a créé la souveraineté du peuple, idée absurde; car un souverain ne peut être souverain de lui-même.

Quoi! on choisit des hommes pour gouverner, et on leur dit, Vous ne gouvernerez qu'au milieu de vos maîtres.

Quoi! quand les représentans dissipent, on peut dire au peuple, C'est vous qui vous ruinez

Quoi ! quand ils exercent une tyrannie despotique, on peut dire au peuple, C'est vous qui vous tyrannisez. Quelle crédulité ! mais le peuple est un enfant, on lui fait accroire ce que l'on veut.

Il existe un fait certain, c'est que chaque individu doit avoir sa place marquée dans la société ; si vous confondez le mérite, la fortune, le rang, les talens : la jalousie éclatera, et vous verrez bientôt naître la guerre et le désordre ; cela est arrivé : les pauvres ont pillé les riches ; les ignorans ont accablé le mérite.

Il paraît enfin, un plan de travaux ; trois bâses en sont les principes ; la première, territoriale ; la seconde, de population ; la troisiéme, d'impôt. Pour ne pas établir une aristocratie de richesse, il a fallu rejetter la contribution d'homme à homme ; ainsi les droits de l'homme et la contribution, n'ont pu s'accorder ; par conséquent, dans l'exécution, le systême de l'égalité s'est trouvé impossible, et cela n'a pas ouvert les yeux !

Il y avait des impôts onéreux, cela est certain ; le peuple ne demandait qu'à être soulagé : qu'a-t-on fait ? pour le servir mieux qu'il ne le désirait, on a déclaré tous les impôts oppressifs, et cependant il a été décrété

que ces mêmes droits oppressifs continueraient à être payés.

On devait s'attendre à une révolte, car après avoir déclaré une chose oppressive, il ne fallait pas décider que l'on serait opprimé; personne ne voulut payer, et par cette manœuvre inconsidérée, toutes les veines et ramifications du trésor public, furent absolûment obstruées.

On créa un impôt du quart du revenu, et l'on eut l'indignité d'en faire la retenue sur les rentes de ceux que l'on venait de dépouiller de tout ce qu'ils possédaient.

Cette tendance à persécuter, dans une situation qui offrait tant de ressources, est une chose bien étrange.

Lorsque les législateurs anciens composèrent leurs gouvernemens, avant de rien entreprendre, ils se crurent obligés d'étudier les sociétés, et de peser l'influence que la vie civile a sur les hommes.

De cette étude, de ces observations, naquirent ces distinctions d'éducations, de professions, de talens, d'âges, etc., etc.; et de ces distinctions, les classes qui en résultent si naturellement.

Aussi Montesquieu a-t-il dit: que le classe-

ment des citoyens est le chef-d'œuvre des législateurs.

Zaleucus, Licurgue, Solon et Numa étaient certainement des savans politiques, des hommes sages, des citoyens vertueux.

Tous ont senti la nécessité d'une subordination relative; tous ont établi une échelle morale parmi les hommes; tous se sont convaincus que le bonheur du peuple doit former un ensemble composé: ce qui exige des combinaisons, des regles, des loix différentes; voilà pourquoi Solon n'imita point Licurgue.

Les Lacédemoniens déliraient sur la liberté, mais ils étaient guerriers, sobres et austères; d'ailleurs, ils ne voulaient la liberté que pour eux seuls, et comme ils avaient des Ilotes, c'étaient des égoïstes très-aristocrates.

Les Athéniens, au contraire, aimaient le plaisir, les arts, le luxe par-conséquent; il ne leur fallait point des loix faites pour former des soldats: ils le devenaient quand il le fallait.

L'assemblée nationale a eu d'autres yeux que ceux des grands hommes que je viens de citer; jamais corps ne fut plus idolâtre de ses préjugés, de ses conceptions; son génie ne fut employé qu'à imaginer une foule de sophismes pour s'affermir dans l'erreur.

L'assemblée nationale n'a point senti le danger de livrer un vaste empire aux vues particulières de quelques orateurs véhémens, à l'influence de la cabale, aux fureurs de la discorde.

Elle n'a pas senti que les classes sont les barrières du despotisme, et les moyens d'action des républiques.

Elle n'a considéré ni la surface énorme du royaume de France, ni les caractères distinctifs des peuples qui habitent le nord, le midi et le centre.

Elle n'a pas senti que les impôts en masse, sont plus lourds que les impôts indirects.

Elle n'a point senti qu'en disant au peuple: *vous êtes libre*, elle s'ôtait le moyen de le gouverner.

Elle n'a pas senti, qu'en pliant le chef d'un vaste empire, elle arrachait la clef de la voûte, et préparait la chûte de l'édifice.

Jamais la déraison n'a été plus dogmatique, plus décidée, plus subtile, enfin plus impudente.

Voici une idée neuve en extravagance: on la croirait d'un fou échappé d'une maison de force, si le peuple de Paris en avait nommé un parmi ses législateurs.

Le 19 juin 1790, on vient annoncer à l'as-

semblée nationale une ambassade, composée de Chaldéens, d'Arabes, de Prussiens, de Polonais, de Suisses, d'Allemands, d'Anglais, de Hollandais, de Suédois, d'Italiens, d'Espagnols, de Nègres, de Syriens, d'Indiens, de Brabançons, de Liégeois, d'Avignonais, de Sardes, de Grisons, de Siciliens, tous en costume, et réunis le même jour pour complimenter les sages législateurs.

Cette députation, digne de Sancho dans son île, fut admise; on reconnut les habits de l'opéra, et le timbre des galères sur les épaules de quelques ambassadeurs.

L'objet de cette scène burlesque, était de prouver aux bons Parisiens, que la sagesse des législateurs était répandue sur la surface entière du globe.

De bonne-foi, peut-on jouer le peuple à ce point?

Quelle idée doit-on avoir des représentans d'une nation, réduits à imaginer de pareilles farces, pour se faire valoir. Il a été prouvé que les ambassadeurs étaient un ramas de coquins, choisis à Bicêtre, payés pour jouer leur rôle, et à qui un maître de ballet avait donné des leçons.

Cela fit lever les épaules aux gens sensés,

mais le bas peuple, qui court après les masques dans les rues, crut à l'ambassade de l'univers, comme la bonne femme croyait que les serpens sortaient de la bouche de l'aristocrate (1).

CHAPITRE XIII.

La fédération du 14 juillet ; discours de Perrotin sur l'affaire de Bonne Savardin ; démission de Mirabeau le cadet ; déclaration du roi touchant les propriétés qu'il veut conserver ; affaire de Nancy.

L'ASSEMBLÉE nationale eut l'idée de convoquer une fédération Française ; elle fut générale ; chaque ville, chaque bourg envoya à Paris des députés armés ; et le 14 juillet 1790 fut choisi pour célébrer cette solemnité.

(1) Cela me rappelle le mot d'un conspirateur Anglais, à qui l'on observait que le peuple ne croirait pas les absurdités qu'il se proposait de lui dire.

« Nous sommes perdus, répondit-il, s'il ne croit pas » des choses dix fois plus invraisemblables ».

L'objet apparent de cette nombreuse assemblée était de lier tous les Français, par un même serment.

Mais le motif réel, imaginé par le parti d'Orléans, était de réunir une grande masse d'hommes armés, et de les corrompre.

Le fait est que le duc revint d'Angleterre à cette époque, et parut en public.

Ses crimes avaient circulé dans les provinces, et le choix des fédérés, ayant porté assez généralement sur des gens incorruptibles, ils résistèrent aux propositions qui leur furent faites, d'élever le duc d'Orléans à la régence.

Voici un trait touchant qui mérite d'être rapporté.

Un fédéré Breton vient pour haranguer le roi, et oublie son discours; il met un genou en terre, remet son épée au monarque, et dit:

« Sire, je remets dans vos mains pures et sacrées, l'épée fidelle des braves Bretons; jamais elle ne se teindra que du sang de vos ennemis ».

Le roi relève et serre dans ses bras le Breton, lui remet son épée, et ajoute: « Elle ne peut être en meilleures mains, que dans celles de mes chers Bretons. Dites-leur que je suis le père, le frère et l'ami de tous les Français ».

Puis, essuyant ses larmes, il prononça ces mots : « Je suis tellement ému, que je ne puis trouver d'expressions pour rendre ce que je sens ».

On fit de grands préparatifs pour la fédération ; les ouvriers ne suffisant point, on forçait les passans à brouetter la terre ; on allait même chercher des chartreux, des carmélites, pour les faire travailler, et amuser la populace ; on ceignait un moine d'un sabre, on affublait une religieuse d'un bonnet de grenadier. Le général Lafayette, présent, chantait *ça ira*, et disait :

« J'ai fait la révolution d'Amérique, quand j'aurai fini celle-ci, j'en irai faire une troisiéme à Rome ». Le pauvre homme !

Le 14 juillet arrive : les fédérés, au nombre d'environ 45,000, se réunissent au champ-de-Mars, et le nombre des spectateurs était innombrable.

Le roi avait désiré d'y paraître avec sa famille, dans la même tribune : il n'obtint point cette légère satisfaction ; l'évêque d'Autun bénît les bannières des fédérés, et dît la messe.

Lafayette, en qualité de major-général de la fédération, prêta le serment décrété, qui était :

« Je jure d'être à jamais fidele à la nation, à la loi et au roi ; de maintenir de tout mon pouvoir la constitution ; de protéger, conformément aux loix, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et des subsistances, dans l'intérieur du royaume, la perception des contributions publiques, sous quelques formes qu'elles existent ; de demeurer uni aux Français par les liens de la fraternité ».

Alors tous les fédérés levèrent la main. Un moment après, les membres de l'assemblée nationale prêtèrent le même serment.

Le roi se leva ensuite et fit ce discours avec beaucoup d'onction.

« Puisse la cérémonie auguste et touchante solemnisée aujourd'hui par-tout l'empire français, être le prélude et le gage du bonheur qui va luire désormais sur nos têtes : oublions jusqu'à la trace de nos coupables divisions et de nos haînes funestes, pour ne former qu'un peuple de frères, unis par les doux liens de la paix et de l'amour ».

« Bientôt nous allons voir renaître la confiance, l'abondance, et toutes les vertus exilées depuis si long-tems du milieu de nous ».

« Je jure d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de

l'état, à maintenir la constitution et à faire exécuter les loix ». Aussitôt il envoya poser sur l'autel son serment signé de sa main.

Après que le roi eût parlé, la reine, placée dans une autre tribune, prit le dauphin dans ses bras, et le présenta à la nation. Un mouvement de tendresse fut universel. Le peuple versa des larmes et manifesta son amour d'une manière touchante.

Ah ! si dans ce moment, le roi eût voulu s'éloigner !

Mais, livré aux mouvemens de la tendresse, il oublia toutes ses disgrâces, et ne goûta que le plaisir de se croire aimé.

Bientôt cette douce illusion disparut, et il sentit plus que jamais le poids accablant de ses chaînes.

Le duc d'Orléans, altéré de la soif de gouverner, cabalait toujours, et épuisait ses trésors pour soutenir son parti (1).

---

(1) Je ne puis taire une anecdote, assez plaisante, qui concerne ce prince. Il avait eu un démêlé avec M. Sulleau, jeune avocat, homme de mérite ; voulant en tirer vengeance, il envoya son chancellier, nommé Latouche, pour se battre. L'avocat appelle son jokei, le proclame chancellier, et le met aux prises avec le spadassin du

Le 18 août 1790, un député nommé Perrotin, accusé d'avoir accueilli le nommé Bonne Savardin qui s'était sauvé de prison, parla ainsi à l'assemblée:

« On m'oppose la procédure commencée par le comité des recherches; quelle est donc la nature de ce tribunal qui porte par-tout l'inquisition et la terreur, qui signale ses victimes, et peut interdire le feu et l'eau à tous ceux qui ont frappé ses inquiets regards? Quel est donc ce tribunal qui reçoit, qui salarie la déposition des domestiques? Oui, je serai le premier à apprendre aux Français à se soustraire à la tyrannie de cet odieux tribunal ».

A ce discours, M. Malouet ajouta: « Qu'avez-vous entendu? Un homme qui a donné asyle à un homme qui était en prison sans être accusé; on a voulu entraîner votre opinion, en vous représentant M. Bonne comme coupable; mais l'était-il pour cela?

Le jour suivant, 19 août, l'assemblée reçut une lettre de Mirabeau le jeune, conçue en ces termes:

---

duc. On ignore la conversation des deux chancelliers. Ce Sulleau est le même que la Théroïgne fit massacrer au 10 août 1791, sans-doute pour venger d'Orléans.

M. LE PRÉSIDENT,

« Renouvelant, en tant que de besoin, toutes les protestations faites et à faire contre les actes et décrets tendans à dénaturer la monarchie, renversant les loix constitutives, détruisant ou altérant les titres sacrés de propriété, sur lesquels reposent, soit les droits du roi, premier gentilhomme de France (titre cher aux Français et à son auguste maison), soit les droits des trois ordres, inhérens à la monarchie, et ceux de tous les citoyens du royaume ; je déclare, et vous prie de déclarer, que le premier acte que je fais de ma liberté, dont je jouis hors du royaume, est de me démettre du titre et des fonctions que les membres de la noblesse du Limousin m'avaient fait l'honneur de me confier, en me députant aux états-généraux ».

Je suis, avec respect,

Le vicomte de MIRABEAU.

Le 21 du même mois d'août 1790, M. de *Fancigny*, tint un propos à l'assemblée même, qui prouve combien les députés s'avilissaient par leur conduite.

« Puisqu'il y a guerre ouverte, dit-il, entre la majorité et la minorité, il n'y a plus qu'à mettre le sabre à la main, contre ces b..... là.

Le nommé *Cloots*, un des plus ardens révolutionnaires de Paris, étant près du manége, au milieu d'un groupe de curieux, s'écria : « Entendez-vous le bruit du manége ? on donne trop d'avoine à ces chevaux-là.... s'ils pouvaient s'entremanger!... courage, gredins!... alali... alali !

Ces faits peuvent avoir un certain dégré d'importance, parce qu'ils donnent une idée de la liberté qui régnait encore, malgré les entraves du comité des recherches.

On avait fait au roi de vives instances pour l'engager à donner la liste des domaines dont il désirait conserver la jouissance ; il avait fait cette liste, mais elle donna lieu à mille sarcasmes, et à autant de calomnies. Plus ce malheureux roi se dépouillait, plus il faisait de sacrifices, et plus on le traversait : on voulait qu'il se montrât égoïste, pour empoisonner ses actions ; mais il était bon et humain.

Voici la lettre qu'il écrivit aux représentans de son peuple, le 28 août 1790.

« Vous savez que ce n'est que sur vos instances réitérées que je me suis expliqué sur

la fixation de ma liste civile, et en dernier lieu sur les châteaux et domaines qu'il me convenait de conserver ».

« Je suis instruit que l'on interpréte mal les dispositions de ces objets portés dans l'état que je vous ai fait remettre par M. de S.-Priest ».

« Je crois n'avoir pas besoin de vous rappeler le peu d'importance que je mets à ce qui touche mes intérêts, ou mes jouissances personnelles, et combien je les subordonne à l'intérêt public ».

« Je renonce volontiers à une grande partie des objets indiqués, quoiqu'il y en eût plusieurs auxquels je ne m'étais déterminé que par des motifs d'utilité générale, et pour conserver à la ville de Paris des dehors agréables: je me restreins donc aux articles suivans »:

« Le Louvre, les Thuilleries, avec les maisons qui en dépendent, Versailles, S.-Cloud, Rambouillet, Fontainebleau, Compiègne, avec les domaines et bois qui en dépendent ».

« Quant à mes chasses, sur lesquelles vous avez désiré que je vous fasse connaître mes déterminations, je tiens sur-tout à ne jouir d'aucuns plaisirs qui puissent être onéreux à mes sujets ».

« Je vous prie de ne jamais perdre de vue

que mes plus grands intérêts sont ceux de la nation, et le soulagement du peuple. Ce sont ceux-là qui me touchent et me sont vraîment personnels ».

Et voilà, je le répéte, le souverain que l'on a fait passer pour un tyran !

Le mois d'août fut fertile en grands événemens; le massacre de Nanci arriva le 31 : nous croyons devoir en donner un précis.

La licence régnait dans tous les corps; une insubordination excessive allarmait le gouvernment; le nombre des régimens séditieux et mutins croissait tous les jours.

Chaque courier annoncait de nouveaux désordres, et la succession des jours d'un roi honnête homme, n'était qu'une suite rapide des chagrins les plus accablans.

Le Ministre de la guerre (Latour-du-Pin) vient dénoncer à l'assemblée que des réclamations pécuniaires deviennent sans-cesse des causes d'insurrections militaires; que les soldats veulent contraindre leurs chefs à remettre les registres de comptabilité, et s'érigent en juges de leurs propres demandes.

Sur quoi il fut lancé un décret qui porte: « Article III, Qu'il sera procédé en présence du commandant de chaque corps, du dernier

capitaine, des premier et dernier lieutenans, des premier et dernier sous-lieutenants, des premier et dernier sergens, ou maréchaux-de-logis, des premier et dernier caporaux ou brigadiers, et de quatre soldats, à la vérification des comptes de chaque régiment, depuis six ans.

« Article IV, Que toutes les cartouches jaunes ou infamantes, à compter du 1.er mai 1789, n'emporteront aucune flétrissure au préjudice de ceux qui ont été congédiés avec de semblables cartouches ».

« Article VII, Qu'à compter de la publication du présent décret, il sera informé de toute nouvelle sédition et révolte, et le procès fait aux instigateurs, fauteurs, auteurs et participans de ces séditions, pour être déclarés par jugement à intervenir, déchus pour jamais du titre de citoyens actifs; traîtres à la patrie, infâmes, indignes de porter les armes, et chassés de leurs corps: même être condamnés à des peines afflictives ».

Cela n'a pas empêché les régimens du roi, infanterie; de Mestre-de-Camp, cavalerie; et de Château-Vieux, suisse, de s'insurger: ce qui donna lieu à un nouveau décret, « qui n'accorde que vingt-quatre heures aux soldats

pour se repentir, sous peine d'être poursuivis et punis ; le même décret prie le roi d'ordonner à son procureur au bailliage de Nancy, de rendre plainte contre toutes personnes de quelque rang, grade et conditions qu'elles soient, soupçonnées d'avoir été instigateurs, fauteurs ou participans de la rébellion qui a éclaté à Nancy, depuis la proclamation des décrets des 6 et 7 de ce mois, et d'autoriser le commandant militaire de cette place, à casser et licencier les régimens de la garnison, dans le cas où ils ne rentreraient pas immédiatement dans l'ordre, ou s'ils tentaient d'opposer la moindre résistance au châtiment des principaux coupables.

Dès que les soldats eurent connaissance de ce décret, ils s'emparèrent de M. de Malseigne, officier-général, et de M. de la Noue, commandant de la place, qu'ils croyaient chargés de l'exécuter.

Alors il se fit une coalition entre les trois régimens de la garnison, pour se soutenir dans leurs prétentions respectives.

Des officiers du régiment du Roi s'armèrent inutilement pour ramener l'ordre ; ils furent blessés.

M. de Malseigne partit pour Luneville ; des

cavaliers de Mestre-de-Camp l'y poursuivirent, le sabre à la main.

Des carabiniers, avertis, vinrent à sa rencontre; il s'engagea un combat, et il y eut des cavaliers tués.

Le détachement repoussé vint rendre compte à la garnison, et elle partit pour tirer vengeance des carabiniers.

Ce moment était favorable pour se rendre maîtres de Nancy : mais une nombreuse garde citoyenne de la ville et du département, égarée par les soldats de ligne, persuadée qu'il était question d'une contre-révolution, s'était réunie aux soldats rébelles.

Une chose bien affligeante pour le directoire de Nancy, fut d'être obligé de les suivre, et de s'exposer aux coups des carabiniers, qui eurent 7 hommes de tués et un officier; un adjudant du même corps fut assassiné par un cavalier de Mestre-de-Camp, au moment où il embrassait un officier du régiment du Roi.

La paix sembla se préparer, par une convention entre les carabiniers et les autres corps, de rendre M. de Malseigne à la garnison de Nancy; mais au moment où cette paix paraissait conclue, le combat recommença ; cependant la contagion gagna chez les carabiniers: ce

qui paraît le prouver, c'est que le lendemain les 4 régimens étaient amis, et que M. de Malseigne fut emmené prisonnier à Nancy, pour cimenter l'union : la populace, toujours avide de sang, demandait la mort de cet officier-général ; on le conduisit, non à la municipalité, mais aux casernes, où l'on voulait le pendre. Des avis plus modérés le firent conduire à la conciergerie du Palais, environné de satellites en fureur.

Les choses étaient ainsi, lorsque M. de Bouillé s'approcha avec son armée.

Les députés des trois régimens du Roi, de Château-Vieux et de Mestre-de-Camp se rendent à la municipalité, ainsi qu'au directoire du district, et forcent ces deux corps constitués d'envoyer des députés à M. de Bouillé, pour l'inviter à retirer ses troupes. Cette députation n'ayant eu aucun succès, il en fut envoyé une seconde. Le général eut connaissance, par ces députations, que les arsenaux avaient fourni des armes aux citoyens les plus dangereux ; que le magasin à poudre avait été pillé ; que la classe indigente du peuple était réunie aux soldats ; que les officiers des corps révoltés étaient forcés de marcher et de combattre ; que MM. de Malseigne et de Lanoue étaient

menacés d'être égorgés au premier coup de fusil.

M. de Bouillé, supérieur aux ménagemens, ne fut touché que du désir d'empêcher l'insubordination de se propager.

Le 31 août, l'insurrection était à son comble, les révoltés forcèrent le directoire à appeler les carabiniers, et la municipalité d'en faire la réquisition ; ces deux corps se rendirent au quartier du régiment du Roi, et proposèrent aux soldats des moyens de conciliation, qui furent repoussés par des injures. M. de Bouillé exigea que l'on rendît MM. de Lanoue et de Malseigne ; qu'on livrât quatre rébelles de chaque régiment, pour les faire juger par l'assemblée nationale, et que la garnison sortît des portes, pour se soumettre.

On consentit de rendre les deux officiers, et rien de plus ; alors l'armée avança, et ne tira point la première.

Les officiers des régimens rébelles firent ce qu'ils purent pour modérer la rage des soldats.

Ce fut alors que le jeune Desisles, officier des chasseurs du régiment du Roi, se mit à l'embouchure d'un canon, pour empêcher le signal du carnage ; menacé de la mort, il répondit qu'il ne se retirerait point, et qu'on pouvait

tirer ; à l'instant il reçut 4 coups de fusil, qui heureusement ne se trouvèrent point mortels.

Le combat s'engagea, et fut sanglant.

Des traîtres rentrèrent dans leurs maisons, et tirèrent par les fenêtres ; la plus grande partie des tués, le fut par ces lâches ennemis. On ne peut se figurer les horreurs qui se commirent : on venait achever ceux qui n'étaient pas tués du premier coup, et l'on foulait leurs corps aux pieds.

Citoyens (criaient les soldats de Bouillé à ceux dont les fenêtres étaient fermées) *ouvrez vos fenêtres, reconnaissez vos amis ; c'est contre une garnison désobéissante, qui menaçait votre sûreté, que nous venons combattre* ; alors la tranquillité se rétablît. La garde nationale de Metz a fait des prodiges de valeur, et l'on a à regretter d'excellens pères de famille, restés sur la place.

M. de Bouillé, devenu maître de Nancy, fit sortir la garnison, et ne garda que les prisonniers.

Telle fut cette fameuse affaire de Nancy.

L'assemblée décréta, pour rendre hommage à la bravoure, à la sagesse de M. de Bouillé, qu'il lui serait fait des remercîmens ; mais, par une inconséquence dont on ne peut se

former une idée, on le fit passer, peu après, pour un monstre, un égorgeur, un bourreau; on fit plus, on institua une fête en l'honneur des soldats de Château-Vieux, qui avaient été punis par leurs officiers; on les montra au peuple comme victimes; on les combla de caresses et de bienfaits.

Que l'on suive la marche de l'assemblée nationale, par-tout on n'y verra que des balourdises politiques, et des inconséquences.

CHAPITRE XIV.

Tableau de la France sous le roi Jean; Rabault de S.-Etienne veut créer le peuple pour la constitution, et non la constitution pour le peuple; on continue à corrompre les soldats; opinion de l'abbé Maury sur la monarchie; Mirabeau parle dans le même sens, et agit autrement; bétise de Dupont.

Sous le regne du roi Jean, la guerre désolait la France; il fallut pourvoir aux subsides; on convoqua les états-généraux en 1355.

L'archevêque de Reims présida le clergé ; Gauthier de Brienne la noblesse, et Marcel, maire de Paris, le tiers-état. On décréta l'égalité des impositions ; on supprima les servitudes personnelles, les corvées, les capitaineries et garennes, les épices des juges : cela était sage. On décréta une contribution patriotique ; on vota une armée ; on ordonna que les députés assisteraient aux revues.

L'article des finances fut manqué, parce que les réformes furent livrées à l'ignorance ; alors le royaume était en proie aux révoltes et aux horreurs de la guerre civile ; on en voulait aux nobles, et il y en eut 20 de massacrés dans la seule ville d'Arras.

En 1356, de nouveaux états-généraux furent convoqués ; le roi Jean venait de se laisser prendre prisonnier à la bataille de Poitiers ; le dauphin (depuis Charles V) est déclaré régent.

800 députés s'assemblèrent aux cordeliers ; le duc d'Orléans présida la noblesse, et Marcel le tiers-état ; les ministres sont déclarés ne pouvoir y assister.

On forme un nouveau ministère, on proscrit les officiers d'administration ; l'anarchie résulte de ces changemens ; on se bat dans tout le

royaume, on veut pendre les ministres, on confisque leurs biens : Marcel s'empare de toute l'autorité.

En 1557, les députés se déclarent inviolables ; pour assurer leur inviolabilité, ils décrétent que chacun d'eux aura six gardes.

Le roi Jean, du fond de sa prison, cassa ce que les états-généraux avaient fait.

Ici commencent les cruautés et les barbaries en tous genres. Le roi meurt.

La saine partie de la nation désavoua la conduite de ses députés, et l'on vit beaucoup d'honnêtes gens se séparer du corps législatif.

Charles V casse les états-généraux, quitte Paris, et y revient sur des offres magnifiques: mais il est obligé de faire lui-même une nouvelle convocation d'états-généraux.

Charles le mauvais, beau-frère du roi, y arrive avec une armée de brigands, et se loge à l'abbaye de S.-Germain.

Le roi harangue le peuple ; il se plaint qu'on lui a tout ôté, même le pouvoir exécutif: Marcel harangue de son côté, et triomphe ; la noblesse, indignée, se retire. Perin assassine le trésorier du roi, et se sauve dans une église : il est pris et pendu.

Marcel outré, fait assassiner dans la rue,

Regnault d'Arcy, avocat général, et l'on proméne sa tête; de-là on monte au palais du souverain; le roi témoigne de l'effroi; on massacre sous ses yeux le maréchal de Conflans, et le maréchal de Clermont.

Charles demande la vie: on la lui accorde, à condition qu'il changera de chaperon (ou cocarde). On veut que le roi approuve tout, et pour le déterminer à cette condescendance, on proméne sous ses yeux, les cadâvres de ses deux amis. Alors on porte à la sanction royale les décrets les plus absurdes: tout est sanctionné.

Les troupes se débandent, la subordination cesse, et l'on pille par-tout avec impunité, quoique le roi eût la puissance souveraine, il ne pouvait rien faire, qui ne fût visé par trois membres de la commune, et plus bas approuvé par Marcel.

On accuse un gentil-homme nommé *Renti*, de conspiration: il est pendu.

Le roi fatigué d'une pareille situation, prend le parti d'aller en Champagne, et en 1358, on convoque les états-généraux à Compiégne.

Tous les bons Français portent au roi leurs témoignages d'amour et de fidélité. Les Parisiens sont exclus; saisis de frayeur, il envoyent

une députation au roi, pour demander pardon; le roi pardonne, mais à condition qu'on lui livrera dix factieux.

Marcel, avec Consac, échevin, font une dernière tentative ; ils prêchent au peuple, que le roi n'est point capable de gouverner le royaume, et qu'il faut nommer Charles le mauvais pour capitaine général ; cette motion n'a point de succès : Charles le mauvais était un lâche, qui avait perdu la confiance des Parisiens. Enfin le scélérat Marcel périt sous les coups de Maillard : on prend quelques coquins ; le roi rentre à Paris au milieu des acclamations: alors on fait de bonnes loix, on paye les subsides, et le calme reparaît.

Ce tableau tiré de l'histoire, a une ressemblance bien frappante avec les premiers événemens de la révolution Française : on peut comparer.

Nous avons eu un Marcel dans Péthion, un Charles le mauvais dans d'Orléans, un Renti dans Favras : nous avons vu le roi insulté dans son propre palais : nous avons non-seulement vu l'échange du chaperon, ou cocarde, mais encore celui du chapeau contre un bonnet rouge ; nous avons vu promener des têtes, des cadâvres, sous ses fenêtres ; nous

avons vu des harangueurs de la populace, prêcher l'insubordination et le pillage: mais nous ferons voir dans le cours de cet ouvrage, des scènes d'horreur, qui n'ont été vues chez aucune nation, sans excepter les plus atroces parmi les peuples sauvages.

On a donc agi sans réflexion, lorsque l'on a voulu créer une constitution nouvelle; bien plus, lorsque l'on a voulu modeler la nation entière, sur cette constitution.

Il faut renouveler le peuple français, disait Rabault de S.-Etienne..... Monsieur le président! si vous n'étiez pas dans le délire, lorsque vous avez tenu ce propos, on doit vous regarder comme un des incendiaires de la France.

Quelle nécessité de renouveler le *peuple français*, puisque ses arts, ses sciences, son éloquence, son énergie étaient aux plus hauts dégrés ? Pourquoi renouveler *ses idées ?* si elles sont bonnes; *ses loix* ? quand le fond en est excellent: on pouvait travailler sur les abus.

Les hommes? renouveler des hommes! A-t-on bien réussi?

Les mœurs ? les mœurs françaises avaient une teinte d'amabilité, que l'on remarquait par-tout.

Les *choses?* Est-ce la religion ? c'est

provoquer le fanatisme. Ah ! M. Rabault de S.-Etienne, au-lieu de dire : Il faut renouveler le peuple Français, il faut tout décomposer : vous deviez prêcher la paix, l'union, la concorde, et non pas propager une doctrine propre à enflâmer les esprits ; accoutumé à instruire des hommes, vous deviez savoir combien il est dangereux d'enivrer le peuple de son indépendance ; vous deviez sentir que vous mettiez un râsoir dans les mains des enfans, avec lequel ils devaient nécessairement s'estropier.

On a beau me dire que la régénération de la France va nous ramener à l'âge d'or ; que nos campagnes vont ressembler à *la valée de Tempé* ; que nous allons être aussi heureux que l'étaient les anciens *Arcadiens ;* que notre vieillesse sera celle de *Philémon* et *Baucis.* J'envie l'imagination de ceux qui voyent ainsi ; mais, je suis observateur de sens froid, et je cherche en-vain cette liberté dont je suis idolâtre : où est-elle donc ? est-ce dans la société générale, où des comités de recherches forment, d'un bout à l'autre du royaume, des inquisitions plus cruelles que celles de *Goa ;* où toute délation est admise ; où mon ennemi a le pouvoir de me perdre ; où mille prétextes favorisent cette tyrannie ; où l'on viole le

secret des lettres ; où l'on arrête les voyageurs, pour les tourmenter par des perquisitions, pour les incarcérer sur un soupçon sans vraisemblance ; où l'on n'écoute, ni leurs réclamations, ni leurs plaintes, quelque justes qu'elles soient ; enfin, c'est un fait incontestable, que, sous le regne de la liberté, il a existé plus d'attentats contre la liberté individuelle, plus d'emprisonnemens illégaux, plus de forfaits, plus de meurtres, plus d'atrocités, qu'il n'y en a eu dans les trente dernières années du prétendu regne de l'esclavage. Ajoutons à cela, le prétexte des complots, si nécessaire aux calomniateurs stipendiés, pour entretenir le peuple dans sa férocité. Complot de Favras, pendu ; complot de Voisin, massacré ; complot d'Augeart, fermier-général ; complot de Maillebois ; complot des nobles ; complot de Languedoc ; complot d'Avignon, complot des Colonnies, etc. toujours des complots, dont le vrai but était de faire périr des citoyens vertueux.

Pourquoi donc toutes ces infamies ? pour changer la forme de l'état.

Il y avait, ce me semble, quelque chose de mieux à faire que de renverser l'édifice du gouvernement, et d'en balayer les décombres,

pour élever, sur son sol, les plans théoriques d'un édifice expérimental ; il ne fallait pas, comme font les sauvages, abattre l'arbre pour cueillir les fruits ; il ne fallait pas, pour rendre le mouvement à une machine dérangée, en briser tous les ressorts.

La constitution monarchique s'oppose d'elle-même au despotisme ; il n'était donc question que de travailler sur la monarchie, et de la ramener à ses vrais principes ; mais on en voulait à la royauté comme puissance, et pour ne point rencontrer d'obstacles, il fallait prendre le parti violent d'anéantir les forces qui pouvaient la défendre : ainsi, en décrétant la monarchie comme principe constitutionnel, on travaillait à dégrader le monarque ; contradiction bien surprenante dans un corps législatif. Au-reste, des mandataires assez audacieux pour méconnaître leurs commettans, pour dépouiller des milliers de citoyens, sans avoir prévu comment les dédommager ; pour tailler, jusqu'au vif, dans les fortunes, sans écouter les cris perçans des pères de famille réduits à la mendicité.

Je dis que de pareils hommes, après avoir envahi tous les pouvoirs, peuvent encore, sans scrupule, détrôner leur roi. Mais comment

détrôner un roi qui a cent mille hommes à ses ordres ? En pareil cas, la ruse est supérieure à la force. On montra aux soldats le souverain sous un aspect odieux ; on les admit dans les clubs, pour qu'ils prissent l'esprit turbulent de ces monstrueuses sociétés ; on dit au cavalier, au dragon, au hussard, au fantassin :

« Vous êtes citoyens ; jouissez des droits de l'homme ; personne n'est au-dessus de vous; les évêques sont électifs, pourquoi les généraux ne le seraient-ils pas ? pourquoi le soldat n'aurait-il pas la prétention de devenir général? pourquoi, au-moins, n'auriez-vous pas le droit d'élire vos chefs ? Frères et amis ! vous avez cette faculté, vous le pouvez, vous le devez ».

Les leviers de l'intérêt furent ensuite employés avec succès ; on éleva des sergens, des caporaux à des grades supérieurs ; on fit passer dans leurs mains, la puissance des conseils de guerre: enfin, on parvint à donner à l'Europe étonnée, le spectacle de la France sans loi et sans discipline. Pour arriver plus sûrement à cette désorganisation, on créa deux armées qui ne pouvaient sympathiser ; savoir : l'armée municipale et l'armée de ligne, c'est-à-dire, deux grands corps en opposition, pour mettre en mouvement la même machine : des

régimens de bourgeois ne pouvaient guères s'arranger avec des régimens de troupes réglées, n'ayant, ni la même subordination, ni le même esprit. Cette manœuvre donna lieu à ce problême : Si la nation et les représentans se divisent, qui commandera, qui employera la force ?

Quoi ! pour réformer les abus d'un gouvernement, on commence par créer deux anarchies, l'une populaire, l'autre militaire. Quoi ! pour détruire un prétendu despotisme, on y substitue la tyrannie.

Les législateurs ont beau s'attendrir sur leur ouvrage, le montrer sous les faces les plus favorables, faire retentir les airs des mots *liberté*, *égalité*, *philosophie*, *lumière*; trouver des *prôneurs*, des *enthousiastes*, des *apôtres*, des *martyrs* : ils ont un juge sévère, et ce juge est l'expérience : il a déjà prononcé.

L'administration d'un empire ne s'établit pas sur des données vagues ; l'administrateur seul a le coup-d'œil juste ; lui seul peut appercevoir ce qui résultera de tel ou tel changement, parce que lui seul connaît les difficultés, les obstacles, les résistances. Il doit donc paraître bien extraordinaire qu'un corps qui a entrepris de régénérer un royaume composé de

vingt-cinq millions d'âmes, ait écarté de son sein les administrateurs, les membres éclairés du conseil, et en général tous ceux qui connaissaient à fond les grands ressorts de l'empire; bien plus, qu'il ait absolument rejetté l'expérience de quinze siécles, et méprisé le génie des plus savans maîtres en politique.

Que l'on suive l'assemblée nationale dans ses opérations, par-tout on y verra des bévues, des contradictions; par-tout, à côté de l'ordre d'exécuter, on verra l'impossibilité de l'exécution; par-tout, ce nivellement si funeste des citoyens apportera les plus grands obstacles.

On aura de la peine à croire que les législateurs de l'empire français aient écarté la marche lente mais sûre de la raison, pour se livrer à l'esprit sophistique et à l'escrime des anciennes écoles, où celui qui enveloppait le mieux la vérité, était regardé comme le plus savant; on aura de la peine à croire qu'il aient rejetté toutes les régles admises en politique, pour faire dépendre le sort d'une grande nation de l'astuce de quelques logiciens de mauvaise foi; on aura, dis-je, de la peine à croire que le bon sens qui cherchait toujours à se montrer par l'organe de quelqu'esprit tempéré, eût toujours été combattu et vaincu,

et que les trois quarts au-moins des décrets aient été rendus au milieu du bruit, du tumulte, des outrages et des menaces.

De bonne foi, est-ce ainsi que l'on régénère un empire ? est-ce là la conduite que doivent suivre des députés, honorés de la confiance du peuple français ?

Je le répéte, rien ne s'est fait dans l'assemblée sur un plan suivi : tout a cédé à l'impulsion du moment, ou aux menées sourdes de la cabale.

Voilà pourquoi on ne voit aucune cohérence dans la nouvelle administration.

Les pouvoirs sont confondus; point de puissance motrice décidément prononcée; point de combinaison dans les forces de l'état; point de sénat pour rectifier les erreurs du peuple, pour ramener les représentans quand ils s'écartent; point de rapports politiques avec les puissances voisines : on a mis un simulacre de roi à la place d'un monarque si nécessaire pour maintenir l'équilibre de l'Europe entière; jamais, jusqu'à ce jour, on n'a entendu parler d'un corps politique, composé d'une assemblée active, ayant ses officiers exécutifs; et certainement, un roi, fonctionnaire public, et huit millions de familles, ne peuvent former un gouvernement.

Les législateurs disent, Nous ne voulons point de conquêtes : cela est sage ; mais ne pas vouloir conquérir n'est pas une raison pour ne pas être conquis. La guerre est un mal nécessaire, et la paix n'existe qu'au milieu de l'appareil de la guerre. *Si vis pacem para bellum.*

Le bel état de sûreté pour des citoyens, qu'un vaste royaume, où le droit de déclarer la guerre est dans les mains d'une assemblée nationale ; où, quand l'empire est menacé, il faut que le souverain, avant de prendre un parti, assemble des députés de toutes parts, pour venir examiner s'il faut le défendre. Quel potentat voudrait faire une alliance avec un monarque impuissant ? Si ce potentat demandait l'exécution d'un traité, on lui répondrait, Attendez la convocation d'une assemblée de bourgeois, de marchands, de fermiers, de procureurs, pour savoir s'il est convenable de remplir le traité.

Tous les cahiers ont demandé le maintien de la royauté: voilà le véritable vœu du peuple; il a été décrété que les loix seraient concertées avec le roi, et pour les établir il faut la sanction souveraine.

Qu'est-ce donc que sanctionner une loi ? c'est la rendre obligatoire, c'est lui donner un caractère d'inviolabilité.

Or, la sanction du souverain n'étant que son approbation, il devait donc avoir le droit de désapprouver ; or, le droit de consentir ou de dissentir suppose une entière liberté.

L'assemblée nationale a senti cette vérité, et voilà la source des discussions sur le *véto*, et des sophismes qui en ont été les suites.

Sur ces données, que l'on ne peut contester, comment des délégués ont-ils pu se délier eux-mêmes, s'envisager comme la nation entière, et s'attribuer, à ce titre, la puissance souveraine, au point de regarder la sanction du roi comme inutile.

La révolution Française a produit un mal qui durera éternellement.

Jamais on ne verra les potentats s'en rapporter à leurs sujets pour réparer les désordres ; jamais on ne verra un souverain se jetter dans les bras de son peuple ; il craindra une députation de législateurs.

Il pouvait être bon de restreindre la puissance du monarque, pour ôter à nos descendans la crainte d'avoir un Louis XI, un Charles IX ; mais, plus on restreignait l'autorité du souverain, plus il fallait que l'opinion publique suppléat à sa faiblesse.

Voyez les doges de Vénise, de Gênes, le

gonfalonier de Lucques : ils sont esclaves, dans le fait ; mais, comme chefs, ils jouissent des plus grands honneurs et de la plus profonde vénération.

Il est bien difficile de concevoir pourquoi l'on a établi la monarchie comme bâse de la constitution Française, et pourquoi l'on a dégradé le monarque ; car, si la sanction du souverain était nécessaire pour donner à la loi la plénitude de sa force, l'autorité du monarque devait donc être réunie à celle de la loi.

L'abbé Maury a démontré, avec la plus grande évidence, que la France ne serait plus une monarchie, et qu'on ferait un gouvernement monstrueux, si l'on dépouillait le roi des droits inhérens à la couronne.

« Que l'on me cite, dans l'histoire (a-t-il dit) un état monarchique, où le monarque n'exerce pas, sans contradiction et sans partage, le droit de la guerre et de la paix ».

Mirabeau a développé les mêmes principes ; il craignait l'influence des départemens sur le corps législatif ; il craignait que le vœu de la guerre ou de la paix ne partît du sein des provinces ; il craignait que de violentes agitations ne fissent sortir le corps législatif de ses pouvoirs, et ne devint un second pouvoir

exécutif ; il craignait les inconvéniens d'une délibération publique sur la guerre ou la paix ; il craignait le transport des formes républicaines dans un gouvernement monarchique. Cependant la conclusion de ce discours fut, qu'il fallait faire concourir utilement le corps législatif à l'exercice du droit de la guerre et de la paix. Ainsi, Mirabeau, après avoir combattu, s'est rendu à ceux qu'il venait de renverser.

On peut croire, avec vraisemblance, que celui-là (1) n'entendait pas Mirabeau, qui a dit dans l'assemblée nationale :

« Il faut sommer l'Angleterre de désarmer ; il faut déclarer à la nation Anglaise, que si elle refuse, la nation Française jure, sur son honneur, de l'aller chercher à Londres. La réponse, ajoute l'orateur, doit être prompte ; il faut que le désarmement commence dans une semaine, ou les hostilités dans un mois ».

Voilà comme on traitait les affaires politiques. Un Anglais, en lisant la motion du représentant Dupont, a levé les épaules, et a dit : *The poor man is mad.*

On a dit : « Le principe de la souveraineté

(1) Un monsieur Dupont.

réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressement.

Il est certain que si le peuple, composant une nation, était réuni, sa volonté serait souveraine; mais je crois que 1200 délégués qui ne s'accordent point, qui tous veulent que leur volonté particulière soit la volonté générale, ne peuvent représenter le souverain en masse.

La volonté générale, par exemple, s'est manifestée, par les cahiers, en 1789, et cependant on n'y a eu aucun égard ; de qui donc a émané l'autorité du corps législatif ? de lui-même : donc il n'a pas cru que la souveraineté résidât essentiellement dans la nation.

Si le peuple Français a quelqu'occasion d'exercer sa souveraineté, c'est dans les assemblées primaires, qui réellement réunissent le corps de la nation ; cependant il n'est pas permis au peuple-roi, de délibérer, c'est-à-dire, qu'il lui est défendu d'exercer sa puissance. C'est donc un vice de la constitution, d'avoir créé un peuple libre, et en même tems d'avoir mis des entraves à sa liberté, dans le seul cas où il a le droit de l'exercer.

Nous sommes au 6 septembre 1790.

L'assemblée constituante supprime les parle-

mens, tous les anciens tribunaux, et en crée de nouveaux.

A cette époque, le numéraire était tellement disparu, qu'il n'était plus possible de se pourvoir des choses nécessaires à la vie.

Le 29, il fut décrété que les dettes de l'état et du ci-devant clergé seront payées en assignats monnaie, et qu'il en sera mis en circulation pour 1200 millions.

Alors, faute de monnaie, on permit à tout le monde de lâcher dans le public des cartes et billets valant de un à cinq sous: ce qui donna aux coquins le plus beau jeu possible.

Il parut des billets-monnaie de toutes formes et de toutes couleurs: on poussait l'audace jusqu'à les porter d'un pays dans un autre, et intimider, par la menace, celui qui ôsait les refuser.

Bientôt l'indiscrétion de cette mesure fut reconnue; la moitié et plus des billets étaient faux; les gens de la campagne n'en pouvant rien faire, prirent le parti de vendre leurs poules, leurs vaches: et les marchés cessèrent d'être approvisionnés.

Alors, on créa des assignats de dix sous, de quinze sous; mais l'abondance ne revint plus, les sources en étaient taries.

Le 27 novembre 1790, on force les prêtres à prêter un serment, par un décret en sept articles :

Le deuxiéme article donne huit jours aux présens, et un mois aux absens.

Le troisiéme ordonne de prêter le serment à l'issue de la messe, un dimanche.

Le quatriéme, ceux qui sont membres de l'assemblée, le prêteront à l'assemblée.

Le cinquiéme, ceux qui refuseront, seront remplacés.

Le sixiéme, ceux qui y manqueront, seront poursuivis.

Le septiéme et le huitiéme, ceux qui seront déchus, ne pourront remplir les fonctions sacerdotales, et ceux qui se coaliseront pour ne pas obéir, seront poursuivis.

La manie de l'assemblée, était les sermens : mauvais moyen ; avec de bonnes loix, il n'en faut point.

CHAPITRE XV.

Pensée de Jean-Jacques sur les législateurs; il ne faut point de changemens brusques dans les gouvernemens; il n'y a rien de neuf dans les moyens employés pour opérer la révolution; comparaison des faits anciens avec les faits modernes.

Le grand argument qui a servi de prétexte au bouleversement général, fut celui-ci: « Il n'y a pas en France de constitution; il en faut une, pour donner à l'empire une stabilité imperturbable ». On verra bientôt, que la France avait une constitution; mais, puisqu'absolument on en voulait une nouvelle, il fallait qu'elle fût bonne, et pour qu'elle eût le moins de défauts possibles, il était convenable d'y mettre le tems.

Les Américains ont médité la leur, et ils ont recueilli tous les suffrages avant de la mettre en vigueur. Si leurs députés au congrès, avaient dit au peuple: « Nous sommes absolument les maîtres; obéissez à nos loix,

bonnes ou mauvaises; jurez de n'y rien changer, quelque désordre qu'elles puissent produire, parce que nous sommes infaillibles : probablement, les Américains, sans hésiter, auraient repris les chaînes dont ils venaient de se délivrer, parce que celles dont on les chargeait, leur auraient parues plus pésantes que les anciennes. Au-reste, la situation des Américains et celle des Français ne pouvaient se comparer. Les premiers ont secoué le joug de l'Angleterre, et se sont constitués république : bon, mais leur population n'est pas la cinquiéme partie de celle de la France ; mais, ils ont eréé une république fédérative et non une république indivisible ; mais, ils sont isolés ; mais, ils ont un naturel paisible et religieux : aucun de ces rapports n'existait en France.

Les Français sont nombreux ; leur caractère national est la légèreté, l'inconstance et un enthousiasme excessif pour les innovations et les extrêmes.

Or, comme il existe une influence marquée entre les mœurs et le gouvernement, il s'en suit que le gouvernement d'un lieu ne peut pas convenir toujours à un autre. Voilà pourquoi *Solon* n'imita point *Licurgue*. Il est

certain que l'inclination d'un peuple vers la morale, est plus utile à l'ordre social que les meilleures institutions politiques ; et il est notoire qu'à l'époque de la révolution, les Français avaient une grande propension à l'immoralité.

Jean-Jacques Rousseau, ce même homme dont on paraît suivre aveuglément les maximes, a dit : « Celui qui commande aux loix, ne doit point commander aux hommes, parce que la fonction de législateur n'a rien de commun avec l'empire humain; autrement, les loix, ministres de ses passions, ne feraient souvent que perpétuer les injustices, et jamais il ne pourrait éviter que des vues particulières n'altérassent la sainteté de son ouvrage ».

Malgré cette grande vérité, nos législateurs ont commandé aux hommes, de toutes les manières possibles : ce qui a gâté la sainteté de leur ouvrage. Le même écrivain a dit : « Il est important, en politique, d'éviter tous les changemens brusques ; il ne faut pas remplir l'état de mécontens, et n'ébranler jamais brusquement la machine ». Cela n'a pas empêché de faire des changemens brusques ; on a même foudroyé la machine, pour la renverser plus promptement. La plûpart des grands politiques

ont pensé comme l'auteur du Contrat social; tous ont écrit que les grands changemens dans un état, ne doivent s'opérer qu'avec lenteur, et qu'il ne faut rien hazarder.

Cependant, on a poussé la hardiesse jusqu'à faire des expériences constitutionnelles, et l'on s'est exposé, non-seulement à la coalition des mécontens, mais encore à la haîne de l'Europe entière..., et l'on s'applaudit! et l'on veut que les mécontens applaudissent! L'expérience prouve que l'hydre du despotisme, dont on a cru couper les têtes, était moins cruel que le despotisme de la multitude. C'est un fait constaté en politique, qu'une démocratie absolue n'est pas plus une forme sage de gouvernement, qu'un despotisme absolu; car, la démocratie absolue est bien plus près de la tyrannie que l'état despotique; ainsi, les démocrates outrés qui ont quelques propriétés, sont les grenouilles qui demandent un souverain: l'hydre les dévorera.

L'assemblée nationale s'est regardée comme représentant une nation barbare, plongée dans la servitude jusqu'à l'année 1789; elle a cru qu'il fallait créer une société civile; en conséquence, méprisant tout ce qu'elle possédait, elle a tout détruit indistinctement.

Il valait bien mieux laisser les anciennes formes, en améliorer l'usage, enfin rendre la liberté respectable par le juste emploi de son ressort; alors, la France aurait eu le meilleur gouvernement possible, le plus grand revenu de l'Europe, des mines inépuisables, celles de son commerce, fondées sur ses propres productions; une constitution sage, appuyée sur une bâse inébranlable; une monarchie puissante, une armée disciplinée, une noblesse plus populaire, des communes bien composées, des juges incorruptbles, et des prêtres tolérans.

Au-lieu de tout cela, nous avons un gouvernement sans contre-poids: rien n'est lié; rien ne s'engréne: rien ne va.

Mais (disent les exaltés) de quoi se plaint-on? Des décrets contradictoires; de ceux qui favorisent l'oppression; de ceux qui détruisent la liberté individuelle; de la licence, de l'audace, mises à la place de la liberté; de l'impunité des crimes les plus atroces; du despotisme oligarchique; de la force mise dans les mains de ceux qui doivent obéir; de l'abus des pouvoirs; du manque de sûreté; de l'inquisition affreuse des comités; des entraves mises au droit de voyager; de la difficulté de recevoir ses revenus; des loix bisarres par

lesquelles le corps législatif, au-lieu de faire des loix, a mis à sa disposition les forces militaires, s'est emparé de toutes les administrations, s'est réservé l'examen des accusations, le droit de suspendre, d'anéantir les procédures, de prononcer les interdictions; de renvoyer les plaintes aux personnes à qui il juge à propos d'en attribuer les connaissances: enfin, du renversement total de toutes les conventions possibles.

Quoi! avec de tels principes, l'assemblée nationale méprise tous les gouvernemens, s'applaudit de son habileté, fait des parades publiques, pour écarter les cris de l'indigence; assure que tous les Français sont des philosophes, et fait des efforts pour propager cette philosophie nationale, chez toutes les nations; et les législateurs disent: Nous travaillons pour votre bonheur, nous voulons vous rendre heureux! et le bon peuple Français, c'est-à-dire, la classe qui aime l'anarchie, croit à son bonheur, parce qu'il peut tout faire sans craindre d'être pendu.

En réalité, est-il possible de concevoir que 1200 personnes d'esprits, d'états, de caractères différens, puissent faire un corps de loix, qui exige une méditation profonde? Peut-il

sortir rien de bon d'une assemblée où tout le monde a le droit de déraisonner, comme celui qui proposait de faire une sommation à l'Angleterre.

Les loix sont la raison humaine, et la raison n'aime pas le tumulte.

Au-reste, il n'y a rien de neuf dans les moyens employés pour opérer la révolution, excepté le mot *lanterne*, qui fut la bâse d'une logique irrésistible.

Essayons de prouver cette vérité.

Faits anciens.	*Faits modernes.*
La république d'Athènes a été soumise à trente tyrans qui s'emparèrent de tous les pouvoirs, et en abusèrent.	
Ces tyrans ruinèrent, dévastèrent selon leurs caprices, et firent couler le sang de tout ce qui leur paraissait suspect.	Les tyrans Français n'ont pas pris la peine d'imaginer un plan de crime : ils n'ont eu que celle d'enchérir sur les atrocités connues en révolution.
Ils ordonnèrent des	

Faits anciens. *Faits modernes.*

visites domiciliaires, des arrestations, des proscriptions, des confiscations.

Ils pillèrent, ils se brouillèrent, ils s'accusèrent, ils se livrèrent au supplice.

Ils ont eu leur Place de la révolution : ils condamnèrent en masse des accusés sans les entendre, ils firent massacrer des citoyens dans les rues (1).

Les Ephores à Lacédémone, créés par le roi Théopompe, ne furent dans leur origine que des inspecteurs: bien-tôt ils devinrent les maîtres: le peuple

Voilà l'histoire des premiers députés de la nation française.

(1) Voyez le procès de Lisias, traduit par Athanase Auger.

Faits anciens.	*Faits modernes.*
les regarda comme ses protecteurs : ils se dirent représentans de la nation, et voulurent absolument la gouverner.	
Leur puissance les enivra : ils la rendirent arbitraire, et firent mettre à mort ceux qu'ils regardaient comme coupables, sans faire leur procès.	Lecteurs, comparez. Tout ressort sur-ajouté embarrasse les autres, rompt l'équilibre, et dérange une machine.
C'est ainsi que dans le sein d'une république, des magistrats créés sans nécessité, devinrent des tyrans insupportables (1).	
Xénophon place la conjuration de *Cinadon* au règne d'Agésilas.	D'Orléans fut le Cinadon des Français.
Ce Cinadon était un	

(1) Voyez Plutarque et Aristote.

Faits anciens.	*Faits modernes.*
ambitieux, qui ne voulait pas souffrir à Sparte, un homme plus puissant que lui.	
« Tu vois (dit-il à un de ses complices) que nous sommes les plus forts. Les Ilotes les nouveaux citoyens seront pour nous. (1)	« Vous voyez (lui disait-on) que nous sommes les plus forts: les Sans-Culottes, les nouveaux citoyens sont pour nous ».
Auguste César fut indifférent pour le crime ou la vertu: uniquement attentif à ses propres intérêts, il employait, selon les circonstances, les armes, les loix, la religion, les plaisirs: tout lui était égal, pourvu qu'il fût le maître.	L'assemblée nationale eut absolument le même esprit de domination.
Etelred, roi d'Angleterre, fit massacrer	L'assemblée a toléré (et tolérer, c'est per-

(1) Xen. Hellen. liv. 3.

Faits anciens.

les Danois en 978 ; il fit enterrer leurs femmes jusqu'à moitié du corps, et ordonna que des dogues fussent lâchés sur ces malheureuses.

Faits modernes.

mettre) des scènes aumoins aussi barbares. Ses patriotes (tirés des galères et des prisons) dansèrent autour d'un excellent homme qu'ils venaient de pendre ; et vivant encore, ils le firent tourner à coups de bayonnettes, pour qu'il dansât, disaient-ils, avec eux.

Plusieurs communes patriotes ou scélérates se disputèrent le plaisir barbare de déchirer un citoyen vertueux, et de manger ses membres. Français ! gémissez, cet homme venait de faire son testament: il laissait sa fortune à ses bourreaux.

Les soldats révolutionnaires ont tué, à

Faits anciens.	*Faits modernes.*
	Lille, leur général, Dillon, l'ont grillé à la manière des antropophages, et l'ont mangé. Le peuple a mangé Belzunce à Caen.
Jean Santerre, Guillaume, roi d'Ecosse, et Henri II, lequel Henri vivait sous Louis le jeune, formèrent des armées de scélérats.	L'assemblée nationale rassembla ce qu'elle avait de plus impur, de plus immoral, pour composer la sienne.
On appelait les soldats de Henri II, *Routiers*, *Cattereaux* : ce qui signifiait, voleurs de grand chemin.	L'assemblée a nommé les siens *Sans-culottes* : c'étaient, la plûpart, des *Routiers* et des *Cattereaux*.
Philippe Auguste, en 1200, fit piller le clergé.	L'assemblée fit plus, elle le dépouilla complettement.
Richard-cœur-de-lion ayant besoin d'argent, fit voler les juifs,	L'assemblée fit brûler les châteaux, les titres, et dévaster les églises.

Faits anciens. *Faits modernes.*

vendit les châteaux, les charges, les titres.

Le même Richard, à l'exemple du vieux de la Montagne, créa une école meurtrière, pour former des fanatiques, dans le dessein de faire assassiner Philippe Auguste.

Voici des vers de ce tems, qui constatent le fait :

Que le roy Richard d'Angleterre
Faisoit enfans endoctriner:
Pour lui occire et *affiner* (1):
Par ceux avoit Richard *béance* (2)
De mettre à mort le roy de France;
Puisque le roy *dire Laï* (3)
Ne fut-il qu'il ne se *feist* (4)
Echangaitier (5) en toutes places,
Nuit et jour de sergens à masses.

Tout le monde sait qu'il a été proposé un *régiment de régicides.* Que de choses dans cette idée !... J'ai des raisons pour ne pas les développer.

(1) *Mettre fin.*
(2) *Espérance.*
(3) *Appelé Louis.*
(4) *Fit.*
(5) *Garder.*

Faits anciens.

Richard III, Edouard IV, firent condamner par des juges, ceux qu'ils soupçonnaient ne pas leur être attachés.

Louis XI avait la même politique.

Philippe de Comminnes était l'agent de ses atrocités juridiques.

Faits modernes.

L'assemblée eut assez de perversité pour faire servir les loix à ses vengeances.

L'idée de justice est une vérité tellement du premier ordre, que souvent les plus grands crimes qui affligent la société, se commettent sous un faux prétexte de justice.

Les petits voleurs disent : « Allons reprendre notre bien chez les riches ».

Les conspirateurs sanguinaires disent :

« Vengeons la patrie ducrime des tyrans ».

Ainsi, les scélérats, en foulant aux pieds la justice, lui rendent un hommage réel.

« L'hypocrisie est

Faits anciens.	*Faits modernes.*
	un hommage que le vice rend à la vertu. *Pensée de Laroche-Foucault.*
Cromwell, pour captiver le peuple, affecta un grand penchant pour le gouvernement populaire, quoiqu'il voulût régner exclusivement.	Lassemblée prit les mêmes mesures; elle créa les clubs et nomma aux places un ramas de gens sans noms, sans lettres, sans talens, et pour sûrcroit, connus pour être des coquins.
Il prit le nom de protecteur.	Les députés du peuple ne voulant plus être des mandataires se font chefs suprême de la nation.
Le comité des recherches est de l'invention du monstre Anglois, Henri VIII, pour trouver des victimes à volonté.	L'Assemblée a suivi la même marche.

Faits anciens.	*Faits modernes.*
La mission des apôtres, pour prêcher la désorganisation, est ancienne ; les fanatiques de Munster l'ont renouvelée.	L'Assemblée s'est servi de ce moyen.
Les parades nationales ont été inventées par l'inquisition.	Les législateurs français ont substitué, aux auto-da-fé, des fêtes dont l'objet était d'entretenir les têtes dans l'agitation.

Quant à la manière de procéder, on a toujours passé à côté des difficultés ; jamais on n'a suivi le fil des choses : toujours les nœuds ont été tranchés à coups de sabre, comme Alexandre trancha le nœud de *Gordius*.

Il n'est pas de faction qui n'ait ses énergumènes ; l'esprit de parti mène, assez naturellement, au fanatisme ; et quand le fanatique parle, il a dans les yeux, dans la voix, dans le geste un poison épidémique qu'il lance comme un trait. Cela est si vrai, qu'un fanatique factieux, prêchant, cabalant, aura plutôt

bouleversé une province, que cent philosophes ne l'auraient éclairée.

Par-tout le peuple se mène de la même manière ; toujours pour l'émouvoir, dans les révolutions, les mêmes moyens sont employés.

On commence par une affection hypocrite de popularité ; on enflâme les esprits par les cris de liberté, d'égalité, par la promesse de partager les richesses ; on affiche des placards incendiaires ; on provoque le pillage, pour propager l'épouvante ; on désigne quelques victimes, on promène leurs têtes sanglantes dans les rues ; on prodigue l'argent pour créer des émeutes populaires, afin de multiplier les agitateurs ; on égare l'opinion publique, on corrompt sa morale. Faut-il confondre les idées ; faût-il favoriser les excès en tous genres, on met en place ce que la lie du peuple a de plus impur. Alors l'homme instruit paraît un homme dangéreux ; la sagesse se nomme une criminelle indifférence ; la fortune devient un délit contre l'égalité ; la philosophie est un attentat sur le patriotisme ; toutes les passions s'aigrissent, et sans savoir pourquoi, le peuple (toujours extrême) pille, vole, massacre, incendie, enfin, va par-tout où on le conduit.

Où allons-nous ? — Chez un aristocrate.

Si on lui disait, chez un *Patagon*, le peuple répondrait : Allons chez un *Patagon* ; il faut le massacrer, il faut demander la proscription de sa famille.

Le monde est un théâtre, dont les scènes se répétent par-tout.

L'histoire atteste cette vérité : comparez la vie des tyrans, vous trouverez toujours la même marche.

Voici un passage sur la tyrannie, traduit de Lieb-Rose, auteur Allemand.

« Oléares se déclara le protecteur des scélérats ; l'honnête homme ne trouvait aucune ressource auprès de lui, parce que l'honnête homme ne sait pas ramper bassement ; préférant le bien général à ses propres intérêts, il se livre à ce qui peut contribuer au rétablissement du bon ordre ; les outrages, les injustices sont les récompenses de ses généreux sacrifices ; on l'écrâse de sang-froid ; l'innocence est l'objet des persécutions, parce que des ambitieux l'exigent ».

« Celui-ci se glorifie de son indifférence pour elle ; celui-là, injuste dans le fond, mais pusillanime, la laisse accabler ; un autre enfin, ne s'étudie qu'à cacher ses fraudes et ses arti-

fices. Si ses rapines sont découvertes, il trouvera des protecteurs ; mais le tems des remords arrivera ».

Il est un fait que l'on ne peut révoquer en doute ; c'est que la subversion d'un empire est souvent plus facile à opérer, que l'applanissement de quelques difficultés.

Pour l'un, il ne faut que de la force ; pour l'autre, il faut du génie.

Voilà pourquoi on a tant crié : *Il faut tout changer*, il faut tout abattre.

N'eût-il pas été bien plus grand de se distinguer par des moyens au-dessus de l'ordinaire, sur-tout lorsque l'on était en spectacle à toutes les nations de l'univers ?

Pourquoi nous avoir ramené au siécle des Goths et des Vandales, par une armée permanante de citoyens, que l'on ne peut espérer de discipliner ? Pourquoi faire un soldat d'un chef de maison ? Quoi ! l'on prétend fonder un gouvernement sur la liberté, et l'on veut que tout chef de famille soit, sans-cesse (contre son gré) sous la férule d'un officier !

On a beau dire : La nation a consenti à cet ordre de choses. Mais la nation est la masse entière des Français, et certainement si, de la totalité, vous ôtez les bourgeois, séduits

par les épaulettes ; les chefs des départemens et des districts, étonnés de leur autorité ; les municipaux, contens d'être revêtus d'un grand pouvoir ; les ambitieux, qui veulent jouer un rôle ; les agioteurs, les fermiers devenus propriétaires ; ceux qui, ayant acheté des fonds au dixième de leur valeur, ont quadruplé leurs capitaux en les revendant : si vous ôtez les laquais enrichis, classe qui, en général, n'a montré que la bassesse : si vous faites, dis-je, cette soustraction, qui n'est pas la dixième partie du tout, je dis que le reste est composé de mécontens. Quant à la populace, je l'ai prouvé, c'est un corps de marionettes, qui s'agite selon la volonté des compères ou meneurs.

Que l'on consulte les voyageurs ; tous vous diront que sorti des limites de France, personne n'ôse se déclarer participant du nouveau gouvernement, sans s'exposer au mépris.

Au-reste, il ne faut qu'avoir le sens commun, pour s'appercevoir que la France est plus misérable, qu'elle ne l'a jamais été ; qu'un schisme politique animant les esprits, porte la haîne dans le sein des familles ; que les anciens propriétaires sont ruinés ; que les revenus publics, n'ont plus de canaux pour circuler ;

que le commerce est détruit ; que les choses nécessaires à la vie, n'ont plus de proportion avec le signe représentatif.

Ce n'était pas assez, de faire haro sur les propriétaires : fallait-il encore dépouiller ceux qui n'avaient que des revenus viagers? sans-doute, il y avait des abus dans les pensions; mais on ne devait pas confondre celles acquises pour services rendus, avec les faveurs que la cupidité importune avait arrachées à la bonté, et peut-être à la faiblesse ; il ne fallait pas dire, comme *Camus*, à un vieux militaire estropié : *Vos services n'ont pas été rendus à la nation actuelle*, parce qu'un pareil propos ne peut avoir sa source, que dans un cœur gangrené ; il ne fallait pas que des miliers d'infortunés, retirés dans leurs provinces, vivant d'une modique pension, fussent exposés aux horreurs du besoin ; il ne fallait pas dire à un honnête homme sans fortune, de la *maison de Montagnac. Allez demander à vos parens*; parce que ce conseil, digne de l'abbé Terray, prouve un relâchement affreux de morale ; et lorsque le désordre et l'anarchie remplissent la France d'épouvante, il ne fallait pas par un persiflage extravagant, dire, Enfin nous vous avons rendu heureux; celui qui ne croit

point à son bonheur, est un scélérat, un aristocrate indigne de nos bontés.

CHAPITRE XVI.

Départ des tantes du roi ; journée désignée sous le nom des poignards ; fuite du roi ; sa déclaration à tous les Français ; compte rendu par Drouet ; humiliations en tous genres que le monarque éprouve.

Le 19 Février 1791, fut le jour du départ des tantes du roi pour l'Italie ; elle furent arrêtées à *Arnay-le-Duc*, en Bourgogne : l'événement a justifié qu'elles avaient pris un très-bon parti.

Le malheureux Louis XVI était réduit à ne point sortir ; il n'avait, pour consolation, qu'une société d'amis, où, dépouillé de toute étiquette, il épanchait librement ses chagrins. Une cruelle fatalité voulut qu'il fût encore privé de cette unique dissipation.

Pour y parvenir, on fit circuler des lettres fausses, dans lesquelles on instruisait le public que le roi et sa famille n'étaient pas en sûreté :

ce qui fit venir une grande quantité de royalistes dans les appartemens.

Quelques jours après, il y eut de grands mouvemens, sur la fausse nouvelle que l'on venait d'arrêter, chez le roi, un homme armé d'un poignard; dans le même tems, le faux-bourg S.-Antoine se souleva.

Santerre, à la tête d'une horde de brigands, se rend à Vincennes, y fait des dégats énormes, et allarme les habitans.

Lafayette, indigné, va le combattre, obtient la victoire, et revient bouffi d'orgueil.

Les choses prenaient la tournure de l'affaire du 6 octobre; quatre à cinq cents gentilhommes armés, se rendent dans les appartemens du roi, dans la seule intention de lui consacrer leurs vies; le peuple le sut, et prit aussitôt la résolution de les égorger.

Des officiers de la garde-nationale, vinrent les avertir qu'ils allaient périr, ainsi que la famille royale, s'ils ne rendaient point leurs armes, parce que le peuple croyait qu'ils n'étaient réunis et armés que pour lui faire la guerre.

On fit au roi de vives représentations; ses ministres l'engagèrent à calmer cette dangereuse effervescence: alors, Louis XVI invita

ses défenseurs à lui livrer leurs armes, et à se retirer. A mesure que ces braves gens sortaient, ils étaient indignement traités par la populace; plusieurs moururent des coups qu'ils reçurent, sous les yeux de Lafayette qui chantait *ça ira.*

Le général, enfin, monta dans les appartemens, se fit remettre les armes dont le roi était le gardien, et lui parla d'un ton impérieux.

Telle fut cette fameuse journée que l'on nomma la journée des poignards, pour noircir les acteurs.

On avait formé le projet de susciter au roi tant de désagrémens, qu'il serait contraint d'abandonner l'assemblée nationale; alors, prenant sa fuite pour une abdication, on l'aurait détrôné comme on détrôna Jacques II.

D'un autre côté les royalistes voyaient dans cette fuite le seul moyen de recouvrer son autorité; Charles V en avait donné l'exemple. Les partis étaient d'accord à cet égard, mais ils variaient dans les motifs.

On avait permis au monarque de prendre l'air au bois de Boulogne, sur les boulevards, et même d'aller jusqu'à S.-Cloud.

Cette dernière promenade lui fut retranchée, et d'une manière cruelle.

Un jour il était dans la voiture avec sa famille ; tout-à-coup, il est environné de gardes-nationales qui lui signifient l'ordre de rester.

Le roi ordonne à son cocher d'avancer ; on se précipite sur les chevaux, et l'on met en joue la famille royale.

Le roi étonné, parle, dit qu'il va à S.-Cloud. Le peuple vomit contre la reine les expressions les plus sales ; un soldat ôsa même l'outrager par un geste et un état de nudité qu'il n'est pas possible de rendre.

Lafayette était présent ; loin de faire partir le souverain, par la force de la troupe à ses ordres, il propose, tout simplement, de déployer le drapeau rouge. Louis XVI, toujours avare du sang de ses sujets, aima mieux rétrograder que d'en faire répandre. La scène dura une heure : que fit l'assemblée nationale ? rien.

Enfin, Louis XVI accablé sous le poids de l'humiliation, dénué de moyens repressifs, avili par les représentans de son peuple, qui publiaient eux-mêmes des journaux incendiaires contre lui, prit le parti violent de s'éloigner.

Il est très-probable que son but n'était pas

de sortir de son royaume, mais de s'établir à Montmédi, place forte et frontière, où, pour remplir les engagemens qu'il avait contractés à son avénement, il aurait protesté contre ce qui avait été fait, sous la réserve de suivre un plan plus sage, et de choisir des législateurs moins turbulens.

Lafayette eut connaissance de ce projet; des femmes de la cour lui rendaient compte de tout ce qui se passait, et il était si bien servi, qu'il avait un échantillon de l'étoffe que porterait la reine dans son voyage.

Le roi partit sans suite, la nuit du 21 juin 1790, ainsi que son frère, Monsieur.

Il laissa une déclaration à tous les Français, dont voici l'extrait :

Déclaration du Roi à tous les Français.

« Tant que le roi a pu espérer de voir renaître l'ordre et le bonheur du royaume, par les moyens employés par l'assemblée nationale, et par sa résidence auprès d'elle dans la capitale du royaume, aucun sacrifice personnel ne lui a coûté.... mais aujourd'hui que la seule récompense de tant de sacrifices est de voir la destruction de la royauté; de voir

tous les pouvoirs méconnus, les propriétés violées, la sûreté des personnes mise partout en danger, les crimes rester impunis, et une anarchie complette s'établir au-dessus des loix, sans que l'apparence d'autorité que lui donne la nouvelle constitution, soit suffisante pour réparer un seul des maux qui affligent le royaume »;

« Le roi, après avoir solemnellement protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des Français et de tout l'univers le tableau de sa conduite et celui du gouvernement qui s'est établi dans le royaume ».

« On a vu sa majesté, au mois de juillet 1789, pour écarter tout sujet de défiance, renvoyer les troupes qu'il avait appelées près de sa personne ».

« Prévenu depuis long-tems des mouvemens qui devaient éclater le 5 octobre, il pouvait se retirer; mais il aima mieux se sacrifier personnellement que d'allumer la guerre civile ».

« Cédant au vœu des Parisiens, il vint s'établir aux Thuileries, quoique, depuis 100 ans, aucun roi n'y eût fait sa résidence habituelle, quoique rien n'y fût préparé ».

« Il a éloigné de lui ses gardes-du-corps, de

la fidélité desquels il avait reçu les plus fortes preuves, pour se constituer prisonnier sous une garde soldée par la ville de Paris ».

« Il a convoqué les états-généraux ; il a doublé les députés du tiers-état ; il a applani les difficultés ; il a retranché sa dépense ; il a réuni les ordres, par la seule manifestation de son vœu ».

« Lorsque les états-généraux se sont donné le nom d'assemblée nationale, et qu'ils ont commencé à s'occuper d'une constitution ; l'assemblée a mis le roi hors de la constitution, et on ne lui a laissé qu'un vain simulâcre de royauté ».

« En lui donnant 25 millions pour les dépenses de la liste civile, on a mis des formes gênantes au patrimoine dont il a hérité de ses ancêtres ».

« Dans les arrangemens sur la finance, on n'a pas eu égard aux services rendus au souverain ».

« On a empêché que le roi participât à la confection des loix ».

« On a mis l'administration de l'intérieur dans les mains des départemens, des districts, des municipalités, ressorts trop multipliés pour ne pas nuire au mouvement de la machine ».

« Le roi a été déclaré chef suprême de l'ar-

mée et de la marine ; mais le travail de formation de ces deux armées a été fait par les comités de l'assemblée, sans sa participation ; il restait au roi le tiers ou le quart des nominations ; mais il était exposé à des contrariétés sans nombre : on l'a vu refaire le travail des officiers-généraux, parce que ses choix déplaisaient aux clubs, et céder, parce qu'il ne voulait pas exposer de braves officiers aux violences dont on les menaçait ».

« La nomination aux places de ministres dans les cours étrangères, a été réservée au roi, ainsi que la conduite des négociations ; mais la liberté du roi, pour ces choix, est devenue nulle ».

L'assemblée, pressée de détruire, a ôté les impôts, pour en créer un très-difficile à percevoir, et au-lieu de diminuer les dépenses, on les a augmentées ».

« Cette même assemblée a jeté une telle méfiance sur tous les agens du gouvernement, qu'il est impossible de remplir les places de l'administration ».

« Cette forme de gouvernement, si vicieuse, le devient encore plus par ses causes ».

« 1.° L'assemblée, par le moyen de ses comités, excède, à tout moment, les bornes qu'elle s'est prescrites » ;

« 2°. Il s'est formé par-tout des associations, qui, sans y être autorisées, délibèrent sur toutes les parties d'administration, font et reçoivent des dénonciations, affichent des arrêtés, et ont acquis une telle prépondérance, que presque tous les corps administratifs et judiciaires, sont forcés d'obéir : ce qui fait croire au roi qu'un royaume d'une si grande étendue, et d'une si grande importance, ne peut être gouverné par les moyens de l'assemblée nationale. L'esprit des clubs envahit tout ; les mille journaux calomniateurs et incendiaires se répandent journellement, et préparent les esprits à la licence ».

« Jamais l'assemblée n'a pu remédier à ces abus ; on voit, par l'esprit de ces mêmes clubs, qu'ils veulent remplacer la monarchie par un gouvernement métaphysique et philosophique, impossible dans son exécution ».

« Français ! est-ce là ce que vous attendiez de vos représentans ? Désiriez-vous que l'anarchie et le despotisme des clubs remplaçât le gouvernement monarchique, sous lequel la nation a prospéré pendant 1400 ans ? Désiriez-vous de voir votre roi accablé d'outrages, et privé de sa liberté, pendant qu'il ne s'occupait que d'établir la vôtre ?

« L'amour pour ses rois est une des vertus du Français ; les factieux sentaient bien que tant que cet amour subsisterait, leur ouvrage ne pourrait s'achever ».

« Il fallait donc anéantir le respect ; voilà la source des outrages que le roi a reçus depuis deux ans, et de tous les maux qu'il a soufferts ».

« Sa majesté n'en retracerait pas ici l'affligeant tableau, si elle ne voulait faire connaître à ses fidèles sujets l'esprit des factieux qui déchirent le sein de la patrie, en feignant de la régénérer ».

« Ils profitèrent de l'enthousiasme où l'on était pour M. Necker, pour lui procurer, sous les yeux même du roi, un triomphe d'autant plus éclatant, que dans le même instant les gens soudoyés affectèrent de ne faire aucune attention à la présence du roi. Enhardis, ils osèrent, dès le lendemain, à Versailles, insulter M. l'archevêque de Paris, le poursuivre à coups de pierres ; un courier que le roi envoya à Paris fut publiquement fouillé, et les lettres ouvertes. Pendant ce tems, l'assemblée semblait insulter à la douleur du roi, en comblant de marques distinctives ces mêmes ministres, dont le renvoi a servi de prétexte à l'insurrection ».

« Le roi s'étant déterminé à aller lui-même porter des paroles de paix, des gens postés sur la route, empêchèrent les cris de *vive le roi*; et les harangues, loin de porter l'expression de la reconnaissance, n'étaient remplies que d'ironies amères ».

« Pendant que l'on accoutumait le peuple de Paris au mépris de la royauté, celui de Versailles pendait 2 hussards à la grille du château, et arrachait un parricide au supplice; à cette même époque, un énergumène (*Camille Desmoulins*) faisait la motion, publiquement au palais royal, d'enlever le roi, son fils, et d'enfermer la reine dans un couvent: motion qui, loin d'exciter l'indignation, reçut des applaudissemens ».

« Enfin arrivent les journées des 5 et 6 octobre ».

« L'assemblée, loin de songer à les prévenir, ou du-moins à les arrêter, resta tranquille, et se contenta de répondre à la motion de se transporter chez le roi, *que cela n'était pas de sa dignité* ».

« Depuis ce moment, tous les jours ont été marqués par de nouvelles scènes, plus affligeantes les unes que les autres, et par de nouvelles insultes ».

« A-peine le roi fut-il aux Thuileries, qu'un innocent fut massacré, et sa tête promenée sous ses yeux ; on a persécuté, assassiné, même dans les provinces, ceux qui lui étaient attachés ; dans le jardin même des Thuileries, tous ceux qui parlaient contre la royauté ou contre la religion, ont reçu les honneurs du triomphe ».

« A la fédération du 14 juillet 1790, en nommant le roi, par un décret spécial, pour en être le chef, l'assemblée a affecté de montrer qu'elle pouvait en nommer un autre ».

« A cette même cérémonie, la famille du roi (malgré sa demande) a été placée dans un lieu séparé ».

« Les ministres, ces mêmes ministres que l'assemblée avait forcé le roi de rappeler, ou dont elle avait applaudi la nomination, ont été contraints, à force d'insultes et de menaces, à quitter leurs places, excepté un.

« Mesdames, tantes du roi, voulant se rendre à Rome par un principe de religion, ont été arrêtées à Arnay-le-Duc ; elles devaient l'être à Bellevue ; mais le coup étant manqué, la horde s'est transportée chez *Monsieur*, frère du roi.

« Alors il se fit un soulèvement ; une grande

quantité de sujets fidèles se rendirent aux Thuileries pour défendre le roi ; on leur prêta des projets de forfaits ; sa majesté se fit donner leurs armes ; on poussa l'audace jusqu'à la forcer à les remettre ».

« Le roi, indisposé, voulut aller à S.-Cloud pour prendre l'air, le club des cordeliers se permit d'afficher des placards, dans lesquels le roi était dénoncé comme réfractaire à la loi. Sa majesté monte en voiture ; mais, arrivé à la porte des Thuileries, une foule de peuple s'opposa à son passage ; et la garde-nationale, loin de repousser les séditieux, se joignit à eux, et arrêta elle-même les chevaux, etc. D'après ces motifs, et l'impossibilité où le roi se trouve d'opérer le bien et d'empêcher le mal, est-il étonnant qu'il ait cherché à recouvrer sa liberté, et à se mettre en sûreté avec sa famille » ?

« Français ! et vous sur-tout Parisiens, vous habitans d'une ville que les ancêtres de sa majesté se plaisaient à appeler la bonne ville de Paris, méfiez-vous des suggestions et des mensonges de vos faux amis ; revenez à votre roi : il sera toujours votre père, votre meilleur ami ».

« Quel plaisir n'aura-t-il pas à oublier toutes les injures personnelles, et à se revoir au

milieu de vous, lorsqu'une constitution, qu'il aura acceptée librement, fera que la religion sera respectée; que le gouvernement sera établi sur un pied stable et utile par son action; que les biens et l'état de chacun ne seront plus troublés; que les loix ne seront plus enfreintes impunément, et qu'enfin la liberté sera posée sur des bâses fermes et inébranlables ».

A Paris, le 20 juin 1791.

Signé, LOUIS.

Le départ du souverain fit la plus grande sensation; Paris était dans une agitation extrême; de tous côtés on battait la générale; les groupes se multipliaient par-tout; l'un cherchait le mot *roi* pour l'effacer, l'autre abattait le portrait de Louis; personne ne voulait lui appartenir.

On ne peut pas douter que Lafayette ne fût instruit de ce départ: les précautions étaient telles, que de Bouillé et ses troupes ne firent aucun mouvement. On a dit, *le roi ne le voulut point*: c'est une mauvaise raison; si l'enlèvement eût été possible, il se serait effectué. On sait que M. Baillon, officier à

Châlons, avait reçu le 21 même, des ordres particuliers du général Lafayette.

Louis fut arrêté à Varennes, dans la nuit du 21 au 22 juin. Voici l'extrait du récit que le nommé Drouet a fait lui-même de cette arrestation (1) :

« Je suis maître de poste de S.te-Menehould, ancien dragon au régiment de Condé; mon camarade Guillaume, est un ancien dragon au régiment de la reine. Le 21 Juin, à sept heures et demie du soir, deux voitures et onze chevaux relayèrent à la Poste de S.te-Menehould. Je crus reconnaître la reine, et appercevant un homme dans le fond de la voiture à gauche, je fus frappé de sa ressemblance avec l'effigie d'un assignat de 50 livres ».

« Ces voitures étaient conduites par un détachement de dragons, et un autre de hussards, sous prétexte de protéger un trésor..... on demanda des chevaux pour Verdun, et l'on prit le chemin de Varennes : ce qui fortifia mes soupçons ».

« Je pris un chemin de traverse, et devançant les voitures à Varennes, j'arrivai à onze heures du soir ; lesdites voitures furent

(1) Ce Drouet est un coquin, façonné par les jacobins.

arrêtées dans les rues par une dispute de postillons, avec le maître de poste du lieu ; celui-ci voulait qu'on fît raffraichir les chevaux ; le roi voulait partir ».

« Alors je dis à mon camarade, *Es-tu bon patriote* ? — Oui. — Eh bien ! le roi est à Varennes, il faut l'arrêter; alors nous baricadâmes la rue et le pont où le roi devait passer. Heureusement il s'y trouva une voiture chargée de meubles, que nous culbutâmes ; ensuite, nous allâmes chez le procureur de la commune, chez le maire et le commandant de la garde nationale, et en moins d'un demi-quart d'heure, nous fûmes réunis à huit hommes de bonne volonté ».

« On vint demander aux voyageurs où ils allaient ; la reine répondit qu'elle était très-pressée; on insista pour voir son passe-port ; elle l'exhiba: il portait le nom de la baronne de Corff; on prétendit qu'il devait suffire; nous soutinmes le contraire, parce qu'il n'était pas signé du président de l'assemblée; sur notre obstination, on arrêta que les voyageurs ne partiraient que le lendemain; alors de lui-même, Louis XVI dit »:

« Voilà le roi, voilà mon épouse, et voilà mes enfans ; nous vous conjurons de nous

traiter avec les égards que les Français ont toujours eus pour leurs rois ».

« Alors les gardes-nationales arrivent en foule, et les hussards, le sabre à la main, veulent approcher de la maison où était le roi; nous leur criâmes que s'ils voulaient le roi, il ne l'arracheraient que mort de nos mains ».

« Le commandant de l'artillerie fit venir quatre petites piéces de canon ; il en mit deux en haut de la rue, et deux en bas : ce qui mit les hussards entre deux feux ; on les somma de descendre de cheval ; il s'y refusèrent, disant qu'ils voulaient garder le roi : on leur répondit, qu'on le garderait bien ; ils insistèrent, et l'on fit mine de mettre le feu aux canons, mais ils n'étaient pas chargés ; on parvint à désarmer les hussards, et le roi fut constitué prisonnier ».

On ne peut guères douter que le maître de poste de Sainte-Menehould, n'ait reçu un courier, qui annonçait la fuite du roi. *Il croit avoir apperçu la reine* (que peut-être il n'avait jamais vue) ; *Il reconnait le roi dans le fond d'une voiture, sur sa ressemblance avec le timbre d'un assignat de 50 livres ;* il le devance par des routes de traverses ; il bouche une rue, un pont ; il culbute sans

obstacles une voiture de meubles ; sur un doute il publie que le roi est à Varennes ; il se trouve des canons, une garde-nationale armée à point nommé: tout cela n'est pas dans l'ordre naturel. Il est certain que si le roi eût dit aux dragons et hussards, *Je veux passer*, il y aurait eu un combat. Il a préféré de se nommer lui-même, et de se rendre : rien ne prouve mieux son excessive bonté. Mais il savait que cette même bonté lui avait été funeste, et sans-doute il a été plus guidé par son cœur, que par la réflexion.

Craignant la mort d'un seul de ses sujets, il préféra, dis-je, rétrograder, escorté par cinq ou six mille hommes ; mais il eut la douleur de voir massacrer le marquis de Dampierre qui était venu lui donner des témoignages de respect et de dévoûment ; il ne put même empêcher sa voiture de passer sur le corps de cette victime. Les représentans Barnave, Péthion et Latour-Maubourg vinrent à la rencontre du roi, et le ramenèrent à Paris: il y fit son entrée le 25, au milieu des huées et des cris d'indignation de la part d'une populace animée. Pour le combler de mortifications, on avait lié sur le siége du cocher

trois de ses plus fidèles serviteurs, qui étaient MM. de Moutier, de Malden et de Valory.

Alors le malheureux roi fut traité comme prisonnier d'état, et les personnes qui l'avaient suivi, jettées dans les cachots de l'abbaye.

Il fut question de sa déchéance; mais n'étant pas sorti de son royaume, on se contenta de le garder à vue, et de le livrer aux outrages de la populace. Les plus vils folliculaires, les artistes exaltés et envieux de gagner, furent employés pour l'avilir; les uns le peignaient avec les plus affreuses couleurs, les autres le pendaient à un reverbère; on le représentait dans l'attitude d'un ivrogne; les quais, les boulevards étaient tapissés de caricatures plus infâmes les unes que les autres; par-tout on montrait le roi comme un scélérat sans mœurs, sans honneur, sans principes; et la reine, comme une Frédégonde, une Messaline, une Catherine de Médicis, une mégère; et pour étendre avec plus de rapidité les progrès de la haîne, les spectacles se prêtaient aux diffamations.

C'était d'Orléans qui fournissait les anecdotes: c'était son parti qui les mettait en avant; c'étaient ses vils agens qui prêtaient leurs plumes ou leurs burins.

CHAPITRE XVII.

Manifeste du prince de Condé ; le roi donne, dans un espéce d'interrogatoire, les raisons de sa fuite ; d'Orléans se démasque ; il dit qu'il ne veut point de la régence, pour en donner l'idée au peuple ; Barnave forme un parti contre d'Orléans; affaire du Champ-de-Mars.

PEU de jours après le retour du roi, il parut un mémoire en forme de manifeste, de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, adressé à l'assemblée nationale ; je crois devoir en donner un extrait :

« Depuis long-tems, dit ce prince, je conservais au fond de mon cœur le vœu sincère du rétablissement des finances ».

« Hélas ! c'est à ce fatal désir, alors partagé par la presque totalité de la nation, que la France doit tous les maux qui la dévorent aujourd'hui..... C'est l'envie, la jalousie, l'ambition et la licence qui, réunies, ont

dévasté cette puissante monarchie.... et l'on veut qu'au milieu des factieux, je vienne applaudir à tant de scènes d'horreurs..... les partager même, par ma présence..... non, je préférerai l'exil perpétuel, j'abandonnerai plutôt toutes mes possessions au pillage et au feu, que de rentrer dans le royaume, au milieu du désordre, et après l'attentat le plus odieux ; j'abdiquerai plutôt jusqu'au nom de Français : non, jamais la patrie ne me verra dans son sein, tant que la raison et la justice en seront bannies ».

« Mais si, ouvrant un jour les yeux, les Français secouent le joug de leurs nouveaux tyrans ; s'ils peuvent reconnaître que la liberté ne donne pas le pouvoir de tout ravir, de tout détruire, de tout asservir à ses chimères féroces : alors je volerai dans les bras de mes chers concitoyens... ».

« Quant à moi, ce n'est point contre ma patrie que je tournerai mes armes ; les factieux veulent toujours s'identifier avec elle ; mais le reste des Français et toute l'Europe, ne prennent point le change, et un décret surpris à la soumission illusoire du roi, ne me rendra point rebelle. J'ai reçu ce décret ; voilà ma réponse : je la manifeste hautement,

pour que l'Europe et la France puissent lire dans mon cœur, et me juger ».

Le roi à son retour subît une espéce d'interrogatoire sous le nom de déclaration ; il avoua que les mauvais traitemens qu'il éprouvait ainsi que sa famille, l'avaient déterminé à s'éloigner, la décence ne lui permettant plus de rester à Paris.

La fermentation augmenta, et pour couvrir les projets du parti de d'Orléans, on commença par parler de république et de la loi agraire ; Sieyes était le sectateur de cette doctrine ; Brissot, Marat, Laclos, Carra, Hébert s'en déclarèrent les apôtres.

D'Orléans alors se démasqua ; il fit une déclaration publique dans laquelle il disait ne point vouloir servir la France comme régent, mais comme citoyen ; personne ne fut la dupe de cette escobarderie. Il donnait l'idée de la régence, en assurant qu'il n'en voulait point. Le prêtre Sieyes l'imita ; il fit imprimer une lettre dans laquelle il s'annonçait partisan de la monarchie, comme le meilleur de tous les gouvernemens.

Tout était combiné, arrangé, et le duc allait triompher, lorsque Barnave, à la tête d'un parti considérable, luta contre celui

d'Orléans ; ce qui fit écrier le scélérat Robespierre : *Nous sommes perdus, le roi est sauvé.*

Alors les Orléanistes cabalent de nouveau ; ils recommencent les accaparemens ; ils opèrent des retards dans les approvisionnemens de Paris ; ils favorisent les pillages, les meurtres, et finissent par appeler des héros dont ils connaissent l'énergie sanguinaire.

Il manquait un symbole qui pût élever les esprits à la hauteur du fanatisme ; on l'a trouvé dans un arbre qui dit aux passans : *Voici le véritable bonnet de la liberté*, mais je vous défie de le prendre.

Cet arbre se trouve par-tout ; il ressemble, dans les provinces, à ces quilles sur lesquelles les tourneurs font des cercles avec de la sanguine et de l'indigo. Le serpent d'airain de Moïse guérissait les piqûres venimeuses, l'arbre de la liberté échauffe les têtes, exalte la bile, et produit une maladie que les Italiens appellent *la rabbia francese*, et les Anglais, *the french madness*.

Je cherche le centre de tout cela : je ne puis le voir ; mais je sais qu'il est derrière un rideau où se tiennent les agens d'un prince déshonoré, qui promettent à la populace le partage de toutes les richesses.

Cette marche est dans l'ordre des révolutions ; mais ce qui m'étonne, c'est que d'honnêtes gens, de bon sens, sages, sont entraînés par le torrent dévastateurs, et, sans s'en douter, font partie d'une faction dont ils ignorent le moteur ; ces honnêtes gens, réellement animés par de beaux sentimens, font des romans patriotiques, se transportent dans le siécle d'or, et voyent les destructions comme des amputations nécessaires au bonheur commun.

Le prestige a disparu ; ils ont vu que leur plan de bonheur n'était pas celui que l'on voulait réaliser.

Ils savent maintenant que pour régénérer un gouvernement, il ne fallait pas en détruire absolument les ressorts.

Ils savent que pour établir la liberté et l'égalité, il ne fallait, ni prêcher la licence, ni violer les propriétés.

Ils savent que pour établir l'ordre, il ne fallait pas armer le bas peuple, que la politique veut désarmer ; ni enseigner que l'insurrection est le plus saint des devoirs : parce que le crime enchaîné par la crainte, est très-actif quand il peut s'échapper ;

Que pour étouffer la superstition, il ne fallait pas rendre la religion ridicule ; la poli-

tique veut une religion comme frein, et il n'appartenait qu'à l'ignorance de ne pas en apprécier l'empire ;

Que pour produire la paix, il ne fallait pas propager l'esprit fanatique et encore moins troubler la tranquillité des voisins : ni les *Athéniens*, ni les *Spartiates* n'ont voulu que les Perses se modelassent sur eux ;

Que pour effacer les traces du despotisme, il ne fallait pas détruire les chefs-d'œuvre des arts. A Rome, en détruisant le paganisme, on a conservé les *Apollon*, les *Vénus*, les *Hercule*, parce qu'ils étaient de Phidias, de Praxitelles, ou autres habiles sculpteurs, et qu'il fallait des modèles.

Les sages Anglais n'ont point détruit la statue de Charles I.er ; à-la-vérité elle fut enlevée, mais avec précaution, et Cromwel savait où elle était.

Que pour lier les pouvoirs dans une monarchie, il fallait faire respecter le chef, et non l'humilier, l'avilir, l'exposer à la risée du public, le rendre malheureux, le forcer à luter contre la tyrannie exercée envers lui ;

Que l'intervention de la populace, pour faire aller une machine politique, prouve évidemment que cette machine n'est faite que pour elle.

Que c'est un abus, destructif de toute harmonie, de vouloir qu'un empire aille au gré de cette populace, parce que la subordination a pour bâse, l'échelle qui classe les individus, et les maintient à leurs places respectives;

Que les nations voisines n'ont jamais vu le peuple Français, dans cet exécrable ramas de gens toujours disposés à dévaster, à piller, à incendier, à assassiner.

Cependant le nouvel ordre de choses paraît ne tenir qu'à cette force, nommée la puissance du peuple Français.

Quand la horde massacrante s'amuse à dévaster, c'est le peuple Français qui se relève; lorsqu'elle tue, lorsqu'elle porte des têtes, lorsqu'elle se barbouille de sang, c'est le peuple Français qui prend une attitude imposante. Toute la nation réelle ressemble à ces citoyens paisibles qui restent chex eux et ferment leurs portes quand un frénétique passe dans les rues. Et qui le fait aller ce peuple ? une douzaine de scélérats cachés, occupés à faire des placards, des affiches; qui ont leurs orateurs à gages, chargés de calomnier, de flagorner, de faire des promesses : voilà les vrais moteurs du peuple souverain, qui réellement n'a que des bras et une féroce avidité.

Ces moteurs placés dans des foyers antipathiques, n'en étaient que plus dangéreux, parce qu'ils étaient toujours agités.

L'objet de leurs menées sourdes était évidemment le roi, sur qui les sectes ennemies dirigeaient également leurs coups.

On parlait de déchéance, et l'on employait tous les moyens pour faire adopter cette idée; mais la constitution conservait l'autorité royale; mais Lafayette, dans les mains duquel était la force, paraissait disposé à la protéger.

Enfin, le 16 Juillet 1791, le parti du duc provoqua une pétition des habitans de Paris, pour faire le procès au roi, et demander sa destitution. On porta la pétition de porte en porte; la frayeur la fit signer par quantité de marchands qui voulaient se débarrasser d'une horde entreprenante: et l'on reçut les signatures des passans, moyennant une rétribution; alors se renouvela le projet d'assassiner le roi, et de proclamer d'Orléans régent du royaume. Pour opérer cette brusque révolution, il fallait un grand rassemblement; on l'indiqua au champ-de-mars, sous prétexte de signer la pétition; on ameuta la populace la plus féroce des faux-bourgs, et elle s'y rendit, non pour signer, mais pour travailler: c'est ainsi que se nommaient les massacres.

Lafayette et Bailly, suivis de la force armée, s'y rendirent; ils parlèrent sans être écoutés: on déploya le drapeau rouge, et il y fut répondu par des jets de pierres; les trois sommations étant faites sans succès, on fit feu, et cette fois, le parti de la cour triompha.

Les jacobins publièrent que la garde-nationale s'était conduite en bouchers.

Il périt beaucoup de monde dans cette affaire; mais comme l'action eut lieu à sept heures du soir, les relations ont été très-variées; on n'a même pas su la vérité sur le nombre des morts. L'Assemblée condamna le rassemblement; il fut attribué aux jacobins, et leur club fut dissout pendant quelque tems.

Alors s'établirent les *Feuillans*; mais les jacobins ressuscités, firent la guerre à la nouvelle secte, et finirent par la subjuguer.

CHAPITRE XVIII.

Dialogue intéressant ; mort subite d'un des interlocuteurs.

FATIGUÉ de résider dans un antre habité par des tigres, où je n'entendais que des rugissemens, où je ne voyais que du sang, je me détermine à aller à la campagne, dans l'espoir d'y trouver des mœurs plus douces. J'apperçois un groupe de paysans et de paysannes; je me mets parmi eux, et j'écoute: un homme en sarrau de toile disait:

Je sommes-nous pas bien heureux! il n'y a plus de milice, plus de gabelleux, plus de rats de caves, plus de nobles, plus de gros monsieurs: tout ça est à bas. — Pauvres imbéciles (répondaient leurs femmes en levant les épaules) si vous faisiez la dépense du ménage, vous croiriez un peu moins à votre bonheur; nous vivons mal; nous ne pouvons acheter ni souliers, ni chemises, ni vêtemens; nos enfans manquent de tout, et pour surcroît, nous sommes forcés de payer les procès de ceux qui plaident. La milice n'avait rien de désagréable; chaque

paroisse fournissait son milicien, et c'était toujours un homme de bonne volonté. Aujourd'hui, il faut marcher malgré soi ; il faut aller se faire tuer, quelque précieux qu'on soit à sa famille ; ou si l'on reste, il faut perdre son tems à monter des gardes, tandis que toute la famille a besoin des bras du chef, pour subsister. — Vous êtes des bêtes, répondent les hommes; nos sages législateurs en savent plus que nous. Il faut chanter *ça ira.* — Attendez donc que ça commence à aller un peu. — Chantez, morbleu! ou..... La force est un argument sans réplique; oui, ça ira, car ça ne va pas.

Un peu plus loin, c'étaient de braves gens qui regrettaient leur bon seigneur. Hélas! disaient ils, nous vivions avec lui ; aujourd'hui il ne peut ni nous soulager, ni nous employer ; il est ruiné, et nous languissons.

Ici, c'étaient les femmes qui se déchaînaient avec un acharnement incroyable: « Misérables pleureurs, disaient-elles, vous ne comptez donc pour rien le droit d'insulter M. le comte; de lui disputer la première place à l'église, et de jeter de la boue sur la robe de Mme la comtesse, si j'en ons envie ; de piller, de brûler leur château, et de les assassiner s'ils osent nous regarder avec leur ancienne dignité ? et vive

le bonnet rouge, et vivent les jacobins! et ça ira, pourvu que ça reste comme ça; car nous sommes les maîtres, et c'est bien doux.

A quelques pas de là, étaient des malheureux, dépouillés, qui avaient compté sur une juste et préalable indemnité: et cette juste et préalable indemnité ne venait point. Des agioteurs, des fermiers, des intrigans qui avaient acheté des biens pour la dixiéme partie de leur valeur, les haranguaient, et voulaient leur persuader qu'ils étaient heureux.... — On nous a tout ôté; nous n'avons rien. — N'importe! vous êtes heureux; criez, Vivent les jacobins, ou nous vous assommerons; voilà nos pouvoirs exécutifs: c'étaient de gros bâtons, terminés en massues.

La campagne n'étant pas plus sage que la ville, je reviens sur mes pas.

Il était heure de dîner, et j'étais dans un bourg; une enseigne, sur laquelle je lus, *Bon logis*, m'invita à entrer dans la maison.

Je me livrais à mille réflexions, en attendant le dîner, lorsque j'entends dire, d'une voix très-distincte, *Il y a long-tems que vous me persécutez pour savoir mon opinion; eh bien! je vais vous la dire.*

Il y avait une crévasse à la cloison de ma

chambre ; je regarde, j'apperçois une table, et je ne peux voir, d'un côté, qu'une cravate élégante, et de l'autre, une perruque.

Le dialogue me parut très-intéressant ; le voici tel que je l'ai transcrit en caractères tachigraphiques :

La Perruque.

Je crois que la révolution Française n'ira pas.

La Cravate.

Pourquoi, s'il vous plaît ?

La Perruque.

Parce qu'il est impossible que ça aille ; un gouvernement est une machine politique ; il faut des poids, des contre-poids, des leviers, et je ne vois rien de tout cela.

La Cravate.

Vous trouvez donc la constitution mauvaise.

La Perruque.

A coup sûr elle n'est pas bonne.

La Cravate.

J'y vois de grandes vues.

La Perruque.

Et moi aussi ; mais il fallait que les passions fussent neutres.

La Cravate.

Où remarquez-vous de la passion.

La Perruque.

Par-tout je vois la vengeance de Mirabeau contre la noblesse, et par-tout j'apperçois le cachet de l'intérêt.

La Cravate.

Citez-moi un seul exemple d'intérêt.

La Perruque.

Dans l'abolition de la dîme : je vous demande quel bien le peuple pouvait en retirer.

La Cravate.

N'approuvez-vous pas au-moins les loix établies pour l'administration du royaume ?

La Perruque.

Eh ! comment diable voulez-vous que l'on

administre ; il n'y a pas de force, et la volonté générale est de ne rien payer.

Je dis que l'impôt trop pésant sur les fonds, est impolitique, parce qu'il fait renchérir les denrées.

La Cravate.

Expliquez-moi cela, je vous prie.

La Perruque.

N'est-ce pas la terre qui produit le chanvre, le lin ?

La Cravate.

Oui.

La Perruque.

Plus les terres sont taxées, plus leurs productions doivent avoir de valeur.

La Cravate.

Cela me paraît conséquent.

La Perruque.

Donc les chemises, le linge, les étoffes doivent éprouver une augmentation proportionnée à la taxe.

Les bestiaux se nourrissent des productions de la terre, donc les bottes, les souliers, le lait, la viande doivent également augmenter.....

La Cravate.

Je sens cela.

La Perruque.

Donc, le vin, l'eau-de-vie, la bière, le cidre, les fromages, doivent suivre la proportion..... ; mais nous avons encore bien des échelons à parcourir.

Si les denrées augmentent de valeur, il faut que les ouvriers obtiennent une augmentation de salaire : donc, d'un impôt mal calculé, naît un impôt naturel sur tous les objets de consommation. Les impôts indirects étaient bien mieux vus ; l'homme qui ramassait des cloux dans les ruisseaux, payait au-moins 40 liv. par an sur toute sa consommation, et il ne le savait pas. Il fallait, je crois, épargner les terres, mais appuyer fortement sur les portes cochères, les carrosses, les livrées, le café, les cartes, les liqueurs, les cabarets, la poudre, etc. etc. Une taxe sur les chiens eut été sage, elle en aurait diminué le nombre. Supposons 3000 chiens dans une ville de 18 à 20 mille âmes ; l'un dans l'autre, ils doivent coûter 1500 livres de pain par jour ; par an, plus de 547 mille livres : et s'il y a 500 mille

chiens inutiles en France, il est facile de calculer la quantité énorme de nourriture que l'on pourrait porter sur les bestiaux, la volaille, etc. (1).

La Cravate.

Vos raisonnemens me plaisent beaucoup; continuez, je vous prie.

La Perruque.

Les contributions sont livrées à l'arbitraire, et l'article des finances est manqué; voilà ce que je vois.

La Cravate.

Vous m'étonnez.

La Perruque.

On a divisé la somme à percevoir, sans examiner la nature des sols; on n'a pas fait attention qu'un petit canton qui produit d'excellent vin, est plus précieux qu'un très-vaste terrein en joncs et mauvaises herbes.

---

(1) Cette idée n'est pas la même que celle de Santerre. Je serais faché d'avoir quelque chose de commun avec cet homme exécrable.

On a estimé le produit d'un arpent de pré, 30 l. et certains ne rapportent pas un écu. Je connais une terre dont le revenu est de 10,000 liv. au plus, sur laquelle on a établi une contribution foncière de 6,000 liv.

La Cravate.

Au-moins, on revient de ces erreurs, et ci-devant.....

La Perruque.

Je conviendrai de tout ce que vous voudrez; mais convenez aussi qu'il est bien gênant d'écrire sans-cesse des pétitions, et bien fatiguant de faire des démarches continuelles, pour empêcher la force de vous accabler.

La Cravate.

Ne trouvez-vous pas la puissance municipale plus douce que celle des ci-devant intendans?

La Perruque.

Je la trouve infiniment plus dure. Le municipal campagnard est un ignorant qui ne sait calculer que ses intérêts. La raison n'a pas beau jeu contre l'égoïsme et la force.

L'assemblée nationale a fait une lourde faute

en armant les campagnes : les meurtres sont plus fréquens ; le braconage a ôté le goût du travail, et l'esprit de révolte s'est manifesté à un point inquiétant. Autrefois, deux cavaliers de maréchaussée allaient mettre la police dans une commune ; à-présent, il faut un détachement nombreux : il est dangéreux de sortir le lion de sa cage.

La Cravate.

Au-moins la justice doit vous paraître mieux administrée.

La Perruque.

C'est une chose à examiner : il me paraît bien étrange, au-moins, que l'on fasse entrer les tribunaux dans la contribution publique. Pourquoi faire payer à ceux qui ne plaident pas, les sotises de ceux qui plaident..... Il ne pouvait exister un moyen plus sûr pour multiplier les procès.

La Cravate.

La vénalité des places a toujours été regardée comme un vice de gouvernement.

La Perruque.

Eh bien ! il fallait créer un impôt sur les procès, selon leur importance ; en former une caisse, et payer les juges avec le produit de l'impôt ; alors, les plaideurs seuls auraient payé, et tout le fardeau tombant sur celui qui aurait eu la mauvaise cause, on aurait par là corrigé les chicaneurs, qui faisaient commerce de procès.

La Cravate.

Mais la féodalité, la chasse, n'étaient-ce pas des choses odieuses ?

La Perruque.

A qui l'abolition des droits féodaux
été utile ? est-ce au peuple ? Pou
de bien, on a ruiné cent mill
méritait d'être examiné
c'est ce que l'on n'a pas
croyez que les dé
exagérés, et qu
données ; ce
le moin
tan
a-t-elle
faire peu
familles ; cela
avec réflexion, et
ait. Quant à la chasse,
gats des animaux ont été
e l'on a calculé sur de fausses
oyez que le fermier, pour payer
possible, attachait une grande impor-
ce à de petits dégats.

La Cravate.

Que fallait-il donc faire ?

La Perruque.

Laisser aux propriétaires seuls, la chasse des lièvres et des perdrix ; permettre les tracs dans les bois, deux fois l'année, pour détruire les loups, les bêtes fauves, nuisibles, et abandonner la chasse aux traqueurs ; ce moyen, en empêchant l'extrême multiplication des animaux voraces, aurait été en même tems, juste et utile.

La Cravate.

Mais les environs de Paris étaient dévastés.

La Perruque.

Ne croyez donc pas tout ce qu'on vous dit. Questionnez maintenant le fermier, il vous dira que sa récolte, avant ou pendant la révolution, est la même ; ce sont les chasseurs qui ont dicté le décret sur la chasse, et c'est encore un exemple de passion, dans la création des nouvelles loix.

La Cravate.

Il faudrait que vous vissiez l'ensemble de la

machine, pour la juger ; vous ne parlez que de détails, et par-tout la malveillance met des obstacles à la réunion des piéces de rapport.

Dans 30 ans, monsieur, l'état sera libéré, et l'abondance générale en sera la suite ; il n'y aura ni riches, ni pauvres, ni nobles, ni roturiers, ni prêtres, ni laïcs ; il sera ignominieux de servir ; tous les états voisins prendront le même esprit, et la paix sera générale..... Qu'importe la génération présente.

La Perruque.

Vous me faites pitié, monsieur, avec vos chimériques espérances ; dans 3 ans tous les biens nationaux seront épuisés, et nous serons sans ressources.

Le fermier propriétaire, n'étant plus assujetti à des époques fixes, pour payer sa redevance, travaillera moins, cultivera mal.

Il faut des riches et des pauvres, parce qu'il faut une circulation de numéraire.

Celui qui n'en a pas, a une autre fortune, son talent, son travail, qui sont des objets d'échange.

Il faut des distinctions ; elles élévent l'âme ;

autrement point d'émulation (1) ; il faut des prêtres pour le service des autels ; et pour les faire respecter, il faut un habit particulier. Mais on doit être d'une sévérité excessive contre ceux qui mènent une vie scandaleuse.

L'ignominie du service serait une chose mal vue. Les malades, les impotens, les vieillards, les enfans ont besoin de domestiques.

Au-reste, la domesticité n'a rien de bas ; un bon domestique est l'ami de son maître.

Les états voisins feront toujours des loix pour les hommes, et ne tenteront jamais de former les hommes sur des loix nouvelles.

La paix perpétuelle fut un beau rêve de Henri IV, et depuis de l'abbé de S.-Pierre.

Quant au bonheur de la génération future, j'ai connu un fou qui pensait à se marier, et qui se privait de tout pour les enfans qu'il aurait un jour..... Mais que vois-je !.. une bande de coquins interrompent les interlocuteurs.... Ils maltraitent la Cravate, ils coupent la tête à la Perruque, parce que ses raisonnemens l'ont fait juger aristocrate : j'apperçois par la

---

(1) Le maréchal de Saxe disait, que les deux grandes jouisssances de sa vie, étaient d'avoir été couronné au collége et à l'opéra.

fenêtre la Perruque dans la boue, et la tête au bout d'une pique (1).

Je quitte ce lieu d'horreur, où deux amis ne peuvent causer librement; où l'on assassine celui qui ôse raisonner, et je reprends la route de Paris.

Arrivé près la Samaritaine, je vois un vieux soldat à plaque, aux prises avec une marchande de marons; j'écoute un instant: il voulait la forcer de prendre un assignat faux.

Vers le milieu du pont-neuf, j'apperçois une jeune fille de douze à treize ans, couverte de sang; ce sang sortait de ses oreilles; c'était un soldat qui, en passant, lui avait arraché ses anneaux d'or; et le soldat s'en allait fort tranquillement.

J'arrive au bout du pont-neuf; là, gémissait un jeune domestique, âgé de quinze à seize ans; un soldat venait de lui voler quatre cent livres.

Les voilà (disait le voleur) ils sont à moi, et c'est toi qui es le coquin. Il ne fallait pas d'enquêtes pour juger ce procès; d'un

---

(1) Cette scène est vraie; on a pris une cravate et une perruque, pour ne pas nommer les interlocuteurs.

côté, c'était l'audace impudente du crime; de l'autre, la candeur de l'innocence.

Quoi! disais-je, ces trois scènes se passent dans le même instant, en plein jour, dans le passage le plus fréquenté de Paris : et l'on ne dit rien!... Paris est un coupe-gorge; sauvons nous.... et je me sauve (1).

CHAPITRE XIX.

Exposé de l'ancienne constitution des Français ; nouvelle constitution, et sa critique.

Mille fois j'ai entendu dire, « La France n'avait pas de constitution; il fallait une constitution ; nous avons fait une constitution ; c'est un chef-d'œuvre ».

Examinons d'abord si la France n'avait pas de constitution; ensuite nous jetterons un coup-d'œil sur le chef-d'œuvre.

La constitution Française est aussi ancienne que la monarchie des *Francs* ; elle était l'ou-

(1) J'ai été le témoin de ces trois scènes, en traversant le Pont-Neuf.

vrage de la sagesse, et le résultat de l'expérience.

Trois ordres, le clérgé, la noblesse et le tiers-état, étaient la bâse de cette constitution. Ces trois ordres combinés, gardaient d'une manière exacte, l'échelle de la subordination, sans laquelle nul état social ne peut se maintenir.

Elle n'attribuait à aucun de ces ordres, aucun droit particulier ; elle laissait l'entrée des emplois ouverte à toutes les classes. Si l'on a dérogé à cet article, c'est par un abus qu'il était facile de réformer ; quel est le pacte social où il n'y a point d'abus ?

Elle accordait protection publique à toutes les popriétés, à tous les individus ; par conséquent, dans le temple de la justice, toutes les inégalités (absolument nécessaires dans la société civile), soit dans le rang, soit dans les fortunes, disparaissaient ; cela est si vrai, qu'un homme du bas peuple plaidait contre les agens du souverain, et que le souverain perdait son procès, si les préposés à l'administration de ses domaines avaient tort.

Ainsi, les loix avaient des formes, aux quelles le souverain lui-même était surbordonné. Ces loix et ces formes étaient telles que l'autorité même ne pouvait rien envahir.

Elles prescrivaient des conditions à l'établis-

sement des impôts ; elle confiait aux premiers corps de magistrature , le dépôt des loix , pour veiller à leur exécution , et éclairer le monarque.

Elle mettait les loix fondamentales de l'état sous la sauve-garde des trois ordres , pour prévenir les révolutions toujours cruelles , toujours sanglantes , toujours destructives.

Elle a multiplié les précautions, pour faire jouir le peuple d'un gouvernement monarchique, c'est-à-dire, paternel et non despotique.

Cette constitution protégeait à-la-fois la cabanne et le palais , la liberté individuelle et la sécurité publique , les droits du trône et la sûreté de l'état.

Rien ne peut mieux démontrer la sagesse de cette constitution , parfaite dans son principe, parfaite dans ses détails , que sa durée; elle était cimentée, consolidée depuis 1400 ans ; ainsi c'était la main du tems qui l'avait affermie.

Il n'y avait pas de constitution ! Quoi ! sur ce mot, lâché vaguement , on a cru que la France était sans constitution ? et personne n'a pris la peine d'examiner le fait ! Et 1200 hommes choisis , partent d'une idée fausse , pour opérer une création absolument inutile !

Elle existait , cette constitution ; sa seule

démolition en est une preuve frappante : dès qu'elle a été renversée, la propriété, la sûreté, la liberté ont été enfouies dans ses décombres, et la tyrannie a opprimé les Francais.

Examinons maintenant le chef-d'œuvre de la nouvelle constitution, son exécution et ses effets.

Observations sur quelques articles de la constitution française donnée par l'assemblée constituante, le 3 septembre 1791.

Art. constitutionels.	*Observations.*
Tous les citoyens sont admissibles aux places, sans autres distinctions bue celles des vertus et des talens.	L'impossibilité de cet article se trouve dans la constitution même ; puisqu'il y a des citoyens actifs et non actifs ; puisque, pour être citoyen actif, il faut des conditions qui peuvent ne pas se rencontrer dans l'homme du plus grand mérite.
La constitution garantit La liberté à tout	En conséquence de ces principes, on a empêché la sortie des

Art. constitutionels.

homme, d'aller, de rester, de partir, sans pouvoir être arrêté, accusé ni détenu;

La liberté de parler, d'écrire, d'imprimer ses pensées, d'exercer le culte religieux auquel il est attaché;

La liberté de s'assembler paisiblement;

La liberté d'adresser aux autorités constituées des pétitions signées individuellement

Le pouvoir législatif ne pourra faire aucune loi qui puisse porter atteinte, ni mettre obstacle à l'exercice des droits naturels.... Mais la loi peut établir des peines contre les actes qui attaquant, ou la sû-

Observations.

frontières, entravé la circulation de l'intérieur, gêné les voyageurs, détruit la liberté de parler, d'écrire, de penser; pillé les églises, empêché les assemblées paisibles, renvoyé des pétitions signées individuellement, à des accusateurs publics. On croirait que ces articles constitutionels sont la critique de ce qui s'est fait.

Avec une pareille restriction, la porte du despotisme est ouverte.

Art. constitutionels.	*Observations.*
reté publique, ou les droits d'autrui, seraient nuisibles à la société.	
La constitution garantit l'inviolabilité des propriétés, ou la juste et préalable indemnité de celles dont la nécessité publique, légalement constatée, exigerait le sacrifice.	Malgré la justice de ce principe, on a aboli les droits féodaux, sans indemnité ; on a autorisé le pillage.
Les biens qui ont été ci-devant destinés à des services d'utilité publique ; ceux qui étaient. . . etc. ; appartiennent à la nation.	Aucune propriété n'est garantie, puisqu'il ne faut qu'une recherche historique pour l'envahir : cet article est affreux.
Le royaume de France est divisé en quatre-vingt-trois départemens; chaque département en districts; chaque district en cantons.	Jamais cette division n'a été demandée ; elle complique très-inutilement la machine de l'état. D'ailleurs, il existait des intérêts de pro-

Art. constitutionels. *Observations.*

vince, qui méritaient des égards ; des contrats, des conditions qui ne pouvaient s'altérer.

Au surplus, chaque division devient un tout isolé : et cela est très-dangéreux.

Le serment civique est : Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de maintenir la constitution du royaume, décrétée par l'assemblée nationale constituante, en 1789, 1790 et 1791.

Une constitution n'est pas une secte religieuse confiée à la foi.

On doit se soumettre à la loi ; mais il est permis d'en faire remarquer les vices, pour la perfectionner.

Puis-je maintenir une loi, quand j'écris, quand je prouve qu'elle est mauvaise, quand j'en demande la reformation.....

La souveraineté est une et indivisible ; elle

Ces articles ne présentent ni définitions,

Art. constitutionels. *Observations.*

appartient à la nation; aucune section du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice.

ni idées de la souveraineté.

La nation, composée de huit millions de familles, ne peut s'assembler en masse.

Représenter la souveraineté, dans une réunion impossible, c'est donner une arme redoutable aux mécontens, contre le gouvernement.

La nation, de qui seule émanent les pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation.

C'est-à-dire que la nation n'est rien, et que les députés sont souverains.

La constitution française est représentative.

Qu'est-ce qu'une constitution représentative? il fallait définir.

Mais, où est la souveraineté du peuple, si les représentans méconnaissent les repré-

Art. constitutionels. *Observations.*

sentés ; cette incohérence est remarquable.

Quoi ! on dit au peuple : Tu es souverain, tu as le droit d'accepter ou de refuser notre constitution; mais nous t'en donnons une qui, dans son essence même, te défend de délibérer sur la question ; ainsi, il faut t'y soumettre purement et simplement. Voilà ce que c'est qu'une constitution représentative.

Le gouvernement est monarchique.

Point du tout; le gouvernement est absolument séparé du monarque. Le roi ne peut pas même faire des réglemens militaires, quoique, sous sa responsabilité, il soit

Art. constitutionels.	*Observations.*
	chef suprême de l'armée.
	On a voulu qu'un homme s'appelât monarque ; mais on n'a pas établi un gouvernement monarchique. Il y a donc contradiction entre la constitution et le fait.
L'assemblée nationale, formant le corps législatif, est permanente, et n'est composée que d'une chambre.	Cet article suffit pour faire naître des révolutions périodiques.
Elle sera formée, tous les deux ans, par de nouvelles élections.	Il réunira tous les pouvoirs dans les mêmes mains.
Chaque période de deux années, formera une législature.	Il donnera la facilité de punir les innocens, et sauver les coupables, trop de précipitation dans la formation des loix, et une multiplicité inutile.
	Le terme de deux années est trop court :

Art. constitutionels.	*Observations.*
	il exposera l'état aux mauvais effets de l'inexpérience.
Le renouvellement du corps législatif se fera de plein droit.	De plein droit ! rien ne doit se faire de plein droit, avec une constitution. Le mode d'exercice étant donné, il faut l'exécuter.
Le corps législatif ne pourra être dissous par le roi.	Le droit de dissoudre détruisait le danger du despotisme ; c'est ce qu'on ne voulait pas.
Pour être citoyen actif, il faut être Français ; Etre âgé de 25 ans ; Etre domicilié ; Payer une contribution de trois journées de travail ; N'être pas en domesticité ;	Cet article est en contradiction avec les droits de l'homme, puisqu'il y a des citoyens non-actifs. Il l'est encore avec l'article qui admet tous les citoyens aux places, sans distinction.

Art. constitutionels.	*Observations.*
Etre inscrit dans la municipalité de son domicile ; Avoir prêté le serment civique.	
Les assemblées primaires nommeront des électeurs, en proportion du nombre des citoyens actifs domiciliés dans la ville ou canton.	Cela est mal vu, les absens ne doivent pas être comptés; cet article favorisera les cabales. Il fallait nommer, en proportion des citoyens présens aux élections.
Tous les citoyens actifs, quelque soit leur état, pourront être choisis représentans de la nation.	C'est-à-dire qu'un parti nombreux pourrait, soit par plaisanterie, soit autrement, élever, au titre de représentant, un savetier qui ne sait ni lire ni écrire. Cela est extravagant.
L'exercice des fonctions judiciaires sera	Il s'en suit, qu'un juge peut quitter son

Art. constitutionels.	*Observations.*
incompatible avec celles de représentans de la nation.	tribunal pour être représentant. Qui osera plaider contre un électeur prépondérant, si le juge vise à la qualité de député ? C'est mettre un faux-poids dans la balance de Thémis.
Les fonctions des assemblées primaires se bornent à élire.	Toute assemblée du peuple peut émettre un vœu ; défendre ce qu'on ne peut empêcher, est un grand défaut dans une loi.
Au dernier jour de mai, quelque soit le nombre des représentans, ils se constitueront assemblée nationale législative.	Par ce moyen, la législature peut devenir un conseil souverain, le pire et le plus despotique des gouvernemens.
La personne du roi est inviolable et sacrée.	Qu'est-ce qu'un roi inviolable et sacré,

Art. constitutionels.	*Observations.*
	quand on peut l'insulter ?
Si le roi se met à la tête d'une armée, et en dirige les forces contre la nation, il sera censé avoir abdiqué.	Qu'entend-on par la nation ? Si c'est une portion rébelle, la soumettre est un devoir ; mais, dans le cas prévu, quelle est la fraction nationale qui aura tort ou raison ? Qui sera le juge ? Sera-ce le corps législatif ? A coup sûr il déclarera le roi rébelle. Une loi où la force seule doit décider, est inutile.
L'héritier présomptif de la couronne de France portera le nom de Prince Royal.	Mais il existe un traité fait avec Humbert, dauphin de Vienne, par lequel l'héritier de la couronne de France doit porter le nom de Dauphin. Ce n'est qu'en vertu

Art. constitutionels.	*Observations.*
	de ce traité, que le Dauphiné appartient à la France ; rien ne peut excuser cette infraction.
Les membres de l'assemblée nationale, etc. ne pourront être promus au ministère, ni recevoir aucunes places, dons, pensions, traitemens ou commissions du pouvoir exécutif, pendant la durée de leurs fonctions, ni pendant deux ans après en avoir cessé l'exercice	La jalousie seule a dicté cet article. Quoi ! un homme d'un mérite transcendant en administration ne pourra être employé pendant deux ans ! Cela est absurde.
Le roi est le chef suprême de l'administration du royaume.	Sous la réserve qu'il n'administrera pas.
Il est le chef suprême des armées de terre et navales.	Pourvu que les armées soient licenciées, augmentées, etc., par le corps législatif.

Art. constitutionels.	*Observations.*
Il lui est délégué le soin de veiller à la sûreté extérieure du royaume, d'en maintenir les droits et les possessions.	A condition que sa surveillance sera absolument subordonnée, qu'il ne conclûra aucun traité, et que le seul pouvoir à ménager par les puissances, sera celui du corps législatif. Avec une pareille organisation, il est clair que le pouvoir exécutif est frappé de nullité.
Le pouvoir exécutif ne peut faire aucune loi, même proviseire.	

Il doit exister des ordonnances, sans lesquelles un gouvernement ne peut aller.

Mais, par un renversement d'idées et de mots, il se trouve que tout réglement, ordonnance, arrêté, pétition, s'appelle *loi*. Voici des exemples de cet inconcevable abus.

On a vu des afliches intitulées ainsi :

Loi relative aux ateliers de Bar-le-Duc.

Loi portant qu'il y a lieu à indemnité vis-à-vis les sieurs Bach frères.

Loi qui ordonne que le roi sera prié de faire délivrer des armes ; celle-ci est très-plaisante, il faut la lire pour y croire. La voici :

« Louis, par la grâce de Dieu et la loi constitutionelle de l'état, roi des Français ».

« L'assemblée nationale a décrété que le roi sera prié de faire délivrer, par les arsenaux militaires, aux administrations de département, 50 mille fusils, destinés à l'armement des gardes-nationales, etc., etc. Mandons et ordonnons à tous les tribunaux, corps administratifs et municipalités, que les présentes ils fassent transcrire sur leur registres, lire, publier et afficher dans leurs ressorts et départemens respectifs, et exécuter *comme loi du royaume*. En foi de quoi nous avons signé et contre-signé cesdites présentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'état ».

Peut-on rien de plus extravagant que d'appeler *loi* un simple arrêté qui prie le roi de faire délivrer des armes ; peut-on rien imaginer de plus fou, que de faire dire au roi : Je veux et ordonne que l'assemblée me prie de faire délivrer des armes, et je charge les corps

constitués de faire publier, *comme loi du royaume*, que j'ai été prié de faire délivrer des armes.

C'est avec cette même forme que l'on a fait dire au roi: « Je veux et ordonne que ceux qui m'ont arrêté à Varennes soient récompensés »..... Mais suivons encore quelques articles constitutionels.

Art. constitutionels.	*Observations.*
Les administrateurs n'ont aucun caractère de représentation ; ils sont des agens élus pour exercer sous la surveillance et l'autorité du roi, les fonctions administratives.	Les départemens, les districts, les municipalités, se sont créés despotes. Il se sont immiscés dans l'exercice des pouvoirs législatifs ; ils ont entrepris sur l'ordre judiciaire, et même sur les dispositions militaires. La commune de Paris a prétendu avoir le droit d'exercer la police du royaume.
Le roi seul peut en-	On a poussé l'infamie

Art. constitutionels.	*Observations.*
tretenir des relations politiques au dehors.	jusqu'à ouvrir les dépêches.
Le pouvoir judiciaire ne peut être, dans aucun cas, exercé par le corps législatif, ni par le roi.	L'assemblée s'est emparé du judiciaire. Les départemens ont prétendu gouverner les tribunaux.
Les calomnies et injures contre quelque personne que ce soit, relative à leur vie privée, seront punies sur leur poursuite.	On a tapissé les quais, les boulevards, de calomnies atroces contre le roi, la reine, et jamais on n'en a recherché ni les auteurs ni les distributeurs.
Les commissaires du roi dénonceront: Les attentats contre la liberté individuelle; Contre la libre circulation des grains et autres objets de commerce;	Tous ces attentats ont été commis avec impunité. On a violé les asiles des propriétaires; on les a pillés, et les dénonciations n'ont eu aucunes suites.

Art. constitutionels.	*Observations.*
Les attentats contre les droits des gens.	
Nul homme ne peut être recherché ni poursuivi, pour raison d'écrit qu'il aura fait imprimer, sur quelque matière que ce soit.	Ceux qui publient les menées sourdes, les cabales de l'assemblée, sont persécutés. Il n'est pas permis de voir clair dans ce ténébreux manoir.
Aucun agent de la force publique ne peut entrer dans la maison d'un citoyen, si ce n'est pour l'exécution des mandemens de police.	Tout scélérat en uniforme, a pu entrer impunément par-tout, piller, voler, massacrer, incendier; pour justifier tous les crimes possibles, il suffisait de dire: *je suis patriote, je poursuis l'aristocratie.*
Nul corps armé ne peut délibérer.	Il était permis aux soldats de délibérer, pour chasser leurs officiers, ou les tuer.
La nation Française	La nation Française

Art. constitutionels.	*Observations.*
renonce à entreprendre aucune guerre, dans la vue de faire des conquêtes.	déclare la guerre, fait publier le ban, l'arrière-ban, et par la force sacrifie toute sa jeunesse à l'ambition de dominer l'univers;
Elle n'employera jamais la force contre la liberté d'aucun peuple.	Elle envoie par-tout des apôtres pour prêcher l'insurrection;
	Elle s'empare d'Avignon.
Les colonies et possessions françaises dans l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, ne sont pas comprises dans la présente constitution.	On y a porté le fer et la flâme; on a armé les nègres: tout est détruit.
La censure des pouvoirs constitués est permise.	Ceux qui ont ôsé censurer l'assemblée nationale, ont été qualifiés d'aristocrates: désignation qui permettait les plus cruelles violences. Ce mot,

Art. constitutionels.	*Observations.*
	inintelligible pour le peuple, signifiait tout ce qu'on voulait. Un aristocrate était un monstre qu'il fallait tuer; on le représentait sur les boulevards, vomissant des serpens; toutes les bonnes femmes allaient voir cette figure, et disaient: *J'ai vu l'aristocrate .....* Pauvre peuple ! l'enfer de Michel-Ange faisait jadis la même impression.
Nul ne peut être retenu en prison, s'il donne une caution suffisante.	Cette loi n'a jamais été en vigueur; nulle caution ne pouvait sauver un prétendu aristocrate, des persécutions.

CHAPITRE XX.

On propose de rétablir les noms de princes ; argumens de Voidel et de Chapellier à cet égard ; les suppressions et leurs suites fâcheuses ; les assignats.

Le voilà donc achevé, ce grand œuvre, disent les membres de l'assemblée constituante; la France est libre et régénérée ; rien ne blesse l'égalité des droits.

Il n'y a plus ni noblesse ni pairie, ni distinctions héréditaires. Qu'en est-il résulté ? L'égalité et la liberté prétendues, ont produit une dureté nationale, bien plus désagréable que la hauteur des nobles.

Voidel et Chapellier ont proposé de rétablir les noms de *princes*, non parce qu'ils ont senti que l'on avait fait une chose déraisonnable en les abolissant, mais parce qu'ils étaient les protégés de d'Orléans.

Guillaume a dit, à ce sujet :

« Peut-on placer sur le trône un homme étranger à la constitution, dont, cependant,

il sera le défenseur et le gardien ; étranger aux intérêts de l'état, dont il est le représentant ; étranger à l'administration, dont il est le chef ; étranger à toute espéce d'occupation, quand il devra veiller à la sûreté d'un grand empire et au bonheur de ceux qui l'habitent ; étranger à toutes connaissances des faits et des hommes, quand il devra traiter les plus grands intérêts, et nommer aux emplois les plus importans. ...»

Par-tout où il y a des hommes qui ne sont pas égaux, il faut qu'ils soient au-dessus ou au-dessous ; cherchons donc quelle place l'opinion leur assignera ».

« Je vois paraître les parens du roi ; comment ne pas appercevoir une caste hors de la constitution, mais existante dans l'état ; une caste, dont les racines tiendront au trône, et dont les branches couvriront l'empire » ?

Chapellier a ajouté :

« On ne peut rien conclure du décret qui porte qu'il n'y aura plus ni distinctions ni priviléges pour aucun citoyen ; car il n'en est pas moins vrai, que la famille du roi a un privilége qui n'est pas commun aux autres citoyens : distinction politique pour la tranquillité de l'état ».

Il existe un décret, par lequel, *non-seulement les professions libres ne dérogent point, mais encore que ceux qui les exercent ont le droit de concourir, avec les nobles, pour toutes les places quelconques.*

Il faut être juste, ce décret était assez bien vu; il tendait à décrasser l'ignorance des seigneurs casaniers, dont quelques-uns savaient à-peine lire; il aurait élevé les âmes, et produit de bons effets.

Esope, Phédre, Epictète avaient été esclaves; le chancellier de l'Hôpital, Faber, n'étaient pas nobles; Corneille, Racine, Molière, Boileau, Jean-Jacques, n'avaient que des brevets de noblesse donnés par la nature.

Quant aux noms, aux armes, si je ne vois pas les rapports qu'ils pouvaient avoir avec le désordre des finances, et tous les despotismes dont on parlait sans-cesse : au-moins, j'apperçois la haîne de Mirabeau contre sa caste, qui le méprisait.

Rome avait ses chevaliers, et il était permis à un père de nommer ses fils *Lucius*, *Quintus*, *Ancus*, *Marcus*; et Rome florissante, valait bien la France en révolution : au-surplus, il paraissait raisonnable que la nation respectât

ce qu'elle avait elle-même accordé comme récompense, au mérite et à la vertu.

Je ne suis pas partisan de la noblesse moderne; elle était, en général, tranchante, et souvent ridicule (1); mais la vieille noblesse était simple, honnête, accessible; elle ne disait pas, *Des gens de notre sorte*; elle ne parlait pas avec mépris de la roture; on savait ce qui lui était dû, et l'on ne s'en écartait jamais; voilà la noblesse qu'il fallait conserver comme corps politique.

Au-surplus, il existait un excellent moyen pour se rapprocher de la noblesse moderne: c'était d'anoblir tous les Français, et de permettre les livrées (2); on en aurait été quitte pour dire, comme dans la Biscaye, où tout le monde est noble: Très-illustre cordonnier, je vous prie de faire mes souliers de telle ou telle manière. Quelque bisarre que paraisse

---

(1) On conservait, dans une phiole, un fœtus, fruit prématuré d'une femme devenue comtesse en un clin-d'œil; quelqu'un, la nuit, eut soif, but, et laissa tomber le fœtus. Une femme-de-chambre s'en apperçut, et d'un ton douloureux, dit: *Ah dieu! vous avez avalé M. le marquis.*

(2) En Angleterre, il est permis à tout le monde d'avoir une livrée.

cette idée, elle ne l'est pas plus que ce qui se passe : j'ai vu des épaulettes cordelées en or, à des hommes sans souliers ; et je n'oublierai jamais qu'un major m'a servi à boire à la table de son maître.

Au-reste les Italiens ne sont pas plus scrupuleux sur le choix de leurs officiers.

M. Dupaty nous raconte que lorsqu'il fut faire sa cour au commandant de *Monaco*, cet officier finissait de ressemmeler une paire de souliers.

Quand les places sont avilies, il n'y a que des gens vils qui les postulent.

Si l'on eût annobli les Français, il se serait élevé une multitude de fabriques de livrées, qui auraient tourné au profit de la nation ; d'ailleurs la valetaille, qui a une si grande propension à l'insolence, aurait eu une marque distinctive : Je suis citoyen actif : soit ; je suis libre comme vous : non, je vous nourris, je vous habille, je vous donne 300 liv. pour faire mes volontés, et non les vôtres.

C'est donc un renversement de l'ordre, d'avoir donné, à des valets, des grades militaires qui les mettent dans le cas de commander à leurs maîtres.

Il n'y a plus d'ordres de chevalerie, ni corpo-

rations, ni décorations. Il n'y a plus d'ordres ! La nation a-t-elle dû, a-t-elle pu faire haro sur l'ordre de Malthe, et disposer des commanderies ? elles appartenaient à un souverain étranger, avec lequel elle était en paix.

Il ne fallait donc pas décréter *que les propriétés sont inviolables*, puisqu'elles devaient être violées ; *que la propriété est le premier intérêt national*, puisqu'elle devait être envahie.

Plus de décorations ! Pourquoi donc avez-vous laissé les épaulettes dorées, les plaques, les hausse-cols ? La croix de S.-Louis était une récompense due à de longs services, ou aux vertus militaires ; c'était une chose très-bien vue, et qui produisait les meilleurs effets ; un militaire avait 20 ans de service ; des circonstances voulaient qu'il se retirât : il n'en faisait rien ; une force impérieuse le retenait à son corps ; l'honneur voulait qu'il portât une preuve honorable de ses vertus militaires.

Il n'y a plus de *régime féodal*, *plus de droit de chasse*. De régime féodal ! La destruction de ce régime a été faite par ceux-là même qui y trouvaient leur avantage ; on a abattu l'arbre pour manger les fruits. Les cens et rentes étaient fondés sur des conventions sociales : on devait les respecter à un certain point ;

il y avait même des banalités très-utiles, sollicitées par des communes entières, et qui avaient coûté beaucoup.

Plus de droits de chasse ! Cette abolition a créé des paresseux, des voleurs.... oui, des voleurs; ceux-ci ont un prétexte pour s'embusquer et attendre les passans..... — Que fais-tu là ? — J'attends un lièvre.

La dîme pésait sur l'agriculture. Il était convenable de s'en occuper, mais avec prudence; l'abolition de la dîme a fait des fortunes, et probablement celles de ceux qui en ont proposé la suppression.

La dîme du curé pouvait se restreindre: il n'est qu'usu-fruitier; il eût été bien de faire une masse de ces dîmes, pour ajouter aux portions congrues; car il était injuste que de deux curés voisins, l'un eût 4000 liv. et l'autre 100 écus. Quant à la dîme des seigneurs, elle appartenait au fond; celle-ci valait la peine d'être examinée et méditée.

Il n'y a plus de vénalité ni hérédité d'aucun office public. On pouvait donner aux juges de la dignité, sans faire payer les procès par ceux qui ne plaident point.

Quant à l'hérédité des offices, ce n'était pas un mal: le fils de l'homme pourvu était

élevé pour remplir la place, et il en connaissait parfaitement les devoirs lorsqu'il en prenait possession. Au-surplus, le remboursement des charges, fait à contre-tems, a creusé l'abyme des finances, au-lieu de le combler.

Il n'y a plus de jurandes ni corporations. Ces associations avaient une police particulière qui produisait une espéce d'ordre ; l'arbitraire a pris la place de cet ordre.

Les parlemens avaient trop de puissance. Il fallait les ramener à leur origine, et limiter leur autorité : dans le principe, ils n'étaient que de grands bailliages.

Quant aux intendans, on pouvait soumettre leurs décisions à des tribunaux, pour les forcer à être justes.

On les a remplacés par des départemens, des districts, des municipalités, qui sont bien plus impérieux, qui coûtent infiniment plus, qui gênent les tribunaux, en confondant sans-cesse le judiciaire et l'administratif.

Dans tous les gouvernemens, il doit exister une statique politique, par laquelle chaque force a sa place marquée, et chaque levier sa mesure ; la parfaite harmonie en dépend tellement, qu'il est impossible de toucher, soit

au point d'appui, soit à la puissance, soit à la résistance, sans déranger l'équilibre.

Par exemple, les impôts se payent mal, parce que l'ordre régulier et impérieux est interverti : Je suis libre, dit le paysan, donc je ne payerai pas ; son patriotisme est dans sa force et son intérêt.

Il n'y a plus de communautés religieuses. La population pourra y gagner, et c'est un bien réel ; mais, en attendant, les pères de famille et les pauvres y perdent. Il fallait les laisser s'éteindre : rien n'était plus facile ; on pouvait créer des tontines ; un vieux moine, avant de mourir, aurait été vivre dans sa famille et l'enrichir.

Il n'y a plus de prêtres libres dans leurs opinions. Français impartiaux ! si vous aviez un dépôt précieux à confier, le remettriez-vous à un homme qui a enseigné ce qu'il ne croyait pas, ou qui a fait un faux serment ?

Un prêtre doit être scrupuleux, rigide, religieux : autrement, il est méprisable.

Le fait est que parmi les prêtres, les honnêtes gens sont ceux qui n'ont pas juré.

Il y a un impôt personnel, et c'est un grand point de gagné. Mais vous avez détruit les impôts indirects, qui étaient des mines

bien plus fécondes. Eh ! comment voulez-vous que l'on opère des recouvremens remplis de difficultés ? Faut-il employer le pouvoir exécutif ? vous lui avez ôté son énergie ; faut-il employer la force contre les contribuables ? les inconvéniens sont sans nombre ; réussira-t-on mieux à obtenir des contributions en masse, de gens qui avaient l'habitude de les payer sans s'en appercevoir ? cela ne peut se présumer : au-surplus, rien n'est arrêté sur les impositions ; on puise dans les bourses, sans compter.

Il n'y a plus de gabelles, plus de ferme du tabac. D'abord, nos salines méritaient une attention particulière ; on n'a pas senti que le sel et le tabac étrangers, épuisent le numéraire aux frontières.

Il a été décidé cependant, que ces impôts seraient remplacés ; donc, cette opération n'a point produit de soulagement.

N'eût-il pas mieux valu mettre le sel à 6 sous, et le tabac à 25 ou 30 ? c'étaient les prix des contrebandiers mêmes ; abolir les saisies domiciliaires ; atténuer la rigueur des loix, et répandre un tel opprobre sur le mot *contrebandier*, qu'un homme se serait déclaré un coquin, en exerçant cette profession ; tout

le monde aurait été content, et par l'absence de la contrebande, le produit n'aurait pas diminué.

Il n'y a plus d'aîdes. Loin de gagner, le peuple a beaucoup perdu : il paye les liqueurs bien plus cher.

Les droits d'aîdes étaient révoltans, j'en conviens ; il fallait détruire les vexations inquisitoriales du *trop bu*, du *pas assez bu*, les *visites domiciliaires* ; mais il convenait d'empêcher les fraudes des cabaretiers.

Il n'y plus de traites. Elles produisaient un gros revenu qui ne pesait pas sur le peuple ; à-la-vérité elles contrariaient les voyageurs par des perquisitions dans les malles, dans les porte-manteaux et même dans les poches : on pouvait restreindre les traites au seul objet de commerce.

Il n'y a plus de fermiers-généraux. Victoire, grande victoire ! c'étaient des *Vampires*, *des sang-sues qui vivaient du sang du peuple.* Mais en bonne politique ne devait-on pas respecter une machine organisée comme l'était la ferme-générale ? C'était un chef-d'œuvre d'administration ; c'était l'ouvrage de plus d'un siécle, dont tous les potentats admiraient l'ordre et l'ensemble.

Jamais on n'imagineſa une manière de gérer mieux entendue ; les grandes, les petites roues s'engrénaient tellement, qu'une erreur d'un denier ne pouvait échapper.

Cette machine animait la circulation du numéraire ; elle avait ses veines, ses artères, ses ramifications ; Paris était le cœur qui recevait et repoussait. Alors 30 mille lieues quarrées et plus étaient dans l'abondance.

Il a pu se glisser des injustices ; mais je défie le plus grand ennemi des fermiers-généraux, d'en citer une seule émanée de son conseil.

Depuis 10 ou 12 ans, le régime était doux ; il n'existe pas un officier supérieur, qui ne puisse attester cette vérité par ses décisions mêmes ; je dois excepter quelques coquins, révoqués ou chassés comme mauvais sujets, qui se sont faits dénonciateurs, et que l'on a écoutés, comme l'on a écouté les valets contre leurs maîtres.

Dans le fait, la compagnie n'aimait ni les gens minutieux, ni les tracassiers, ni les gens avides : elle voyait en grand, et détestait les procès.

Je ne dis pas qu'il n'y en eut quelquefois de mauvais ; mais ils n'ont été suivis que par

l'impéritie des receveurs, des contrôleurs ou des directeurs; souvent même ils n'ont dû leur naissance qu'à la mauvaise-foi des employés, parmi lesquels il y avait des coquins, comme il s'en trouve par-tout. Au-reste, la compagnie n'était pas juge dans sa cause, et elle perdait les mauvais procès.

Tout le monde pouvait demander des grâces; elle répondait avec exactitude, et refusait rarement; mais toujours elle accordait des conditions modérées.

Moi-même j'ai plaidé la cause de cent malheureux, et je les ai toutes gagnées.

Si les nobles avaient des priviléges qui pésassent sur le peuple, rien n'était plus simple que de leur faire payer les impôts, en raison de leurs fortunes : quant aux prérogatives, on pouvait en tirer un grand parti, pour les mœurs et l'honneur.

Autrefois en Suisse, on n'obtenait le titre de noble, qu'après avoir donné des preuves de courage, de probité, d'attachement à ses devoirs, et enfin aux vertus civiles et morales. C'est pourquoi un comte de *Hapsbourg* finit un acte par ces mots, (que je traduis du latin): « Nous susdit Rudolf Eberhard, attendu que nous ne nous servons pas encore de notre

cachet, déclarons publiquement que nous empruntons celui de notre frère comte Godefroy ».

Il n'y a plus d'argent monnoyé ; dans la pénurie du numéraire, il a fallu y suppléer; bon ! mais votre conduite est la cause de cette pénurie : il ne fallait donc pas publier que cette extrémité fâcheuse était un très-grand avantage, une mine féconde: oui, une mine féconde ; mais des exploitateurs étrangers se sont avisés d'y fouiller, et ce n'est pas un petit inconvénient. — Il fallait sauver l'état. — Mais l'état n'était que malade, et il n'avait besoin que de remèdes doux ; est-ce sauver l'état, que de répandre, sans discrétion, un papier qui, peu après sa naissance, faisait perdre à la nation 500 pour cent (1) ; qui détruit la confiance, et opère une augmentation excessive sur les denrées.

Mirabeau lui-même croyait si peu à l'excellence de ce moyen, que quand on lui reprocha

(1) J'ai vu, avant la guerre, le change d'Angleterre à 5 au-lieu de 30; ainsi, l'Anglais avec un écu en payait six: les autres changes étaient dans cette proportion. Voilà ce qui fit aller nos fabriques avec tant de vigueur ; on crut que ces canaux, réellement destructeurs, étaient des marques de prospérité.

d'avoir parlé faiblement sur les assignats, il répondit : *j'aurais eu bien plus de force, si j'eusse parlé contre.* C'était ainsi que ce célèbre scélérat s'amusait de l'ascendant qu'il avait usurpé.

Jamais on ne fera croire aux Français qu'un papier-monnaie, que l'on est forcé de prendre pour une petite partie de sa valeur nominale, et que l'on ne peut réaliser, puisse représenter les métaux.

En Angleterre, il y a des billets de banque qui circulent ; mais ils sont au pair, et on les recherche : les assignats ruinent, au contraire, ceux qui vivent de leurs revenus.

Le marchand, l'artisan, l'homme de journée se dédommagent ; mais le rentier, mais l'homme en place, n'ont pas de moyens ; ils sont condamnés à la misère. A-la-vérité les assignats ont fait la fortune de ceux qui avaient de grosses caisses, et sur-tout des banquiers ; ils ont répandu de l'aisance à Paris : voilà pourquoi cette grande ville a donné dans la révolution avec un si grand enthousiasme. Paris est l'asile des personnes les plus riches ; quand l'état ne les paye point, elles payent mal elles-mêmes, et les ouvriers sont mécontens ; quand il paye, le peuple s'en ressent ; d'ailleurs

les habitans de Paris (près du foyer des grâces) en obtiennent toujours. Il n'est donc pas étonnant que Paris soit le centre des grands mouvemens. Mais la population de la capitale n'est que la 30e. partie de celle de la France : il n'était donc pas raisonnable de calculer la révolution sur l'esprit de Paris.

Pourquoi les assignats ont-ils perdu en entrant en circulation? c'est qu'on a voulu forcer ceux qui avaient des porte-feuilles, à les réaliser en biens ecclésiastiques : ce qui est une grande injustice; pourquoi autoriser de mal payer ce que l'on doit, et contraindre à acheter ce qui ne convient point.

Il est dû à un négociant 100,000 liv.: c'est la moitié de son fond ; il ne doit rien ; on le rembourse en assignats : voilà sa fortune réduite. Quoi ! il faut qu'il achette des biens qu'il ne sait pas faire valoir, avec lesquels il ne peut établir ses enfans ! Il faut qu'il renonce à son industrie ! ..... Mais il est question d'éteindre la dette nationale..... Non : la marche de la révolution n'annonce pas cette excellente opération ; on veut régner comme ont régné les tyrans d'Athènes, et l'on ne peut y parvenir qu'en nivelant les fortunes. On escamote maintenant, plus tard on volera

ouvertement; je le prédis, et j'ai des données qui appuyent ma prédiction (1).

Voici la marche par laquelle les assignats sont arrivés dans un état de discrédit, à l'époque où il n'y en avait en circulation qu'autant qu'il en fallait pour suppléer à l'absence factice ou réelle du numéraire;

1°. L'inquiétude qu'ont fait naître les mouvemens révolutionnaires;

2.° Le dépérissement progressif des manufactures;

3.° La chûte des changes étrangers, à notre préjudice. Voilà les premiers coups de hache; ensuite sont venues les dépenses de la guerre, et successivement une émission, outre mesure, de ces assignats; les dilapidations, l'imprudence des proconsuls, qui n'ont pas voulu recevoir ce papier pour contributions, même au cours du change: il en est résulté le soutirage de l'or, de l'argent et des choses précieuses, parce que les étrangers qui avaient ce papier pour rien, ou pour peu, cherchaient à le réaliser.

Aucun assignat n'a pu circuler hors de la France, même avec endossement: c'était un mauvais effet dans le commerce.

---

(1) J'écrivais ceci en octobre 1793.

Tout est revenu en France, les pays limitrophes l'ont repoussé dans l'intérieur, et les habitans de l'intérieur, à leur tour, l'ont jeté dans le lieu où il avait pris naissance.

Voilà, je crois, l'histoire succincte de ce papier; il mérite donc la censure élevée contre lui.

CHAPITRE XXI.

Ce que l'assemblée constituante devait prévoir; Ce qu'elle n'a pas prévu; conclusion de ses travaux.

QUEL beau champ se présentait devant l'assemblée constituante pour opérer le bien! Rien n'était plus facile que de débarrasser l'état d'une partie des intérêts dont le poids l'écrâsait, et de combler le déficit: que de ressources!

Toute l'argenterie du royaume aurait été sacrifiée de bonne volonté; on pouvait y joindre celle des églises, et substituer la simplicité

des apôtres au faste des prélats et des abbés ; les privilégiés auraient payé les impôts ; le timbre, les patentes devaient produire énormément ; les carosses, les chevaux, les cartes, les objets de luxe étaient des moyens féconds et sûrs ; on a mieux aimé porter le couteau dans la gorge de deux millions de familles, et cela sur l'avis de 25 ou 30 énergumènes, grands parleurs, qui, dans la tribune, semblaient jouer au volan avec le délire et l'extravagance.

Auteurs funestes des maux qui dévorent la France, semés par vous avec profusion, et dont vos successeurs ont fait une moisson si complette, n'êtes-vous pas épouvantés du sang que vous avez fait répandre, et qui coule sans-cesse ? Ne saviez-vous pas que l'esprit révolutionaire suit l'étendart de la haîne, et métamorphose en tigres les sociétés les plus douces. Aucun de vous n'ignorait les horreurs qui accompagnent les changemens dans les empires, et vous vous êtes comportés comme si vous n'en aviez aucune connaissance.

Aviez-vous prévu, qu'après la promulgation des loix nouvelles, qu'après la création des tribunaux, l'établissement prétendu des forces nationales ; qu'après le serment civique, vous

verriez la fureur régner au sein de l'anarchie ?

Aviez-vous prévu, qu'en détruisant les impôts indirects, présentés comme des concussions, on serait forcé de les remplacer par des impôts bien plus oppressifs?

Aviez-vous prévu que des arbres consacrés à la liberté deviendraient des instrumens de cruauté ?

Aviez-vous prévu que le plus beau, le plus vaste royaume de l'Europe, géré par vous, serait l'objet d'une croisade universelle?..... Eh ! dites-vous, de quoi se mêle-t-on? Qu'ont de commun nos affaires avec celles des états voisins ? Ignorans ! vous ne savez donc pas que l'Europe entière est un corps politique, une vaste machine qui a ses poids, ses contrepoids ; que l'harmonie générale dépend de l'équilibre des forces, et que cet équilibre est détruit par la nullité de la France, avec laquelle tous les rois ont des traités. Donc ils se mêlent d'une chose qui les intéresse.

Aviez-vous prévu que la puissance des maires dégénérerait en despotisme absolu, et qu'une cocarde tricolore assurerait l'impunité des plus grands crimes?

Aviez-vous prévu l'animosité des villes voi-

sines et rivales ? animosité que trois générations ne pourront effacer (1).

Aviez-vous prévu la disparution totale du numéraire ?

Aviez-vous prévu qu'en tems de paix la nouvelle machine coûterait infiniment plus, qu'elle ne coûtait en tems de guerre dans l'ancien régime ?

Aviez-vous prévu que les Français, connus dans toute l'Europe par leur urbanité, comme l'étaient les Athéniens dans la Grèce, deviendraient, pour toutes les nations, des objets de haîne et de mépris ?

Aviez-vous prévu que la France perdrait une génération entière, pour défendre un gouvernement systématique, reconnu impossible ?

Aviez-vous prévu que vous rendriez nos colonies (séparées par de vastes mers) des théâtres de carnage ; que nous finirions par les perdre, et n'avoir aucun des comestibles qu'elles produisent ?

Aviez-vous prévu que la rage des Français, dont vous avez semé les germes, coû-

---

(1) J'ai vu une armée de Vervinois fondre sur Guise pour en égorger les habitans. Dans les cailloux de la Thierache il y a beaucoup de mauvaises têtes.

terait plus à la France, qu'il n'y a d'argent dans l'Europe entière ?

Aviez-vous prévu la chûte du culte, et les excès que l'irréligion entraîne ?

Aviez-vous prévu que les Français deviendraient des antropophages (1).

Le fait est que vous n'avez rien prévu, et que le désordre doit résulter de votre imprévoyance.

Quand les sages font des loix, ils commencent

---

(1) Voici une pétition de madame Guilhin de Lyon, du 13 août 1791 :

« Je vivais tranquille avec mon mari, dans le sein de ma famille. A la suite de quelques troubles, ma maison est investie par 300 gardes-nationaux ; les domestiques avaient fui ; mon mari avait livré ses armes ; je le force à s'éloigner, et à se cacher dans un lieu écarté ».

« Je me présente à ces effrenés : femme, ils me respectent encore ; mais le pillage commence, et l'incendie fait des progrès terribles ; le malheureux est obligé de sortir de sa retraite : plusieurs habitans lui promettent de le défendre : mais au moment où il passait devant les brigands, leur fureur redouble, ils se précipitent sur leur victime, ils se disputent l'honneur de lui porter les premiers coups ; il expire, haché en piéces. Ils se retirent ; mais où vont ces Cannibales, ils vont renouveler l'horrible festin d'Atrée, ils vont se repaître de ses membres sanglans ». La pétition finit par demander la liberté de M. Guilhin, frère du massacré.

par des ordonnances susceptibles de réformations, si elles éprouvent des difficultés.

La bonne législature ressemble à la bonne physique : elle n'admet rien qui ne soit fondé sur l'expérience ; voilà pourquoi les climats différens exigent des loix différentes.

Pour reformer la France, il ne fallait pas que le faux-poids de l'éloquence fût toujours employé. Le meilleur logicien n'a pas toujours le don de la parole ; la chose était assez importante pour que chacun écrivît ses idées, et que les opinions écrites fussent discutées par une assemblée de têtes froides ; alors la lumière se serait séparée des ténèbres, et l'on aurait évité les cabales pour faire passer tel ou tel décrêt sollicité par l'égoïsme..... Mais que dis-je ? Vous aviez des cahiers d'instruction, et tous prononçaient les mêmes vœux ; la nation entière voulait une monarchie modifiée ; il était uniquement question de reformer et non de créer : mais vous n'étiez que des maçons, vous avez voulu être architectes, et pour être neufs, vous avez écarté les plus antiques principes de la politique et de la morale.

En Egypte, le parjure était puni de mort ; vous avez multiplié les sermens, bien persuadés que les sept huitièmes seraient faux.

Le calomniateur était puni de la même peine qu'aurait subi le calomnié, si le crime s'était trouvé véritable : et vous avez protégé les calomniateur

Charondas regardait les calomniateurs comme une peste.

Vous les regardez comme des agens utiles à vos projets.

Le même législateur punissait les jeunes gens qui se liaient avec les méchans.

Vous envoyez des apôtres pour les corrompre et prêcher l'insubordination.

Les Romains prenaient des mesures pour peupler leur empire.

Vous persécutâtes les pères de famille.

Les Sénateurs étaient des hommes sages, austères, intéressés par leurs fortunes aux succès du gouvernement.

Vous projettâtes la loi agraire, comme les Gracches, et pour y parvenir, vous renversâtes les fortunes.

Les Romains rendîrent leurs loix aimables par l'empire de l'équité.

Vous rendîtes les vôtres odieuses par l'empire de l'injustice.

Ils attiraient les étrangers par des égards, par des carresses.

Vous les chassiez de vos foyers, en faisant régner la terreur.

Ils eûrent un grand respect pour la religion ; rien ne se faisait qu'à la suite de quelques cérémonies religieuses : ce qui rendait le peuple docile, attaché à ses devoirs.

Vous fîtes prêcher l'athéisme, et par cette doctrine, vous rompîtes les liens les plus forts de la société.

Je crois que dans le principe, les états-généraux ont voulu régénérer la France ; je crois que sur ses 1200 membres, il y en avait au-moins la moitié dont les intentions étaient pures ; mais je crois également que 30 ou 40 orateurs fanatiques ont eu des intérêts particuliers pour cabaler et fomenter des divisions.

Je crois que Mirabeau était réellement un homme d'état ; mais il est permis de croire à ses vices comme à son génie (1) ; chassé avec ignominie du corps de la noblesse ; rejetté par la cour, lorsqu'il voulût être ministre : Mirabeau eût été un des plus grands hommes

(1) Lorsqu'il arriva à Paris, il est connu que le duc d'Orléans lui envoya une voiture, des chevaux, des domestiques, et probablement de l'argent. Voilà l'origine de son premier attachement pour ce prince.

de la France, si son courage l'eût porté à ne pas se venger.

Je compare cet homme à un fanal de goudron : il jettait une grande lumière, mais la fumée infectait l'air dont il était environné. C'est Mirabeau qui a tiré de la misère Camille Desmoulins (1), étourdi, bilieux, atrabilaire, véhément ; il lui fallait des seïdes, et il savait les choisir.

---

(1) J'ai connu ce Camille Desmoulins ; c'était un composé de vanité, de présomption, d'orgueil et d'égoïsme : sa famille ne l'aimait ni ne l'estimait.

Je vais le caractériser d'un seul coup de pinceau.

Je lui donnais à dîner ; il arrive chez moi en éclatant de rire, et continue un espace de tems assez considérable pour m'ennuyer. Je lui demande enfin, avec gravité, de quoi il rit ? Voici sa réponse :

« J'ai toujours cru mon père un homme d'esprit, je viens de m'appercevoir qu'il est une bête ». Aussi dans un de ses numéros, a-t-il persiflé son père qui, en réalité, est un homme de mérite.

J'ai parlé du rôle que Camille Desmoulins a joué au palais-royal : né très-poltron, il savait que le duc d'Orléans et Mirabeau avaient du monde pour le soutenir.

Parmi les amis de Camille Desmoulins, il en est un dont je respecte les talens et les vertus : à-coup-sûr, il ne connaissait ce jeune tigre que par l'espéce d'originalité qui le faisait remarquer.

C'est Mirabeau qui a tracé le plan des journées des 5 et 6 octobre à Versailles ; c'est lui qui a dicté le rapport de Chabrou pour savoner d'Orléans et se blanchir lui-même ; c'est même par son ascendant que ce rapport fut accueilli malgré la procédure du châtelet, formant un volume de preuves liées les unes aux autres.

C'est lui qui a exalté les têtes ; et comme il savait que dans les révolutions les crimes ne coûtent rien, on lui a entendu dire : *Il faut des matelas d'hommes, dans une révolution comme celle-ci.*

C'est Mirabeau qui a mis en avant les *Bordier*, les *S.-Huruge*, et autres coquins de la même espéce, pour prêcher la désobéissance.

Tel était l'homme qui a fait la révolution ; tel était l'homme que l'on a placé à côté de Voltaire et de Jean-Jacques, et que la postérité placera sans-doute au rang des illustres scélérats.

Mais voilà deux années et demie d'écoulées ; Mirabeau n'est plus ; convaincu de la pusillanimité du prince à côté duquel il voulait régner, il revenait à son roi lorsque la mort l'a moissonné ; on peut le regretter, lui seul était capable de réparer le mal qu'il avait fait.

La piqûre du scorpion se guérit avec le scorpion même.

Le 3 septembre 1791, l'assemblée ayant lu et approuvé l'acte constitutionel du royaume, a déclaré que la constitution est terminée, qu'elle n'y peut rien changer, et qu'il sera envoyé au roi une députation de soixante membres, pour la lui offrir.

Voici la lettre que le roi écrivit, le 13 du même mois de septembre, à l'assemblée nationale, laquelle fut portée par le ministre de la justice :

MESSIEURS,

« J'ai examiné attentivement l'acte constitutionel que vous avez présenté à mon acceptation ; je l'accepte et je le ferai exécuter. Cette déclaration eût pu suffire dans un autre tems ; aujourd'hui, je dois aux intérêts de la nation, je me dois à moi-même de faire connaître mes motifs ».

« Dès le commencement de mon régne, j'ai désiré la réforme des abus, et dans tous les actes du gouvernement, j'ai aimé à prendre pour régle l'opinion publique. Diverses causes, au nombre desquelles on doit placer la situation des finances à mon avénement au trône,

et les frais immenses d'une guerre honorable soutenue long-tems sans accroissemens d'impôts, avaient établi une disproportion considérable entre les revenus et les dépenses de l'état. Frappé de la grandeur du mal, je n'ai pas seulement cherché les moyens d'y porter remède, j'ai senti la nécessité d'en prévenir le retour, j'ai conçu le projet d'assurer le bonheur du peuple sur des bâses constantes, et d'assujettir à des régles invariables l'autorité même dont j'étais dépositaire ; j'ai appelé autour de moi la nation, pour l'exécuter ».

« Dans le cours des événemens de la révolution, mes intentions n'ont jamais varié. Lorsqu'après avoir réformé les anciennes institutions, vous avez commencé à mettre à leur place les premiers essais de votre ouvrage, je n'ai point attendu, pour y donner mon assentiment, que la constitution entière me fût connue ; j'ai favorisé l'établissement de ses parties, avant même d'avoir pû en juger l'ensemble ; et si les désordres qui ont accompagné presque toutes les époques de la révolution, venaient trop souvent affliger mon cœur, j'espérais que la loi reprendrait de la force entre les mains de nouvelles autorités, et qu'en approchant du terme de vos travaux, chaque jour lui rendrait

le respect, sans lequel le peuple ne peut avoir ni liberté ni bonheur. J'ai persisté long-tems dans cette espérance, et ma résolution n'a changé qu'au moment où elle m'a abandonné ».

« Que chacun se rappelle l'époque où je me suis éloigné de Paris : la constitution était prête à s'achever, et cependant l'autorité des loix semblait s'affaiblir chaque jour ; l'opinion, loin de se fixer, se subdivisait en une multitude de partis ; les avis les plus exagérés, semblaient seuls obtenir de la faveur ; la licence des écrits était au comble ; aucun pouvoir n'était respecté. Je ne pouvais plus reconnaître le caractère de la volonté générale dans les loix, que je voyais par-tout sans force et sans exécution ; alors, je dois le dire, si vous m'eussiez présenté la constitution, je n'aurais pas cru que l'intérêt du peuple (règle constante et unique de ma conduite) me permît de l'accepter. Je n'avais qu'un sentiment ; je ne formai qu'un seul projet ; je voulus m'isoler de tous les partis et savoir quel était le véritable vœu de la nation ».

« Les motifs qui me dirigèrent, ne subsistent plus aujourd'hui ; depuis lors, les inconvéniens et les maux, les abus dont je me plaignais vous ont frappé comme moi ; vous avez manifesté la volonté de rétablir l'ordre ;

vous avez porté vos regards sur l'indiscipline de l'armee ; vous avez connu la nécessité de réprimer les abus de la presse ; la revision de votre travail a mis au nombre des loix réglementaires plusieurs articles qui m'avaient été présentés comme constitutionels; vous avez établi des formes légales pour la révision de ceux que vous avez placé dans la constitution; enfin, le vœu du peuple n'est plus douteux pour moi..... J'accepte donc la constitution ; je prends l'engagement de la maintenir au dedans, de la défendre contre les attaques du dehors, et de la faire exécuter par tous les moyens qu'elle met en mon pouvoir.

« Je déclare, qu'instruit de l'adhésion que la grande majorité du peuple donne à la constitution, je renonce au concours que j'avais reclamé dans ce travail, et que n'étant responsable qu'à la nation, nul autre lorsque j'y renonce, n'aurait le droit de s'en plaindre ».

« Je manquerais cependant à la vérité, si je disais que j'ai apperçu dans les moyens d'exécution et d'administration, toute l'énergie qui serait nécessaire, pour imprimer le mouvement, et pour conserver l'unité, dans toutes les parties d'un si vaste empire. Mais, puisque les opinions sont aujourd'hui divisées sur ces

objets, je consens que l'expérience seule en demeure juge..... ».

« Mais, messieurs, pour l'affermissement de la liberté, pour la stabilité de la constitution, pour le bonheur individuel de tous les Français, il est des intérêts sur lesquels un devoir impérieux nous prescrit de réunir tous nos efforts; ces intérêts sont le respect des loix, le rétablissement de l'ordre, et la réunion de tous les citoyens. Aujourd'hui que la constitution est définitivement arrêtée, les Français vivant sous les mêmes loix, ne doivent connaître d'ennemis, que ceux qui les enfreignent ».

« La discorde et l'anarchie, voilà nos ennemis communs; je les combattrai de tout mon pouvoir ».

« Il importe que vous et vos successeurs, me secondiez avec énergie; que sans vouloir dominer la pensée, la loi protége également tous ceux qui lui soumettent leurs actions; *que ceux que la crainte des persécutions et des troubles aurait éloignés de leur patrie, soient certains d'y trouver, en y rentrant, la sûreté et la tranquillité;* et pour éteindre les haînes; pour adoucir les maux, qu'une grande révolution entraîne toujours à sa suite; pour que l'on puisse d'aujourd'hui commencer

une pleine exécution : consentons à l'oubli du passé ; que les accusations et les poursuites qui n'ont pour principes, que les événemens de la révolution, soient éteintes dans une reconciliation générale ».

« Je ne parle pas de ceux qui n'ont été déterminés que par leur attachement pour moi; pourriez-vous y voir des coupables? quant à ceux qui par des excès où je pourrais appercevoir des injures personnelles, ont attiré sur eux la poursuite des loix, je prouve, à leur égard, que je suis roi de tous les Français ».

Signé LOUIS.

Le 14 Octobre, à midi, le roi est entré à l'assemblée, accompagné de ses ministres, et a prononcé ainsi son serment :

« Messieurs, je viens consacrer ici solemnellement l'acception que j'ai donnée à l'acte constitutionnel : en conséquence ».

« Je jure d'être fidéle à la nation et à la loi, et d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué, à maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale constituante, et faire exécuter les loix ».

« Puisse cette grande et mémorable époque, être celle du rétablissement de la paix, de

l'union, et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire ».

Ensuite, le roi a pris des mains du ministre dela justice la constitution, et l'a signée, après avoir écrit ces mots: « *J'accepte et ferai exécuter* ».

Le ministre de la justice, après l'avoir contresignée, l'a remise au président, pour être déposée aux archives.

Ce fut le 30 Septembre 1791, que l'assemblée constituante cessa définitivement ses travaux.

Le roi s'y présenta et dît:

MESSIEURS,

« Après l'achévement de la constitution, vous avez fixé ce jour pour le terme de vos travaux. Il eût peut-être été à désirer, que cette cession se prolongeât encore quelque tems, pour que vous puissiez vous-mêmes essayer pour ainsi dire votre ouvrage, et ajouter à vos travaux ceux qui déjà préparés, n'avaient plus besoin que d'être perfectionnés par les lumières de l'assemblée, ou ceux dont la nécessité se serait fait sentir à des législateurs éclairés par l'expérience de près de trois années. Mais vous avez sûrement pensé qu'il importait de mettre le plus petit intervalle possible

entre l'achévement de la constitution, et la fin des travaux du corps constituant, afin de marquer avec plus de précision, par le rapprochement, la différence qui existe entre les fonctions d'une assemblée constituante, et les devoirs des législateurs ».

« Après avoir accepté la constitution que vous avez donnée au royaume, j'employerai tout ce que j'ai reçu par elle, de force et de moyens, pour assurer aux loix le respect et l'obéissance qui leurs sont dûs ».

« J'ai notifié aux puissances étrangères mon acceptation de cette constitution, et je m'occupe et m'occuperai constamment de toutes les mesures qui peuvent garantir au dehors, la sûreté et la tranquillité du royaume ».

« Je ne mettrai pas moins de vigilance à faire exécuter la constitution au dedans, et à empêcher qu'elle soit altérée ».

« Pour vous, messieurs, qui dans une longue et pénible carrière, avez montré un zèle infatigable dans vos travaux, il vous reste encore un devoir à remplir, lorsque vous serez dispersés sur la surface de cet empire: c'est d'éclairer vos concitoyens sur le véritable esprit des loix que vous avez formées pour eux; d'y rappeler ceux qui les méconnaissent; d'épurer,

de réunir toutes les opinions, par l'exemple que vous donnerez de l'amour de l'ordre, et de la soumission aux loix ».

« En retournant dans vos foyers, messieurs, vous serez les interprêtes de mes sentimens, auprès de vos concitoyens; *dites-leur bien à tous, que leur roi sera toujours leur premier et leur plus fidéle ami;* qu'il a besoin d'être aimé d'eux; qu'il ne peut être heureux qu'avec eux et par eux; et que l'espoir de contribuer à leur bonheur, soutiendra mon courage, comme la satisfaction d'y avoir réussi, sera ma plus douce récompense ».

Le président à répondu:

SIRE,

« L'Assemblée nationale, parvenue au terme de sa carrière, jouit en ce moment du premier fruit de ses travaux ».

« Convaincue que le gouvernement qui convient le mieux à la France, est celui qui concilie les prérogatives respectables du trône, avec les droits inaliénables du peuple, elle a donné à l'état une constitution qui garantit également et la royauté et la liberté nationale ».

« Les destinées de la France sont attachées

reconnaissance et de l'amour des Français ».

« Ces sentimens nécessaires à la félicité des bons rois, vous sont dûs, Sire : ils se perpétueront pour vous, et leur énergie s'accroîtra à mesure que la nation jouira des efforts constant de votre majesté, pour assurer le bonheur commun, par le maintien de la constitution ».

Qui croirait qu'un pareil prince, était en bute à toutes les atrocités que la scélératesse peut imaginer ?

Qui croirait que ceux qui lui parlaient avec tant de sensibilité, étaient les provocateurs des journées des cinq et six Octobre 1789, et de toutes les horreurs qui en ont été les suites..... Non, la postérité ne le croira qu'après avoir épanché son indignation et son mépris sur cette première assemblée nationale.

Target, le pusillanime Target, secrétaire, a lu le procès-verbal de la séance de ce même jour 30 Septembre : et ce fut la dernière de l'assemblée nationale de 1789, 1790 et 1791. Les faiseurs de constitution ont beau dire, La nôtre est sage, nous l'avons puisée dans celle des Américains. Mais les Américains choisirent un nombre d'hommes instruits, pour méditer ce grand ouvrage, et ne s'avisèrent

point de délibérer en public, sous l'inspection d'une horde d'ignorans.

Ils ne s'environnèrent point de passions, d'intrigues, de vociférateurs menaçans.

Oui, vous avez compulsé la constitution de l'Amérique; mais vous n'avez pas senti qu'elle n'avait point de finances à rétablir, et vous avez évidemment écarté toutes les loix qui nuisaient à l'esprit dominateur de votre assemblée. Citons quelques exemples.

Constitution de Massachusetts, de Pensilvanie et de Virginie.

« Les différens magistrats et officiers de gouvernement, revêtus d'une autorité quelconque, législatrice, exécutrice ou judiciaire, sont les substituts et agens du peuple : il lui doivent compte dans tous les tems ».

Avez-vous prétendu n'être que des substituts? vouliez-vous rendre des comptes?

Constitution de Massachusetts et de la Caroline.

« Aucun sujet ne peut être dépouillé, privé de ses propriétés ou de ses biens, que par le jugement de ses pairs ».

Trois mois après votre installation, il y avait déjà trente châteaux de brûlés et pillés dans le Dauphiné.

Constitution de Massachusetts et Pensilvanie.

« Tout sujet doit être à l'abri de saisies, de recherches dans sa maison, dans ses papiers, sans motifs raisonnables ».

Et votre comité des recherches, à qui vous avez confié le despotisme le plus arbitraire !

Constitution de Pensilvanie et Massachusetts.

« La liberté de la presse, essentielle à la tranquillité de l'état, ne doit être gênée en aucune manière ».

Vous voulûtes exclusivement cette liberté: des législateurs se firent journalistes.

Constitution de Massachusetts et de Virginie.

« Toutes loix pour punir des actions qui n'ont pas été déclarées criminelles par des loix antérieures, sont injustes et oppressives ».

Des loix, avec effet rétroactif, sont oppressives, ainsi que celles qui ordonnent l'effusion du sang. (Vous avez permi l'effusion du sang).

Constitution de Nevvyork.

« Toutes concessions faites par le roi de la grande Bretagne, après le 14 octobre 1775, seront nulles ; mais on ne pourra pas infirmer ce qui est antérieur ».

Vous n'avez pas connu les exceptions.

Constitution de Pensilvanie.

« Le gouvernement est institué pour l'avantage commun, et non pour celui d'un assemblage d'hommes. La communauté a le droit de changer le gouvernement, de la manière qui lui convient, pour opérer le bonheur public ».

Vous, délégués, vous vous êtes constitués la communauté entière.

« Afin d'empêcher ceux qui sont revêtus de l'autorité législatrice ou exécutrice de devenir oppresseurs, le peuple a le droit de les faire rentrer dans l'état privé ».

Ce n'était pas là vos principes : dans votre bouche le peuple pouvait tout ; en effet il ne pouvait rien.

Constitution de Maryland.

« Toutes personnes revêtues de la puissance législative ou exécutive sont mandataires du public, et sont responsables de leur conduite ».

Avez-vous cru à cette responsabilité ?

« La puissance législative et exécutive doivent être séparées ».

Pour les réunir, vous mettiez le poignard sur la gorge du roi ; vous le forciez à sanctionner vos décrets, même les plus absurdes.

« Dans aucun cas, il ne sera fait aucun acte législatif, pour déclarer qui que ce soit coupable de trahison ».

Les Américains ont senti le danger d'un empiétement de la législation sur le pouvoir judiciaire : ce danger ne vous a jamais arrêté.

Constitution de Virginie.

« Aucune propriété d'un homme ne peut lui être enlevée ni appliquée aux usages publics, sans son consentement ».

Vous n'avez respecté aucune propriété.

A-la-vérité vous avez établi un gouvernement monarchique, mais il n'était tel que

par le nom : le roi, chef du pouvoir exécutif, était dépouillé de tous moyens d'autorité ; vous lui mîtes bien dans les mains les rênes de l'état, mais brisées de telle manière, que le conducteur n'avait aucun empire sur ceux qui devaient lui obéir.

Vous lui otâtes jusqu'aux prestiges du trône, qui doivent agir sur l'imagination.

Qu'est-ce qu'un roi sans attributs ?

C'est un homme ordinaire, qui ne fait aucune sensation. Un esclave des Indes, le grand Lama est bien mieux servi.

Voilà la belle conception, sur laquelle les législateurs de la constituante ont prétendu devoir être mis en paralelle avec les Licurgue, les Solon, les Numa.

Oh ! que la grenouille qui veut devenir aussi grosse qu'un bœuf, est un apologue vrai !

Fin de la première partie.

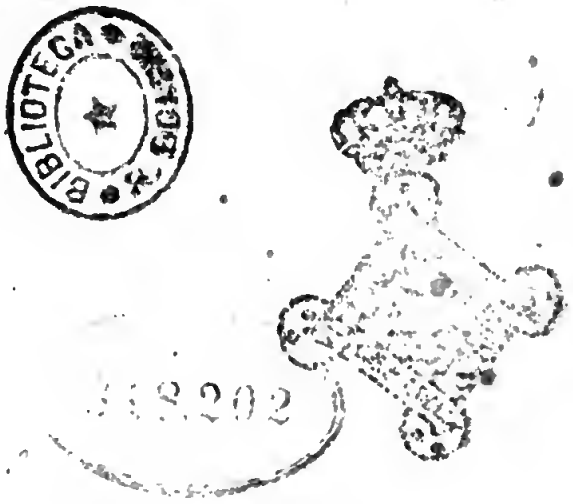
BIBLIOTECA
112202